

A1  
8

91 t. -  
Laden Fach 9

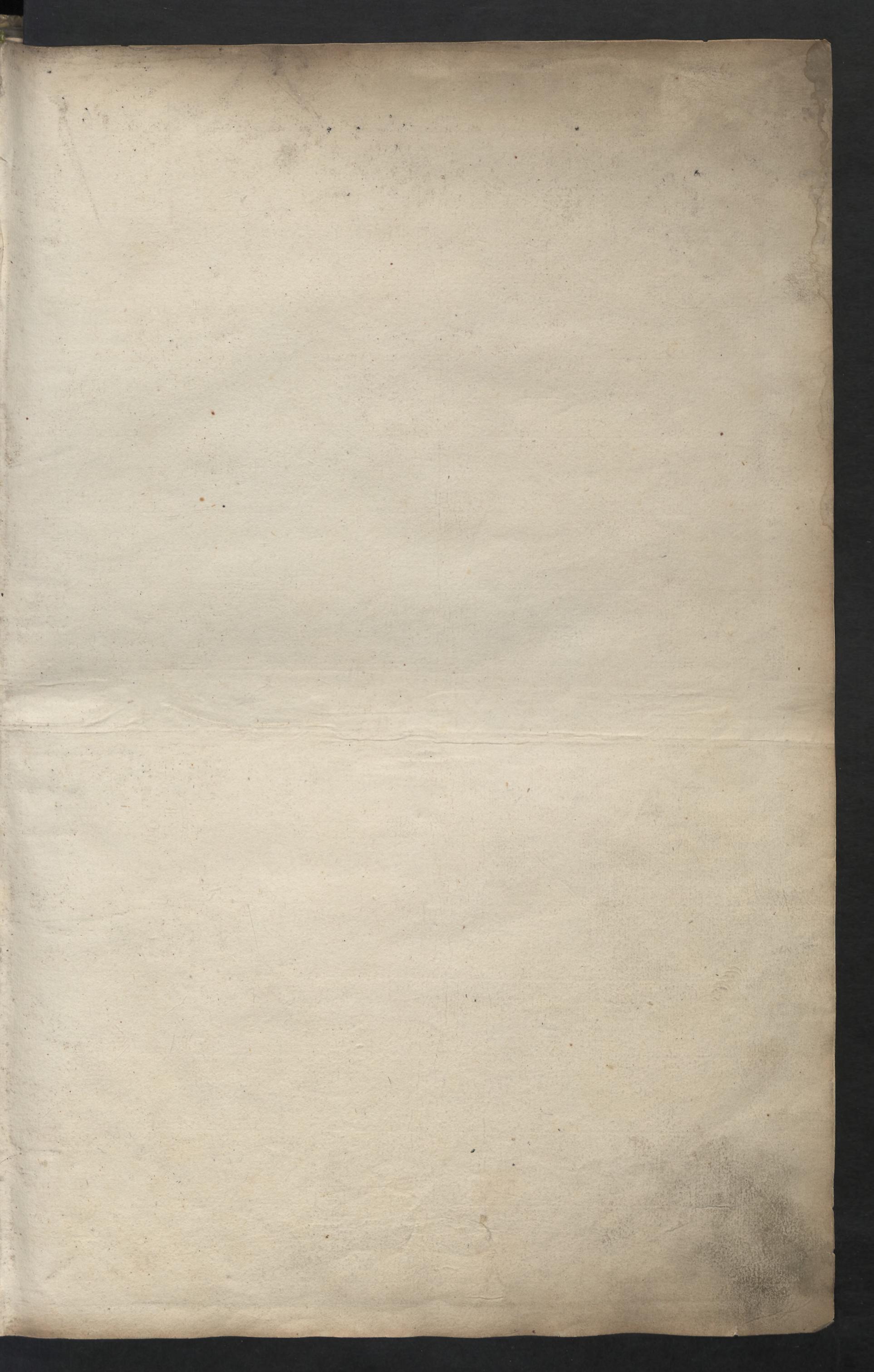
30 -

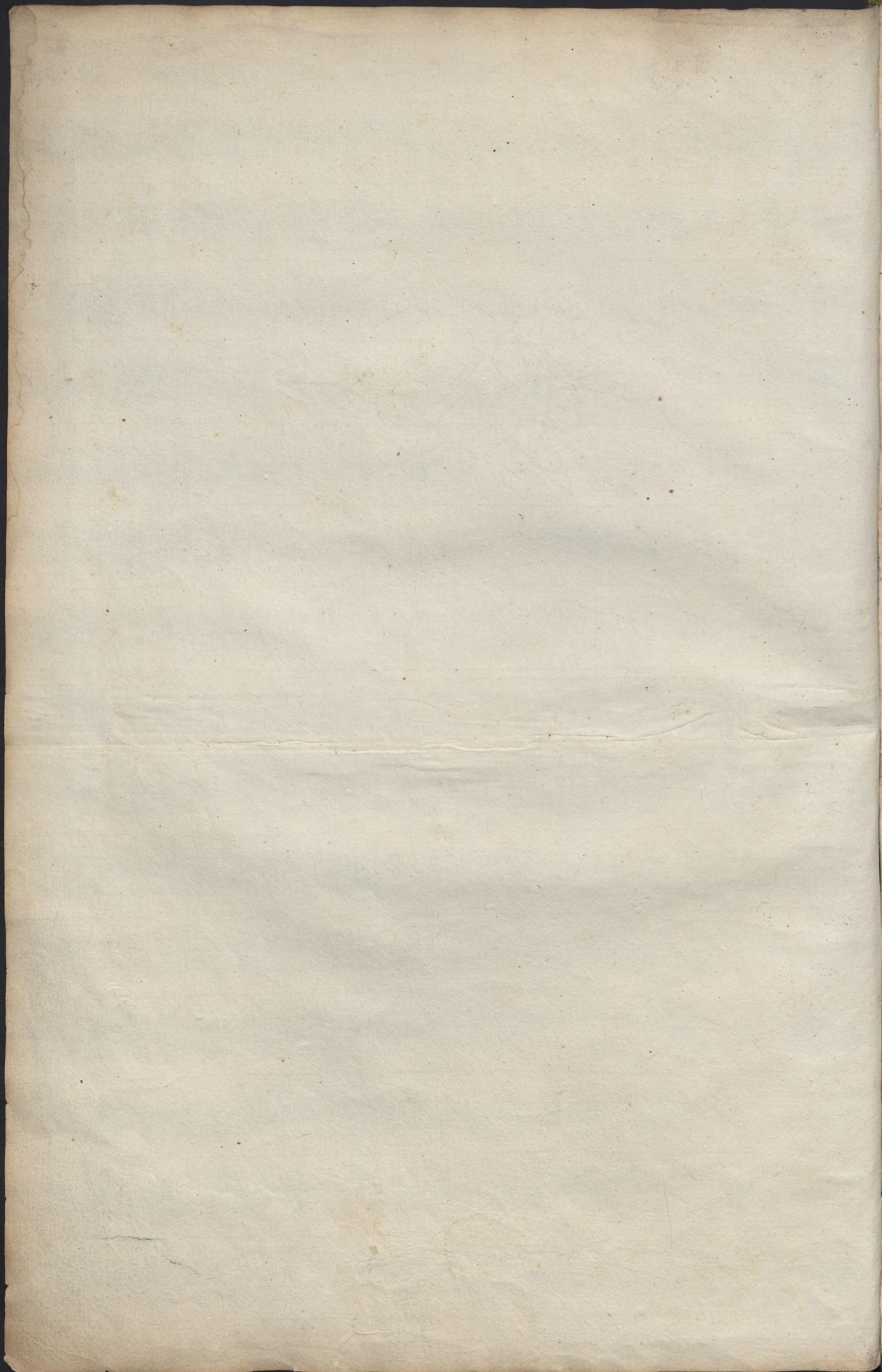
~~100~~  
Archi - 8

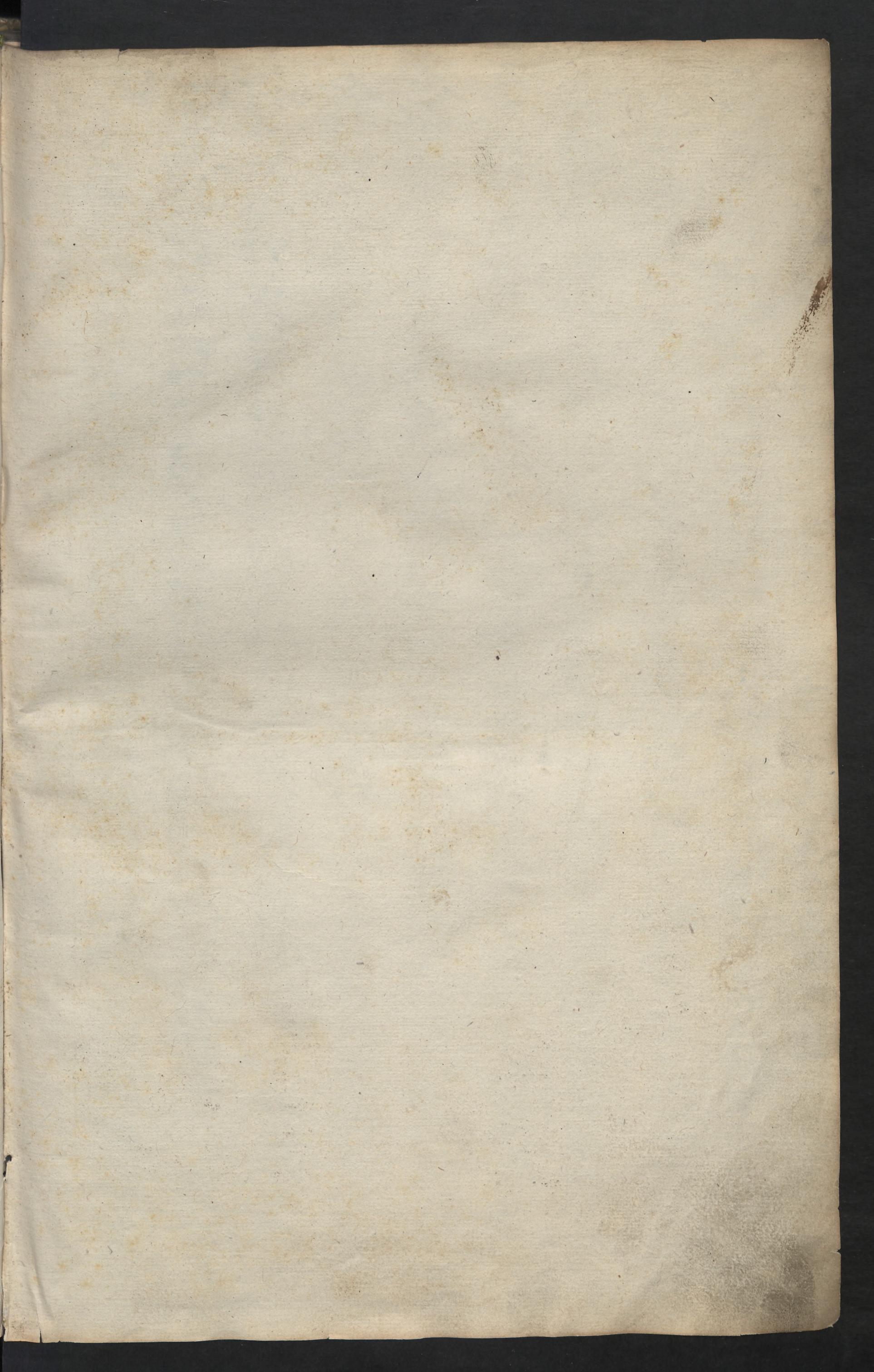
Technische Hochschule  
Danzig.  
Lehrmittelsammlung  
für Mittelalt. Baukunst.

F. Nr. 68.

502281







342/15



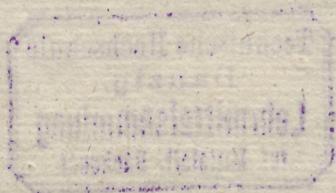
Technische Hochschule  
Danzig.  
Lehrmittelsammlung  
für Mittelalt. Baukunst.

F. Nr. 68.

IV 502281



Vol 2808





## A V R O Y.



SIRE,

Encores que vous consacrant cet ouvrage, i' imite Vitruue, qui dedia ses liures d'Architecture à l'Empereur Auguste; ie n'ay pas toutesfois la presomption de croire pouuoir approcher de l'excellence de ce grand & celebre auteur, comme vostre Majesté surmonte la gloire de ce fameux Monarque. Ie sçay bien que mes trauaux ne sont point dignes de parestre deuant vous, comme les siens ont merité d'estre veus & chers de son Prince: & neantmoins i'eusse encor manqué d'auantage de ne vous les presenter pas, que ie ne fais en vous les offrant. Car puis que vostre Majesté ma iusques à present departy liberalement les moyens de m'exercer en cet art, où i'ay acquis quelque connoissance pour assister le public; ie serois reprochable d'une ingratitude extreme de ne vous offrir point ce que ie puis, veu que ie ne le puis que par vous. Apres auoir eu (outre mon assidu trauail) la conference des plus capables en ceste matiere que ie traite; il y a deux ans que ie pris resolution de mettre cet œuure au iour: dequoy ie fus empesché pour l'obligation que i'auois de suiure les armées de vostre Majesté, afin de me rendre d'autant plus experimenté & digne de la charge que i'ay aux fortifications, & dont il vous a pleu me gratifier. Maintenant que ie me voy de retour, i'effectuë ce que i'auois proietté en

EPISTRE.

ce temps-là: & commençant par ce qui concerne les edifices de vos sujets, pour l'embellissement de vostre Royaume; i'espere SIRE, discourir par apres, & faire voir quelques desseins des bastimens Royaux, où ie m'esforceray que mes inuentions respondent à la dignité du sujet. Pour me donner courage d'en venir à bout, ie vous supplie tres-humblement, SIRE, de receuoir ce pendant ce liure que ie vous adresse: & que vostre Majesté ne trouue point mauuaise, s'il luy plaist, l'ambition que i'ay de vous témoigner par ce moyen l'affection, le zele, & le desir d'estre toute ma vie.

SIRE,

*Vostre tres-humble, tres-obeissant  
& tres-fidele sujet.*

LE MVET.

## AV LECTEUR.

 *E* qui a premierement donné sujet aux hommes d'edifier, a esté la necessité, lorsque battus des intemperies de l'air, & travaillés de l'exces des chaleurs du Soleil, des rigueurs du froid, des fascheuses importunités des neiges, gresles & pluies, ils tascherent de se mettre à couuert dès le plus tendre aage du monde, comme aussi pour se garantir de l'incursion des bestes sauvages & cruelles. Il est croyable que la rudesse des esprits de ce siccle là, ne leur permettoit pas de construire des bastimens fort magnifiques, mais que peu à peu leurs successeurs mettant la main à l'œuvre (comme il arrive à toute autre chose de se polir avec le temps) acquirent une plus grande connoissance en l'art d'edifier, & qu'ils en laisserent des preceptes, que leur posterité enrichist encores, iusques à perfection. Tous les historiens nous font foy que les Assyriens & les Medes ont esté grands edificateurs, iusques là qu'ils ont fait des maisons & des murailles de villes d'une immense & presque incroyable grandeur, comme aussi les Perses: & les pyramides d'Egypte seruent encore aujourdhuy de témoignage, combien les peuples de ce pays là se sont employés aux bastimens. Ce temple tant renommé de Salomon fait qu'aucun ne peut douter que les Hebreux n'ayent eu pareillement une tres-grande & tres-parfaite intelligence de l'Architecture: ie diray pourtant que les peuples Occidentaux ayans tousiours augmenté les sciences qu'ils ont receuës des Orientaux, ont aussi surpassé en la connoissance de l'Architecture toutes les nations que ie viens de nommer. Les Grecs les premiers s'y sont rendus excellens; les Italiens par apres ont fait des ouvrages merueilleux; & les François maintenant peuuent prattiquer tout ce que les vns & les autres en ont sceu; ayans mesmes fait esclorre sur ce sujet plusieurs singulieres & tres-rares inuentions. De sorte qu'il faut aduoüer que si l'Art a iamais contribué avec la Nature pour rendre quelque chose de parfait; son dessein a plus heureusement reüssy au fait des bastimens de nostre France, qu'en aucun autre sujet où il se soit voulu occuper par tout ailleurs. Car comme la Nature fauorisee de la situation temperee de ce Royaume, y fait voir presque en tous lieux en abondance ce qu'elle a espars & semé en diuers quartiers de la terre: ainsi l'Art par l'ornement des somptueux edifices, a eu soin de l'embellir, donnant par ce moyen un contentement indicible aux yeux des hommes, & les logeant commodement & magnifiquement, qui est un des plus agreables plaisirs de la vie. Mais ce seroit chose superflüe de discourir en ce lieu de la belle structure de tels edifices, ayant seulement intention de faire voir au public un moyen de bastir sur toutes grandeurs proposees, afin qu'aux maison des particuliers on puisse obseruer la bienséance & commodité, proportionnément à celle qu'on garde ordinairement aux bastimens publics, & autres edifices de despence. J'ay donc commencé depuis la plus petite estenduë sur laquelle on puisse bastir, iusques à une grandeur, telle qu'il se trouue plusieurs personnes posseder des places de semblable mesure: par apres ie travailleray sur des places plus spatieuses, & declareray tout ce qui se pourra faire commodement dessus. En cela Lecteur ay-je creu ne t'assister pas

A V L E C T E U R .

moins, que si i'eusses parlé profondement de l'Architecture & déclaré toutes ses regles : à quoy toutesfois ie ne renonce pas, esperant de satisfaire dans peu de temps la curiosité d'un chacun sur ce point. Ce sera lors que ie mettray en lumiere mes desseins des bastimens Royaux, où tu verras les diuers ordres des Colomnes entierement obserués, & les edifices conduits selon eux, avec les enrichissemens qui leur sont plus conformes. L'espere que l'on y trouuera ce qui sert à la decoration des Palais & des Eglises, & feray comme un abbrege de tout ce qui est necessaire à la construction des grands bastimens. Reçoy ce pendant Lecteur cet œuure que ie vouë à l'utilité d'un chacun, & oblige moy l'acceptant fauorablement, de travailler de plus en plus à l'utilité publique en ce qui regarde mon employ & ma profession.



# SOMMAIRE DISCOVRS DE CE QVI DOIT ESTRE

OBSERVE' EN LA CONSTRUCTION  
DE TOVT BASTIMENT.



EN LA CONSTRUCTION DE TOVT BASTIMENT, ON doit auoir esgard à la durée, à l'aisance ou commodité, à la belle ordonnance, & à la santé des appartemens.

LA DVREE consiste, à trauailler de bonne matiere, mais dautant qu'elle change selon la diuersité des lieux, il ne s'en peut donner de preceptes particuliers. Cela est remis à la discretion & iugement de celuy qui bastit, lequel se reglera sur la cognoissance qu'il aura acquise par experience de la bonté desdits materiaux.

Donner aux murs des espaisseurs conuenables selon la hauteur & charge que l'on leur veut faire porter. Or dautant que cela depend en partie de la bonté desdits materiaux, la cognoissance desquels ne se peut acquerir que sur lesdits lieux; nous auons aussi remis cet article à la discretion de celuy qui bastira; ayant pour cet effect pris dedans ceuvre toutes les longueurs & largeurs de nos desseins: & neantmoins les espaisseurs que nous y auons pratiquées peuuent estre obseruées & suiues en toute seureté aux bastimens qui se feront à Paris & es enuiron; en quoy (comme par tout ailleurs) il sera bon d'observer, qu'apres que l'espaisseur des bastimens communs aura esté arrestee pour ce qui doit estre sous terre, il faudra reduire le tout aux deux tiers, pour ce qui sera hors de terre; & ce par le moyen de deux retraictes de part & d'autre.

Faire que les fardeaux de dessus soient posés sur parties capables de les soustenir, & dautant que les planchers & tout ce que l'on pose dessus sont portés par les poutres, il faut bien prendre garde de ne point asseoir lesdites poutres sur des vuides, comme sur fenestres ou portes. En somme il faut faire que le vuide soit assis sur le vuide, comme le plain sur le plain. Il se faut bien aussi garder de faire passer les poutres dans les cheminees, pour les inconueniens qui en peuuent arriuer, & faut pareillement regarder que la longueur des poutres ne soit point excessiue, eu esgard à leur grosseur; desquelles, & de la bonté du bois, depend toute la force.

Donner aux solives vne longueur conuenable, selon la proportion de leur grosseur; Car plus elles sont longues & plus foibles sont elles en leur partie du milieu. C'est pourquoy il est bon que les poutres (lesquelles seruent de regle à la longueur des solives) soient espacees depuis neuf iusques à douze pieds d'interualle, & estans contraintes, iusques à treize: Et est besoin quelles portent dans l'espaisseur du mur, de quinze à dix huit poulces de chacun costé, & plus si faire se peut. Et afin que les planchers puissent auoir la fermeté requise, les solives seront espacees en sorte qu'il y ait autant de plein comme de vuide, car cela seruira aussi d'ornement.

*Pour ce qui regarde l'aisance & commodité, il faut obseruer.*

QUE les appartemens soient assis les vns aupres des autres, selon le besoin qu'ils ont l'un de l'autre, & desgagés entr'eux le plus que faire se pourra.

Que les principaux appartemens, comme les Salles & Chambres principales, soient accompagnées d'une garderobe, & aussi d'un cabinet, s'il se peut faire.

Que les appartemens d'un mesme estage soient assis de plain pied, autant que faire se pourra.

Que chaque appartement soit d'une grandeur conuenable pour le seruice à quoy vous l'auiez destiné: Et pour cet effect, il sera à propos, aux lieux non contraints, d'observer les mesures suiuantes.

La Salle aura de vingt-deux à vingt-quatre pieds de largeur, auquel cas on luy pourra donner de trente-quatre à trente-six pieds de longueur: Mais en grands bastimens, il sera bon de donner à la longueur le double de la largeur: Et lors qu'il se fera des offices sous terre, il est à propos de leur donner de huit, neuf, à dix pieds sous solives, ou neuf à dix pieds sous clef de voûtes.

La hauteur du premier estage sur les longueur & largeur susmentionnées pour la salle, pourra estre depuis treize pieds iusques à quatorze pieds, sauf à augmenter selon ceste mesme proportion, quand l'on donnera plus de longueur & de largeur à la salle.

Pour le regard de la hauteur du second estage, sera bon de luy donner de douze à treize pieds sous solives.

Au troiziesme onze à douze pieds.

Et si l'on veut faire des chambres en galetas, soit au troiziesme ou quatriesme estage, il suffira de leur donner huit à neuf pieds de hauteur.

Pour les chambres, elles auront vingt-deux ou vingt-quatre pieds, & est toujours bon qu'elles soient quarrées.

En la construction des chambres, il faut auoir esgard à la place du liêt, qui est ordinairement de six pieds en quarré, & la ruelle de quatre à six pieds; & à la situation de la cheminee, laquelle en ceste consideration ne doit pas estre située iustement au milieu, mais distante d'iceluy de quelque deux pieds, afin de donner place au liêt, & par ce moyen l'inegalité est peu recognoissable.

La moindre garderobe aura de largeur de neuf à dix pieds; & ayant dauantage de place, de quinze à seize pieds.

Les portes du dedans du logis auront de largeur deux pieds & demy, & trois pieds au plus, en de grands bastimens, quatre pieds.

Leur hauteur sera de six pieds & demy à sept pieds.

Les portes cochères auront de largeur sept pieds & demy du moins, & lors que vous estes contraint; & de huit à neuf pieds lors que rien ne vous oblige: la hauteur sera d'une largeur & demie: Mais quand vous aurez la hauteur à vostre discretion, il sera bon de luy donner le double de la largeur.

L'escalier aura d'onze à douze pieds de largeur : mais estans contraints, on se passera à neuf pieds.

La hauteur des marches fera de cinq poulces & demy à six poulces.

Le giron de la marche, fera d'un pied outre la saillie, laquelle fera de deux poulces ou environ.

Et faut noter que là où il viendra à propos de faire les marches en tournant, nous n'en pouuons faire plus de dix au demy cercle, qui font cinq au quart de cercle ; Et si la largeur de l'escalier venoit iusques à dixhuit pieds, plus ou moins, on pourroit faire iusques à douze marches au demy cercle.

Les fenestres auront d'ouuerture de quatre pieds à quatre pieds & demy entre les deux tableaux, ou pieds droicts.

Pour leurs hauteurs, elles se termineront le plus pres des planchers ou soliués que faire se pourra ; comme six, huit, dix, & douze poulces au plus : Car par ce moyen les salles ou chambres en sont mieux esclairees, & faisant autrement on les rend obscures & tristes.

Que si l'ordre de l'architecture de dehors, contraignoit de tenir le haut de la fenestre plus bas que la mesure susdite ; en ce cas il faudroit faire le dedans d'icelle en arriere voulture, embrasée vers le plancher, afin qu'il en fust esclairé dauantage.

Les appuis des fenestres auront depuis deux pieds huit poulces, iusques à trois pieds au plus.

Les meneaux, ou croisillons des fenestres, auront d'espaisseur de quatre à cinq poulces.

Leurs feuilleures seront d'un poulce & demy à deux poulces au plus, afin de conseruer dauantage de force au derriere d'iceux, & que les membrures & chassis de bois qui portent les volets de menuiserie pour fermer les fenestres, puissent auoir force conuenable.

Les pieds droicts des fenestres seront fort embrasés, & refeuillez de deux poulces au moins, afin que la menuiserie puisse ioindre contre les murs, & dans les dites feuilleures, & seroit besoin que les premiers volets fussent brisez apres la longueur des embrasemens : Car par ce moyen ils font moins d'empeschement, & donnent plus de clarté : Et cet article regarde aussi bien la durée, comme l'aisance & commodité.

Les cheminées des salles auront dans ceuvre six à sept pieds entre les deux iambages ; & sera bon de prendre le tuyau d'icelles dans l'espaisseur du mur, s'il est tout vostre ; sinon elles seront adossées contre, en lieu où elles puissent correspondre à celles des chambres, lesquelles ne s'escartent que bien peu du milieu, comme il a esté dit : & s'il est possible, il faut faire que la cheminée soit veüe de front par celui qui entrera dans la salle.

Leur hauteur sera de quatre à cinq pieds iusques sous la plate bande du manteau : Leur saillie aura deux pieds & demy à trois pieds, depuis le mur iusques hors le manteau.

Les iambages des cheminées auront sept à neuf poulces de largeur au plus, selon l'ordre de l'architecture, avec laquelle on la veut enrichir.

Les cheminées des chambres auront de largeur cinq pieds, ou cinq pieds & demy, & seront placées comme dit est cy-dessus, à cause de la place du liçt.

Leur hauteur sera de quatre pieds, ou quatre pieds & demy, iusques sous le manteau ou plate-bandes.

Leur saillie sera de deux pieds à deux pieds & demy, depuis le contrecœur iusques au deuant des pieds droicts, ou iambages.

Les cheminées des garderobbes seront de quatre pieds, ou quatre pieds & demy de largeur.

Leur hauteur de quatre à cinq pieds iusques sous le manteau.

Leurs faillies, deux pieds trois poulces.

L'ouverture des cheminees en general aura d'onze à douze poulces de fente, & aux cheminees des grandes cuisines quinze poulces, à cause du grand feu que l'on y fait; & se conduiront le plus vniment que faire se pourra, dautant qu'à faute de se faire, on est quelquefois incommodé de fumee.

Leur longueur sera de quatre à six pieds; si les cheminees ont six pieds par bas dans ceuvre; elles se diminueront dans leurs manteaux par les pentes des hottes d'icelles, & leurs tuyaux seront conduits à plomb.

La pente du dedans des cheminees, autrement la hotte commence depuis le manteau iusques à l'endroit du plancher.

*La belle ordonnance consiste en la simmetrie, qui doit estre prise selon la largeur ou hauteur.*

SELON la largeur, elle consiste à faire que les parties esgalement esloingnees du milieu soient esgalées entre elles.

Que les parties soient proportionnees au total & entre elles.

Selon la hauteur, elle consiste à faire que les parties esquelles mesmes simmetrie aura esté obseruce pour le regard de la largeur, soient aussi de mesme niueau en leur hauteur. Car il peut arriuer qu'une partie simmetrieée en largeur ne le sera point en hauteur. Pour exemple, les demies croisees, lesquelles vous pouuez asseoir en pareille distance du milieu de l'edifice, neantmoins les frontons qui leur seront imposés n'arriueront pas à la hauteur de ceux des croisees entieres; ainsi ce qui sera simmetrié en largeur, ne le sera pas en hauteur; partant tels ouurages sont à euitter.

*Quant à la santé des appartemens.*

VOUS y pouruoierez faisant faire des salles du premier estage plus haut que les rés de chauffee de la terre de deux pieds, & plus, selon l'humidité du lieu auquel vous bastirez. Car en ce faisant vous ne pouruoyez pas seulement à la santé, mais aussi à la belle ordonnance, rendant par ce moyen vostre bastiment plus auguste & mieux esclairé: & faisant les offices sous terre, il sera bon que la moitié de leur hauteur soit en terre, l'autre moitié dehors.

Voila ce que nous auons iugé necessaire de traiter touchant les preceptes generaux, lesquels s'ils ne sont entierement obserués au premiers desseins de nos bastimens, il ne le faut trouuer estrange, dautant que le peu d'espace en largeur nous a contrainct de sortir de nos regles propres. Pour les cōsiderations particulieres elles se remarquerōt aux desseins & discours que nous ferons sur chacune place: surquoy nous vous donnerons aduis vne fois pour toutes, que tout ce qui est situé à droit peut estre mis à gauche, sans changer aucune dimension, selon que la beauté de l'aspect ou vne lumiere plus forte, ou la bonté du mur voisin, ou quelque autre consideration importante, vous conuiera d'eslire plustost l'un que l'autre.

*ADVERTISSEMENT TOVCHANT LES TOISES DES  
ouvrages, tant de maçonnerie que des vuydanges de terre.*



Es mesures dont on se sert pour mesurer toutes choses sont, où lineaires, ou superficielles, ou solides & massives.

Les mesures lineaires sont celles, qui n'ont qu'une seule dimension, auxquelles n'est considérée que la seule longueur, sans largeur, ny profondeur, comme quand nous faisons mention de la seule longueur d'une salle, ou chambre, ou bien de sa seule largeur, ou bien de sa hauteur seulement, sans y comprendre ses autres dimensions: Ou bien quand nous disons que de tel village, à un tel, il y a deux lieues, nous ne considérons que la longueur seulement.

De ces mesures lineaires la plus commune est la toise lineaire, laquelle se divise en six pieds de Roy, qui est aussi une mesure lineaire. La longueur de l'une & de l'autre est exprimée au Chastellet de Paris, & auons représenté en marge la mesure d'un pied, afin que l'on sçache de quelle mesure nous auons parlé en nos desseins, & que l'on y puisse réduire les autres, selon qu'il viendra à propos.

Le pied se divise en douze pouces, & le pouce en douze lignes, qui est la plus petite mesure dont on se sert en Architecture.

Les mesures superficielles, sont celles qui ont deux dimensions, longueur & largeur, comme quand nous disons qu'une chambre contient seize toises quarrées, nous entendons qu'elle a quatre toises lineaires en un sens, & autant en l'autre: Si bien que multipliant la longueur & largeur, l'un par l'autre, vous avez sa superficie: tellement que puis qu'une toise lineaire contient six pieds, la toise superficielle contiendra six fois six pieds, qui seront trente six pieds superficiels: Ainsi un arpent de terre contient dix fois dix perches, qui sont cent perches superficielles.

Les mesures solides ou massives, sont celles qui ont trois dimensions, longueur, largeur & espaisseur, ou profondeur, cōme quand nous disons qu'en certaine vuidage de terre, il y a soixante & quatre toises, & que la longueur, largeur & profondeur en sont égales, nous entendons qu'il y en a quatre toises de long sur quatre de large, & quatre de profond: ainsi quatre fois quatre, font seize, & quatre fois seize, font soixante & quatre: tellement que pour sçavoir combien de toises solides, ou massives, contient un tel ouvrage, il faut multiplier la longueur par la largeur, & multiplier encor le produit de ces deux, par la profondeur ou espaisseur, & en ceste signification une toise solide ou massive, ou cube, contient deux cens seize pieds solides ou cubes ou massifs, qui sont six fois six pieds lineaires.

pied de Roy diuise en douze pouces.

## D I S T R I B U T I O N D E L A

P R E M I E R E P L A C E , A Y A N T D E L A R G E U R

D O U Z E P I E D S , E T D E P R O F O N D E U R D E P V I S V I N G T - V N

P I E D S E T D E M Y A T O U T E A U T R E Q U I S E R A M O I N -

*dre que vingt cinq pieds.*

**N** CETTE place premiere de douze pieds de largeur, sur vingt-vn pieds & demy de profondeur, la largeur se distribue en vne salle de neuf pieds, & vn passage de trois pieds: la profondeur se diuise en la salle de quatorze pieds, & en vne cour de cinq pieds & demy de largeur: & le reste de la largeur sur toute ceste profondeur, est employé en vn escalier qui aura six pieds en quarre, où sous le rampant des marches sera fait le priué. A vn des angles de la cour, joignant la salle, est le püys. Pour la descente de la caue elle se fera au passage, par le moyen d'vne trappe, tant en ceste figure comme aux suiuanes, iusques à la sixiesme distribution de la sixiesme place.

Pour le regard du second estage, la chambre occupera la largeur, tant de la salle que du passage, & partant aura douze pieds de largeur; & pour la profondeur, elle est reglee par celle de la salle de dessous, qui est quatorze pieds: le reste de ce plan ne differe point du premier.

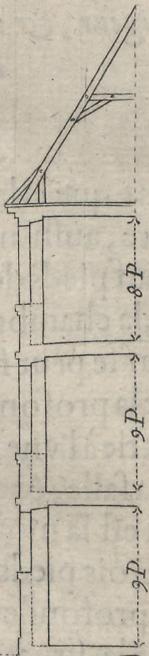
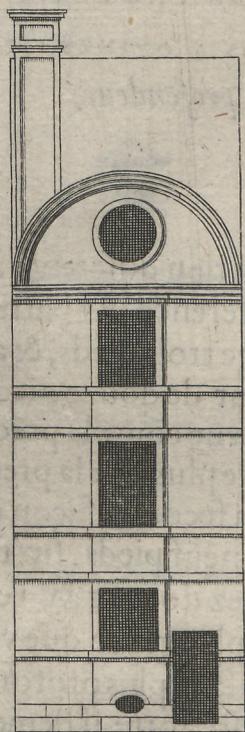
Et quant sur ceste mesme largeur d'edifice, la profondeur se trouueroit entre vingt-vn pieds & demy, & vingt cinq, les mesures de la largeur demeurant en leur entier, il faudroit distribuer le surplus de la profondeur en la cour, & en la salle, selon le desir de celuy qui bastiroit.

Et auons trouué bon de declarer toutes les mesures des edifices, sur le discours particulier que nous auons fait de la structure d'vn chacun: encor que nous les eussions marquez par chiffres sur les plans, pour plus grande instruction de ceux qui sont moins exercez en la cognoissance des plans.

**E T P O U R** le regard des hauteurs, le premier estage aura neuf pieds sous soliués depuis l'aire de la salle; & l'espaisseur du plancher, les soliués comprises, aura huit pouces, qui sera plus que suffisamment sur vne si petite largeur. Donc toute la hauteur sera de neuf pieds huit pouces, laquelle estant departie en dix huit marches, ce sera six pouces cinq lignes deux tiers pour la hauteur de chacune: laquelle distribution suiura aussi au second estage, lequel a neuf pieds de haut, cōme le premier. Le troisieme estage a de hauteur huit pieds sous soliués, & huit pouces d'espaisseur, compris les soliués & plancher: Ceste hauteur de huit pieds & huit pouces estant distribuee en seize marches, nous donnera six pouces & demy de hauteur pour chacune, qui sont deux tiers de ligne de plus que les autres marches, & partant leur difference est comme insensible.

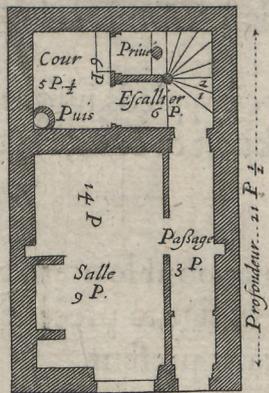
Au dessus seront greniers.

Et dautant que l'eschapee necessaire pour l'escalier est empeschée par la hauteur qu'il faut donner au priué, on descendra de la cour au priué par deux marches, dont l'vne sera dans la cour, & l'autre dans le priué, ayant chacune neuf pouces de hauteur.

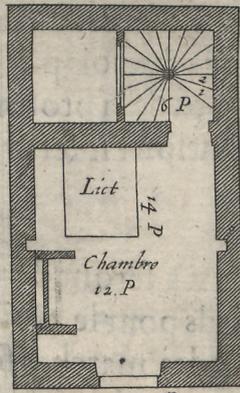


Rez de chaussee de la Rue

1 2 Toises



Plan du premier Estage



Plan du second Estage

## D I S T R I B U T I O N D E L A

S E C O N D E P L A C E , A Y A N T L A M E S M E L A R G E V R

D E D O U Z E P I E D S , S V R V I N G T C I N Q D E P R O F O N D E V R , L A -

Q U E L L E S E R V I R A P A R E I L L E M E T I V S Q U E S A Q U I N Z E P I E D S D E

*largeur, & trente cinq & demy de profondeur,  
le tout inclusivement.*

**L**OVT AINSI que la largeur totale n'est en rien differente à celle de la figure precedente, aussi n'y aura il aucune difference aux parties. Doncques la salle aura neuf pieds de largeur, & le passage trois pieds, & ainsi pour l'estage de dessus, la chambre aura toute la largeur de douze pieds. Mais la distribution de la profondeur se peut faire en deux façons: l'une cōme la precedente, sans cabinet, dōnant l'exces de la profondeur, qu'a ceste figure plus que la precedēte, à la salle, ou à la cour, ou bien partie à l'une, & partie à l'autre. La seconde façon est en prattiquāt vn cabinet au bout de la salle, & de mesme largeur de neuf pieds, sur trois pieds & demy de profondeur, qui est la moindre que vous puissiez donner à vn cabinet; & ceste mesme profondeur de trois pieds & demy, est aussi la plus grāde que vous puissiez donner au cabinet, en ceste profondeur presente: Car le faisant plus profond, vous n'aurez pas assez de place pour la situation du liēt, & en ceste sorte il demeurera quatorze pieds de profondeur, tant pour la salle, que pour la chambre.

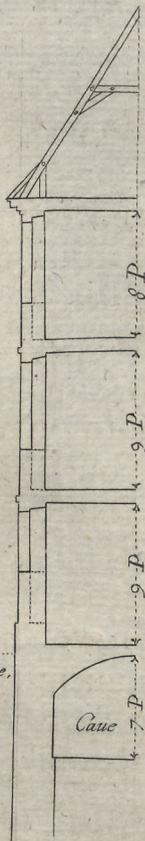
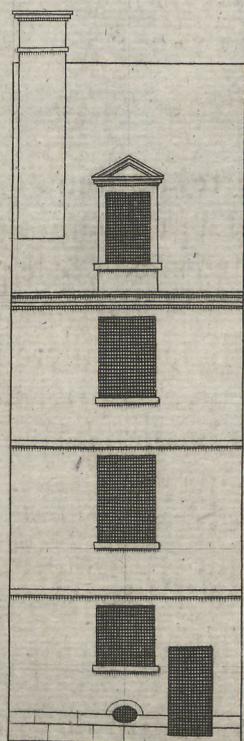
Et faut noter que depuis ceste largeur iusques à celle de dix neuf pieds, le cabinet ne se peut tourner en autre sens; mais venant à vingt, on le pourra changer, comme il sera dict cy apres.

Et ou la largeur de la place sera plus grande que douze pieds, & plus petite que quinze; il faudra donner le surplus à la largeur de la salle & de la chambre, laissant tousiours le passage de trois pieds.

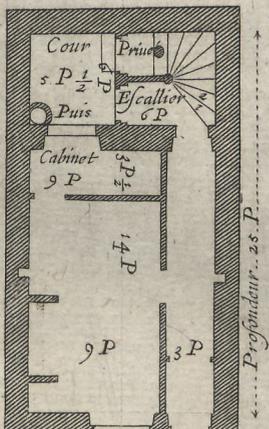
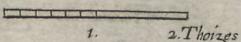
Et pour le regard de la profondeur, depuis vingt cinq pieds, iusques à trente cinq & demy, l'augmentation en sera departie à la salle, cabinet & cour, à la discretion du bastissant.

LES HAUTEURS seront de neuf pieds sous solives pour le premier & second estage, & de huit pieds pour le troisieme, comme en la figure precedente; Et partant, la mesme hauteur des marches sera suiuite en l'ouillage present.

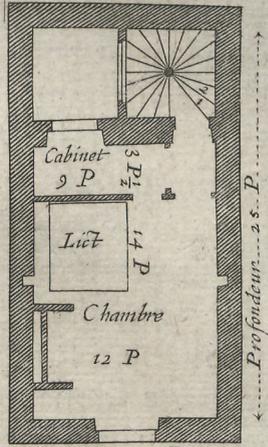
La precaution, pour le regard de l'eschapee de l'escalier au dessus du priuē, sera gardee comme en la figure precedente.



Roz. de la Chaussée de la rue.



Plan du premier Estage



Plan du second Estage

# PREMIERE DISTRIBUTION

DE LA TROISIEME PLACE, DEVIS QUINZE

PIEDS DE LARGEUR IUSQUES A DIXHVICT PIEDS ET DEMY;

ET DE PROFONDEUR, DEVIS TRENTE-CINQ PIEDS

*Et demy, iusques à quarante huit pieds et demy.*

**C**ESTE distribution se peut faire en trois sortes diferentes, à chacune desquelles nous auons approprié son dessein. La premiere retient la diuision en largeur des precedentes en la salle de douze pieds, & le passage de trois, mais la profondeur adjouste aux precedentes vne cuisine par bas, & vne garderobe par haut, au lieu du cabinet. L'escalier retient sa premiere situation & largeur, mais non pas sa premiere forme: Car sa profondeur, compris l'escalier, en est augmentee iusques à dix pieds, qui est celle de la cour, & les marches se rencontrent de front à ceux qui entrent; ce qui n'auoit lieu aux desseins precedens. La cuisine aura doncques neuf pieds de profondeur, la salle quinze, & la cour dix, comme dit est: & en ceste distribution on pourra changer de place à la salle & à la cuisine fort aisement, n'estant question que de transporter la cloison, reseruant à chacune sa propre profondeur. Ce qui se doit aussi entendre de l'estage de dessus, si l'on veut, d'autant qu'on le peut laisser en sa forme, en changeant celuy de dessous.

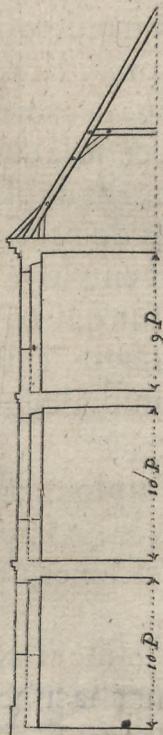
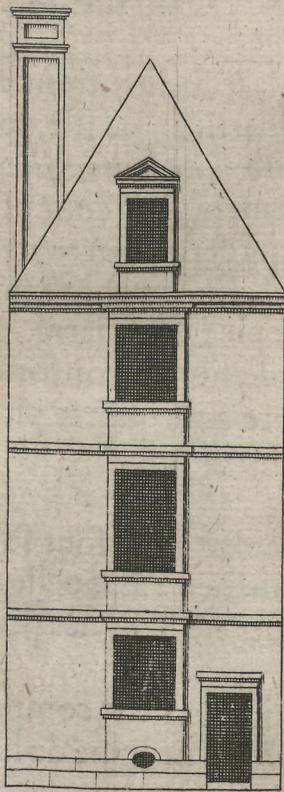
Au surplus, nous auons voulu représenter la face du deuant de cet edifice en biais, parce que cela arriue souuent aux situations des places des villes, afin de monstrier qu'encores qu'il y ait vne des faces biaise, il ne faut pas laisser de faire les appartemens avec des angles droicts; Ce qui soit dit vne fois pour toutes.

LA HAUTEUR du premier & second estage aura dix pieds sous soliues, qui seront dix pieds huit poulces, compris l'espaisseur du plancher; de laquelle hauteur la distribution se peut faire en l'escalier en deux manieres. La premiere, suiuant le dessein selon lequel on monte par dixneuf marches, & partant chacune marche aura six poulces neuf lignes de hauteur. La seconde maniere se pratique, en donnant huit marches au tournant de l'escalier, au lieu de dix, pour le rendre plus aisé, & continuât l'escalier en tournant iusques contre la chambre, qui le haussera de quatre marches, & ainsi nous aurons en tout vingt-vne marches: Par lesquelles estant diuisee toute la hauteur de dix pieds huit poulces, nous aurons pour la hauteur de chacune marche six poulces vne ligne, selon ceste seconde maniere.

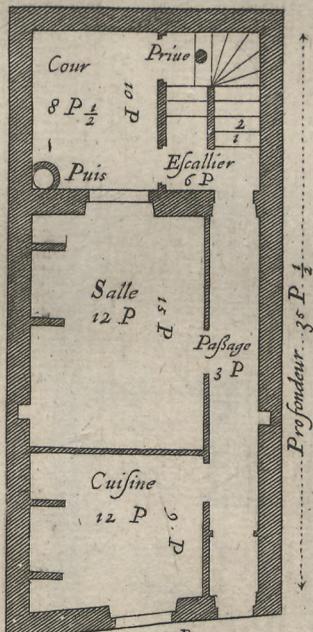
Le troisieme estage a de hauteur neuf pieds sous soliues, qui sera compris l'espaisseur du plancher neuf pieds huit poulces; lesquels diuisez par dixneuf marches, nous donneront six poulces vne ligne pour la hauteur de chacune.

Au dessus seront greniers, ou chambres en galletas, de sept à huit pieds sous soliues.

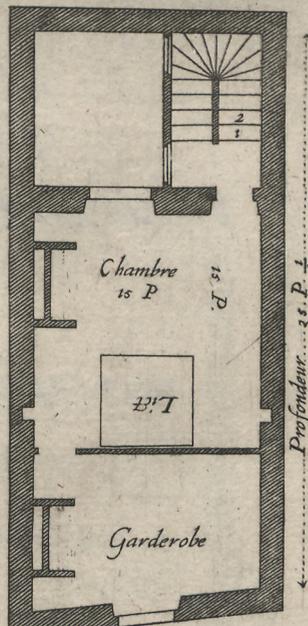
L'incommodité de l'eschapée de l'escalier au dessus du priué, s'esuitera par la maniere desuite cy-dessus.



Rez de la chaussée de la rue  
Cave  
1 2 Toises



Plan du premier Estage.



Plan du second Estage.

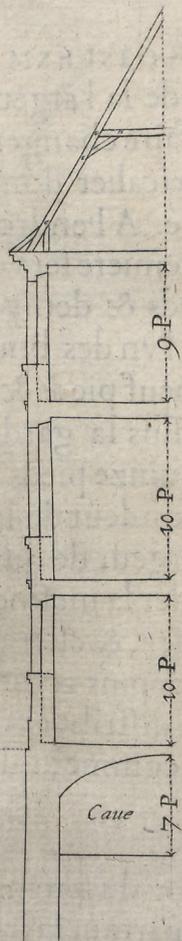
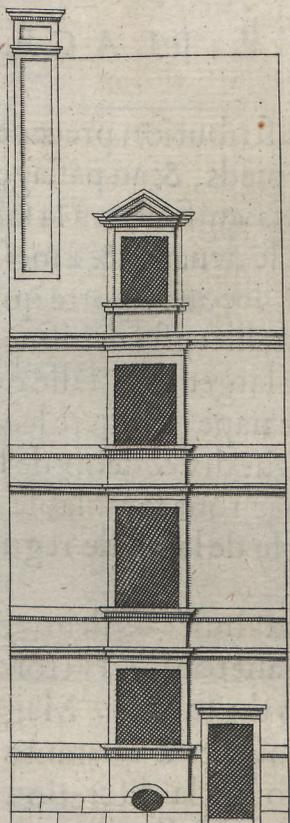
## DEUXIÈME DISTRIBUTION DE LA TROISIÈME PLACE.

**L**A seconde maniere de distribution de la place susmentionnee retient bien celle de la precedente en la largeur, qui se partit en la salle, de douze pieds, & au passage de trois. La difference consiste au changement de place de l'escallier, & de la cuisine, & en l'eslargissement de la cour pour l'estage de dessous, & au changement de place de la chambre & garderobe en celuy de dessus. La salle aura quinze pieds de profondeur, la cuisine neuf, sur huit & demy de largeur, d'autant que le reste est employé en l'escallier, qui a six pieds en quarré. La cour a dix pieds de profondeur sur quinze de large; l'estage de dessus est conforme à celuy de dessous, horsmis le passage: Tellement que la chambre aura quinze pieds en quarré, le tout dans œuure comme dessus.

LA HAUTEUR du premier & second estage aura dix pieds sous solive, qui sera dix pieds huit poulces, compris l'espaisseur du plancher: Laquelle diuisee par les dixneuf marches de l'escallier, nous donnera six poulces neuf lignes pour la hauteur de chacune marche.

La hauteur du troisieme estage aura neuf pieds huit poulces, compris l'espaisseur du plancher: Et partant chacune marche aura six poulces vne ligne de hauteur, comme en la figure precedente.

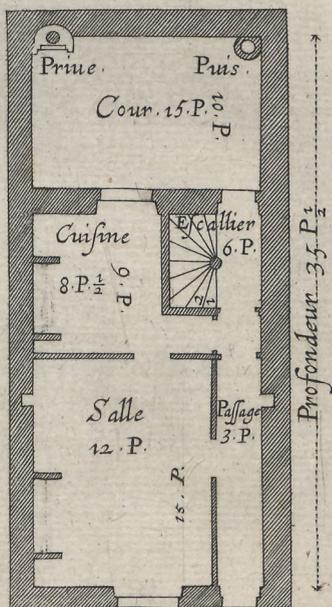
Au dessus seront greniers ou chambres en galletas, de sept à huit pieds sous solives de hauteur.



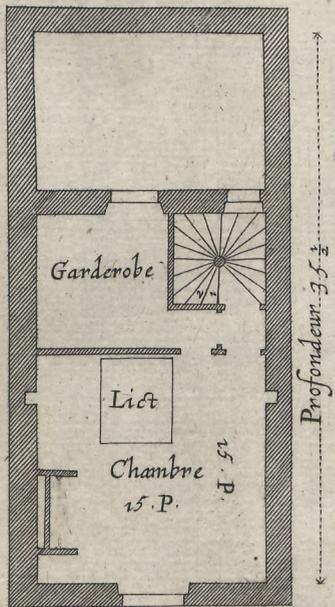
Rez de la chaussée de la rue

Cave

Echelle de deux Toises.



Plan du premier Estage



Plan du Second Estage

## TROIRESME DISTRIBUTION

DE LA TROIRESME PLACE.



A TROIRESME maniere retient la distribution precedente pour le regard de la largeur en la salle de douze pieds, & au passage de trois; mais faut faire changer de place à l'escallier, à la cuisine, & à la salle.

L'escallier doncques se rencontre sur le deuant, & à mesme largeur de six pieds en quarré. A l'endroit du noyau se fera vne seconde porte qui se tiendra fermee lors que la premiere sera ouuerte: à costé de l'escallier est la cuisine, ayant de profondeur neuf pieds & demy sur huit & demy de largeur; la salle quinze pieds de profondeur: & à l'vn des bouts se fera vn petit serre nape; derriere lequel sera le priué: la cour aura neuf pieds & demy de profondeur sur dix & demy de largeur.

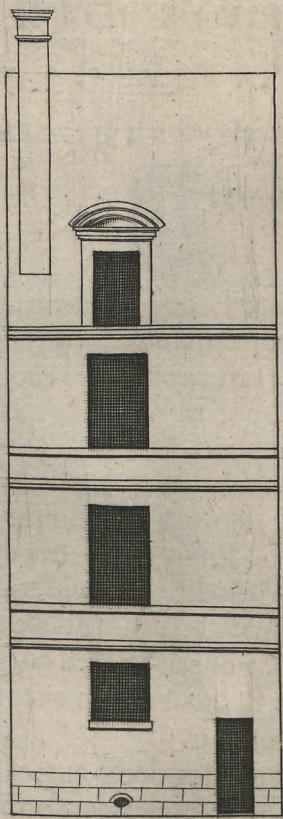
L'estage de dessus la garderobe sera en tout & par tout semblable à la cuisine, & la chambre aura quinze pieds en quarré, en vn angle de laquelle regnera vn cabinet sur toute la profondeur de la cour.

Et depuis la largeur de quinze pieds iusques à dix-huit & demy exclusiement, vous pouuez garder la mesme distribution en donnant tousiours trois pieds au passage, & six à l'escallier, & eslargissant les autres parties du surplus. Mais pour le regard de la profondeur depuis trente cinq pieds & demy iusques à quarante cinq & demy, l'augmentation se distribuera sur la salle, cuisine & cour, à la discretion & volonté de celuy qui bastira; comme aussi luy est reseruee l'eslection de l'vne des trois formes precedentes.

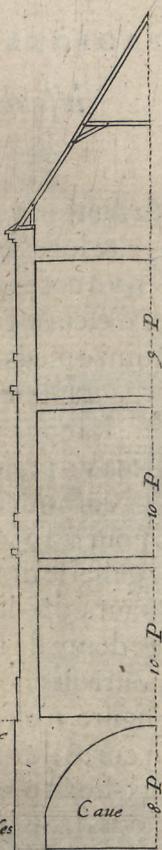
LA HAUTEUR du premier & second estage aura dix pieds sous foliues, & dix-neuf marches; & partant la hauteur de chacune marche sera de six pouces neuf lignes, comme en la figure precedente.

La hauteur du troisieme estage aura, compris le plancher, neuf pieds huit pouces, & pareille quantité de marches; & partant la hauteur de chacune sera de six pouces vne ligne.

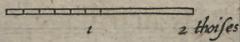
Au dessus seront greniers, ou chambres en galletas, de sept à huit pieds sous foliues de hauteur.



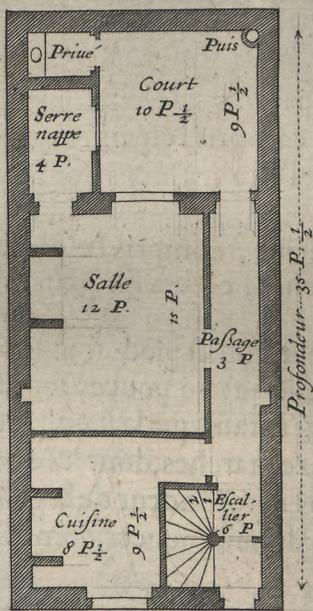
La Face du devant



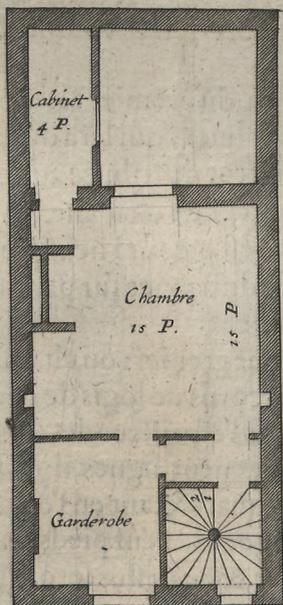
Rez de chaussée de la Rue



Cave



Plan du Premier Estage



Plan du second Estage

## D I S T R I B U T I O N D E L A

Q V A T R I E S M E P L A C E D E P V I S D I X H V I C T

P I E D S E T D E M Y D E L A R G E V R , I V S Q V E S A V I N G T ,

E T D E P R O F O N D E V R D E P V I S C I N Q V A N T E P I E D S

*iufques à foixante vn & demy.*

**E**N CESTE distribution vous gardez tousiours celle de la largeur en donnant trois pieds au passage, & le reste à la salle & autres appartemens. La diuersité d'auc les précédés cōsiste en vn corps de logis de plus, qui se fait au bout de la cour, dōt vous pouuez faire seruir d'escurie l'estage d'embas, ou de chambre à vostre discretion. La salle donc aura quinze pieds de largeur sur dix-sept pieds de profondeur. La cuisine aura onze pieds & demy de largeur sur neuf de profondeur, à costé de laquelle sera l'escalier tousiours de six pieds en quarré. La cour aura dix-huict pieds & demy de largeur sur onze de profondeur. Au bout de laquelle sera vn petit corps de logis sur toute la largeur de dix-huict pieds & demy, sur dix pieds & demy de profondeur; & à l'vn des bouts de ladite largeur sera le priué, derriere lequel sera la place d'vn liēt pour vn garçon. L'estage de dessus suiura la distribution de celuy de dessous, & aura de plus vne gallerie de trois pieds de largeur, pour aller d'vn corps de logis à l'autre. La chambre doncques aura dix-huict pieds & demy de l'argeur sur dix-sept de profondeur; & la garderobe onze pieds & demy de large sur neuf de profondeur.

Ceste distribution se pourroit encores changer en chacune des deux autres representees par la troisieme & cinquieme figure, n'estoit la difficulté de l'escalier lequel ne donneroit pas si comode communication d'vn corps de logis à l'autre, comme il fait en la presente forme.

Et depuis la largeur de dix-huict pieds & demy iusques à vingt, vous pouuez garder la mesme distribution, donnant tousiours trois pieds au passage, & six pieds en quarré à l'escalier, & eslargissant les autres parties du surplus. Mais pour le regard de la profondeur depuis cinquante pieds iusques à foixante vn pieds & demy, l'augmentation se distribuera sur la salle, cuisine, cour, & logis de derriere, à la discretion & volonté de celuy qui bastira.

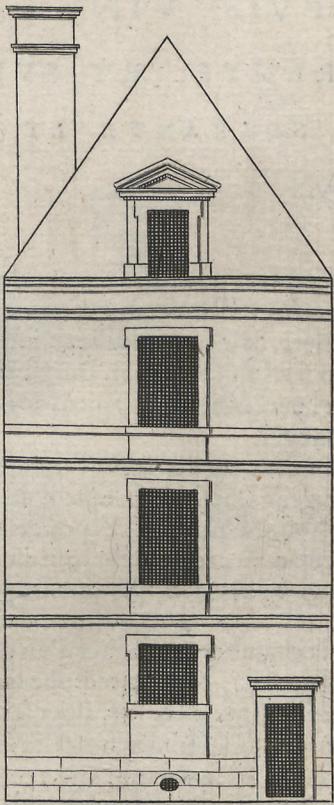
LA HAUTEUR du premier & second estage du principal corps de logis qui est sur le deuant aura dix pieds sous soliués, qui sera dix pieds huict pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, laquelle hauteur distribuee aux dix-neuf marches de l'escalier, nous donnera six pouces neuf lignes pour la hauteur de chacune.

Le troisieme estage aura neuf pieds huict pouces de haut, compris l'espaisseur des soliués & plancher, laquelle distribuee sur pareille quantité de marches, ce sera six pouces vne ligne sur la hauteur de chacune.

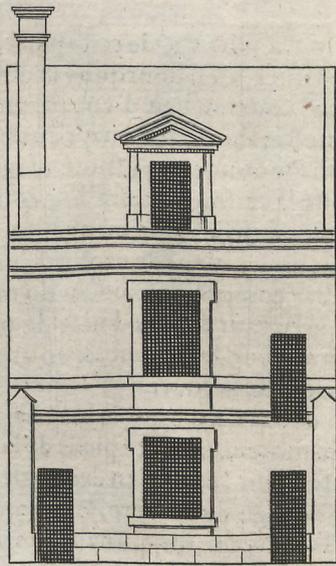
Au dessus seront greniers ou chambres en galetas de sept à huict pieds sous soliués.

La hauteur du corps de logis de derriere aura huict pieds quatre pouces sous soliués, qui sera neuf pieds compris l'espaisseur des soliués & plancher; & d'autant que la hauteur de chacune marche est de six pouces neuf lignes, il y faudra monter par seize marches, dont les douze se prendront en l'escalier, & les quatre, tant en l'espaisseur du mur qu'en la profondeur de la gallerie.

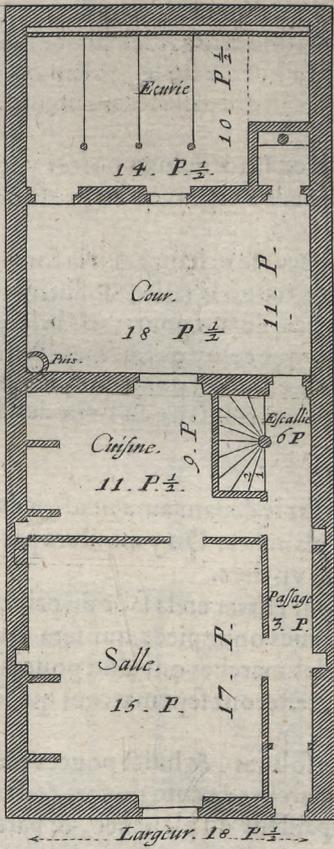
Le second estage aura neuf pieds sous soliués, & neuf pieds huict pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, & au dessus seront greniers.



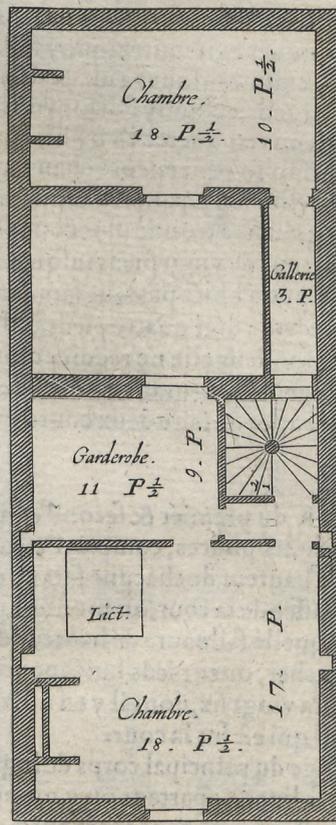
La face du Logis de devant.



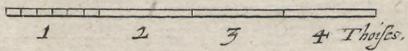
La face du petit corps de Logis de derriere.



Plan du premier Estage.



Plan du second Estage.



**D I S T R I B U T I O N D E L A**  
**C I N Q V I E S M E P L A C E D E P V I S V I N G T P I E D S**  
**D E L A R G E V R , I V S Q V E S A T R E N T E , E T S V R L A**  
**M E S M E P R O F O N D E V R D E S O I X A N T E E T**  
*vn pieds & demy.*

**L**A GRANDEUR de ceste place nous donne des aduantages que nous ne pouuons auoir aux precedentes, c'est pourquoy sa distribution est grandement differente des autres, & pouuons auoir deux cours au lieu d'une, & vn escallier à deux palliers, & le passage assis au milieu, ou en l'angle, à nostre choix, au lieu qu'aux bastimens precedents il estoit relegué en l'angle necessairement. Ce passage donc est constitué au milieu de la largeur de l'edifice de quatre pieds de largeur, ayant d'un costé la cuisine & l'escallier, & de l'autre le garde manger.

La cuisine, comme aussi le garde manger, auront de largeur huit pieds, sur dix de profondeur, la cour aura treize pieds de largeur sur dix-neuf de profondeur, & le reste de la largeur qui sont sept pieds demeureront pour la largeur de l'escallier, compris l'espaisseur du mur. De la cour on monte deux marches pour entrer en la salle, qui aura vingt pieds de largeur sur dix-huit de profondeur, & le reste de la profondeur, qui est dix pieds, sera employé en vne petite cour de derriere, & en vn cabinet à l'un des angles de la salle, qui aura six pieds de largeur sur la mesme profondeur de la cour.

Pour l'estage d'en haut du corps de logis de deuant, vous aurez la chambre & escallier d'un costé, & la garderobe de l'autre: la chambre aura treize pieds de largeur sur dix de profondeur, & la garderobe sept pieds de largeur sur la mesme profondeur, & en l'un des angles de la chambre, entre la chambre & l'escallier sera le priué.

Pour le corps de logis de derriere, la chambre aura treize pieds de largeur sur dix-huit de profondeur, la garderobe sept pieds de largeur, sur quinze de profondeur, le cabinet de dessus sera semblable à celui de dessous.

Cette distribution se peut changer sans alterer aucune des mesures. Premièrement en laissant le passage dans le milieu où il est, ce qui se peut faire en deux manieres: Assauoir en transposant la cuisine & le garde manger d'une main à l'autre, & ne bougeant l'escallier de sa place, ou bien en faisant le mesme eschange, & transposant aussi l'escallier. Et celle cy semble estre plus à propos, d'autant que la cuisine, l'escallier, & entree de la salle estans de mesme costé, le seruice se fera à couuert: Secondement le changement se peut faire en ostant le passage du milieu pour le situer à l'une des extremités; quoy faisant vous poserez la cuisine & le garde manger l'un contre l'autre, & pourrez eslargir la cuisine iusques à dix & douze pieds, que vous gagnerez sur le garde manger, qui n'a pas besoin de si grande largeur; en quoy faisant vous auez election de situer, ou le passage, ou la cuisine du costé de l'escallier, selon que vous trouuerez l'un plus à propos que l'autre.

Cette distribution se peut encore changer en quatre sortes, selon les desseings portés par les figures, trois, quatre, cinq, & sixiesme, en separant l'augmentation de la place, tant en l'argeur qu'en profondeur, à chacun appartement, selon qu'il sera trouué plus conuenable.

Et depuis la largeur de vingt pieds iusques à trente, vous ne pouuez rien changer en la forme, mais bien pourrez vous donner sept ou huit pieds de largeur à vostre escallier, & le reste à la salle, & autres parties: & lors que vostre largeur excedera vingt quatre pieds, il faudra changer l'assiette de vos poutres de la largeur en la profondeur. Pour la profondeur elle ne reçoit point d'autre changement que celui qui est mentionné cy dessus.

Et la mesme largeur demeurant comme dessus, si la profondeur n'excedoit point cinquante huit pieds, alors il ne faudroit plus parler de faire deux cours, mais la distribution se pourroit faire en l'une des deux manieres suivantes.

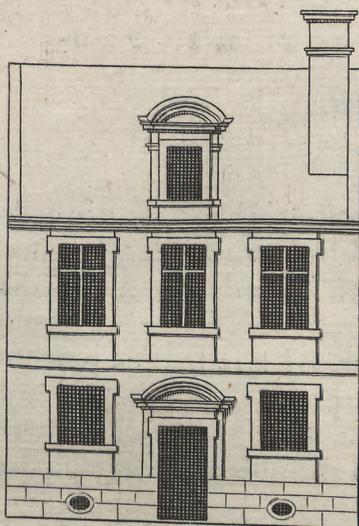
**L**A HAUTEUR du premier & second estage du corps de logis sur le deuant aura neuf pieds sous solives, qui seront neuf pieds huit pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher. On y montera par vingt & vne marches, & partant la hauteur de chacune sera de cinq pouces six lignes vn tiers.

Du rez de chaussee de la cour, on montera par deux marches pour entrer en la salle du principal corps de logis qui est derriere, laquelle salle aura de hauteur depuis l'aire sous solives onze pieds, qui sera compris l'espaisseur des solives & plancher, onze pieds huit pouces. Et d'autant que les marches ont cinq pouces six lignes vn tiers de haut, il en faudra vingt six, dont il y en a dix-neuf en l'escallier, resteront sept marches qui seront practiquees dedans le rampant qui est sur la cour.

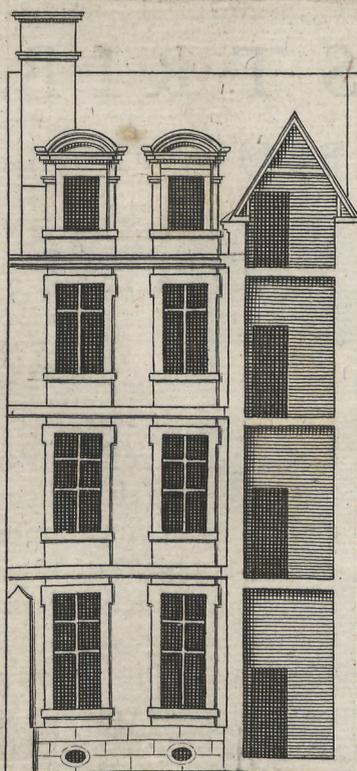
Le second estage du principal corps de logis aura dix pieds sous solives, & huit pouces d'espaisseur de plancher, compris les solives, & partant on y montera par vingt trois marches de cinq pouces & demy chacune.

Le troisieme estage aura neuf pieds huit pouces, compris l'espaisseur du plancher, & partant on y montera par vingt & vne marches de cinq pouces & demy chacune.

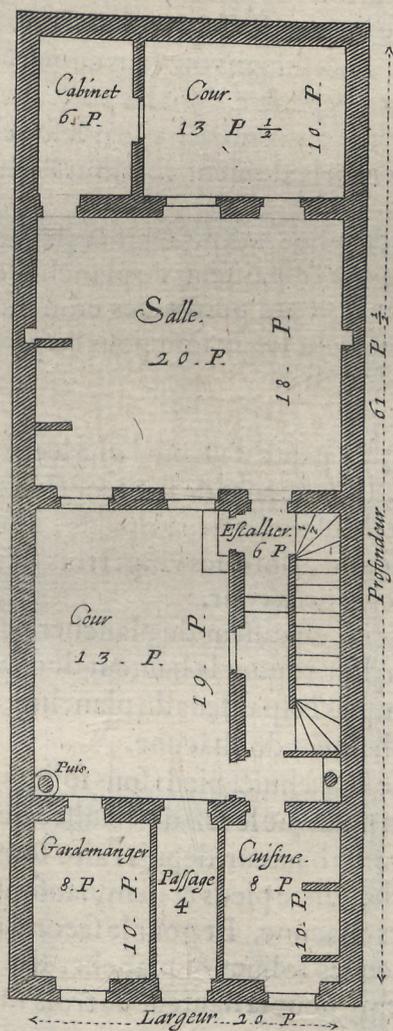
Au dessus seront greniers, ou chambres en galletas de sept à huit pieds sous solives de hauteur.



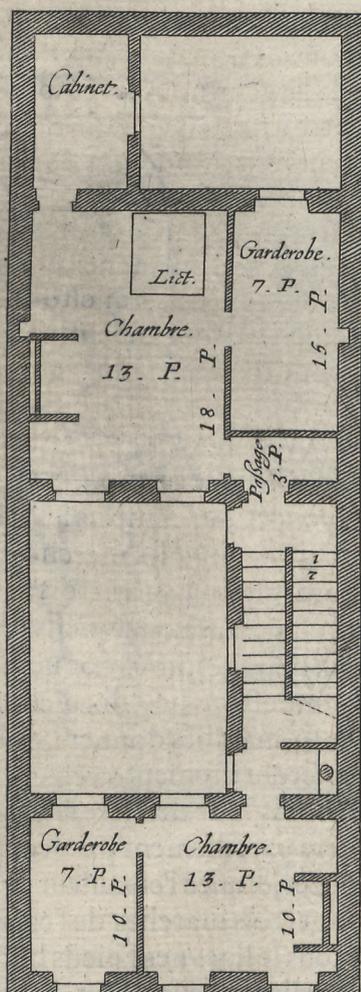
Face du Logis de devant.



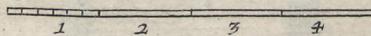
Face du principal corps de Logis du costé de la Cour.



Plan du premier étage.



Plan du second étage.



**D I S T R I B U T I O N D E L A**  
**S I X I E S M E P L A C E D E T R E N T E P I E D S D E**  
**L A R G E V R , I V S Q V E S A T R E N T E - H V I C T P I E D S ,**  
**E T D E C I N Q V A N T E H V I C T D E P R O -**  
*fondeur, iusques à cent.*

**E**N LA premiere figure de ceste distribution qui est la huitiesme en ordre, la largeur de trente pieds est diuisee en vn passage de quatre pieds & demy, & vne salle de vingt cinq pieds sur vingt de profondeur, laquelle est suiue de la cour qui a dix-neuf pieds de profondeur, & de largeur vingt vn. Et le reste de la largeur est employé en vn escallier qui a huit pieds de largeur dans œuure. Le reste de la profondeur est employé en vn corps de logis derriere, ayant quinze pieds de profondeur, dont la largeur se diuise en vne cuisine de dix-neuf pieds, & vn garde manger de dix. La distribution du second estage suit celle du premier, horsmis au corps de logis de deuant, où la chambre aura vingt pieds en quarré, & la garderobe neuf pieds & demy de largeur.

Et quand sur la mesme largeur la profondeur se fust trouuee plus grande, en sorte que l'on eust peu practiquer vne cour ou iardin sur le derriere, on eust peu faire que le corps de logis de derriere eust esté esclairé de deux costés, sans changer la distribution des parties.

Il faut noter qu'en tous les desseins precedens, à cause du peu de largeur des places nous auons fait estat de cloisons d'ais qui n'ont qu'un pouce d'espais: Aux suiuan ou nous auons plus de commodité pour la largeur, nous les supposons de charpenterie & plastre, dont les posteaux & sablieres auront de quatre à six pouces, afin que personne ne se trompe aux nombres par lesquels sont marquées les largeurs & profondeurs de nos appartemens, lesquels doiuent tousiours estre entendus dans œuure comme cy deuant.

Il faut aussi prendre garde que iusques icy nous auons tousiours donné huit pouces pour l'espaisseur des solives & du plancher, qui sont trois pouces pour l'espaisseur du plancher & cinq pouces pour celles des solives, qui estoit suffisamment pour la petite portee des edifices precedens. Maintenant pour ceux qui suiuent, nous en donnons neuf, dont les six sont pour l'espaisseur des solives, & trois pour l'espaisseur du plastre qui ne croist ny diminue.

**Q**UANT AUX HAUTEURS, l'aire de la salle sera plus haute d'un pied que le rez de chauffee de la cour, à laquelle salle on montera par deux marches. La salle aura de hauteur sous solives douze pieds trois pouces, & compris les solives & espaisseur du plancher treize pieds; à laquelle hauteur on montera par vingt six marches de six pouces chacune, dont les vingt trois seront au rampant adossé contre le mur, & les trois autres à celui qui regarde la cour.

Le second estage aura onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur du plancher, laquelle diuisee par vingt six marches, nous donnera cinq pouces cinq lignes pour la hauteur de chacune.

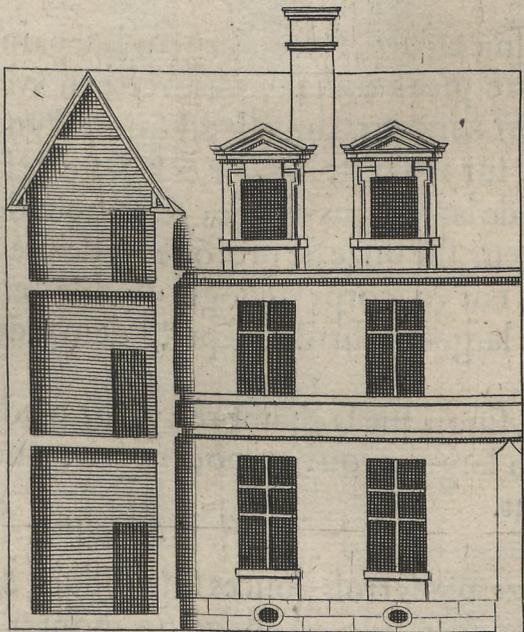
Le troisieme estage aura dix pieds neuf pouces, compris l'espaisseur du plancher, laquelle diuisee par vingt six marches donnera cinq pouces pour la hauteur de chacune.

Au dessus seront greniers ou chambres en galletas de sept à huit pieds sous solives de hauteur.

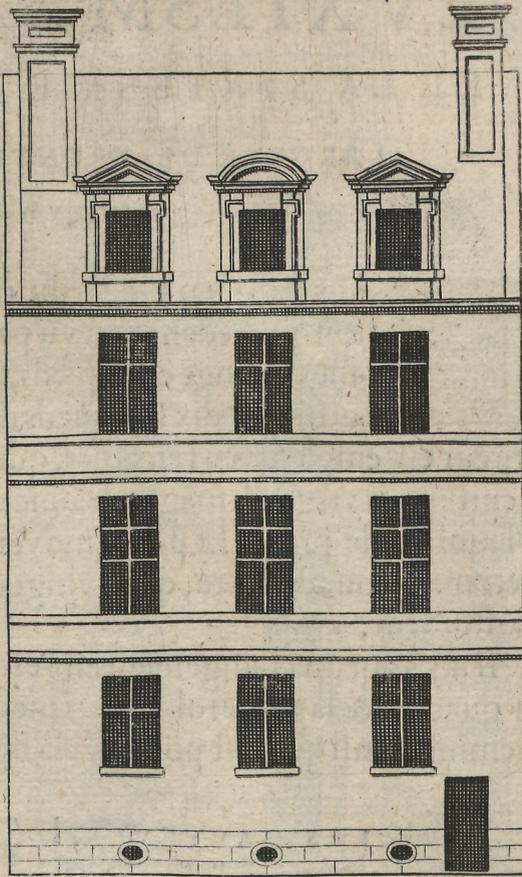
Le corps de logis de derriere sera aussi plus haut d'un pied que le rez de chauffee de la cour, auquel on montera pareillement par deux marches, & aura de hauteur depuis l'aire sous solives dix pieds neuf pouces, & avec l'espaisseur des solives & plancher onze pieds & demy: ausquels on montera par les vingt trois marches de l'escallier de six pouces chacune. Et pour le second estage, il aura de hauteur sous solives neuf pieds huit pouces, & avec les solives & plancher dix pieds cinq pouces; de laquelle hauteur, il faut deduire, vn pied & demy pour la hauteur de trois marches, qui sont au rampant qui regarde sur la cour: reste huit pieds onze pouces à monter par des marches qui auront cinq pouces cinq lignes chacune, & partant il y en aura vingt, dont il faudra faire la distribution contre le mur.

Au dessus seront greniers ou chambres en galletas, de sept à huit pieds sous solives de hauteur.

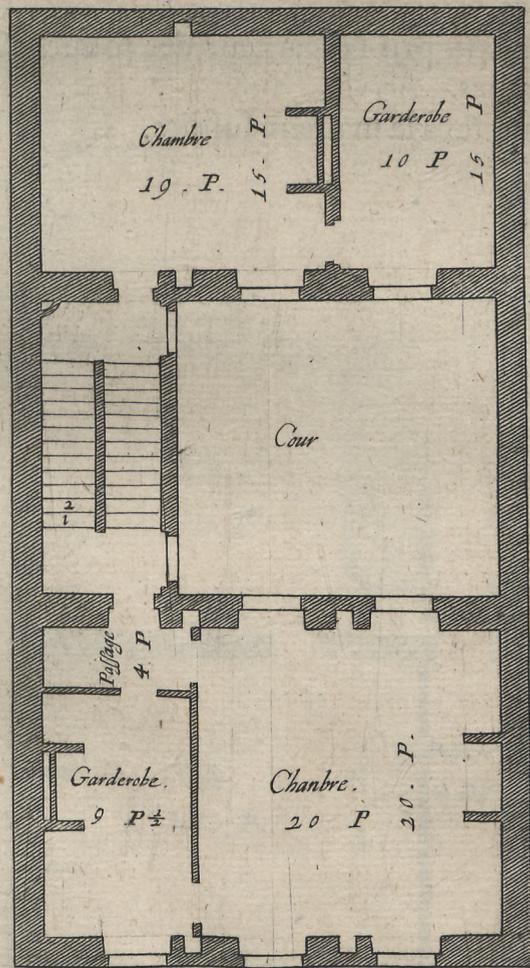




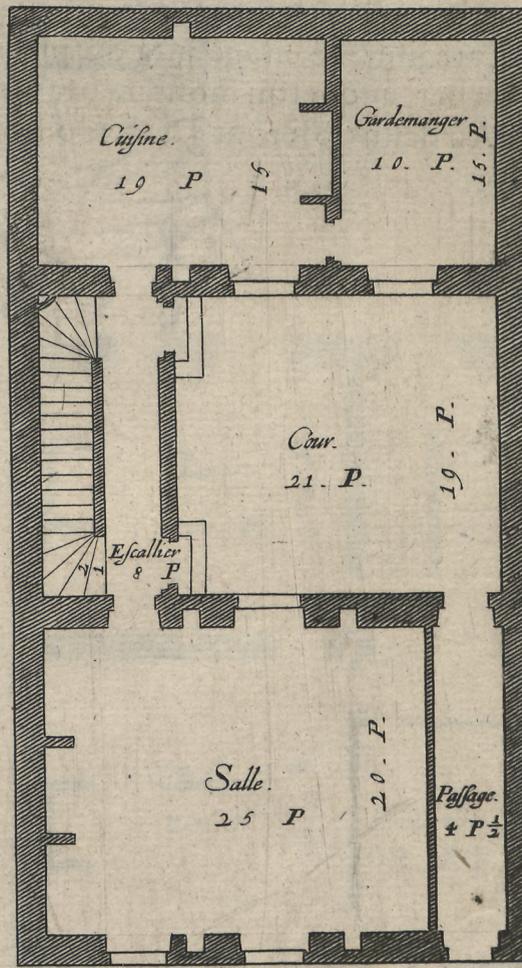
Face du corps de Logis de derriere.



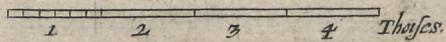
Face du corps de Logis de devant.



Plan du second Estage.



Plan du premier Estage.



Largueur 30 Pieds

Profondeur 58 P.

# DEVXIESME DISTRIBUTION

DE LA SIXIESME PLACE, AYANT M'ESME

LARGEVR DE TRENTE PIEDS, ET DE PROFONDEVR

CINQVANTE HVICT PIEDS.

**L**A SECONDE distribution de ce mesme espace, suit en largeur la separation precedente, en vn passage de quatre pieds & demy, & le reste en vne salle de vingt cinq pieds, sur vingt de profondeur, laquelle est suiue d'une cuisine de dix sept pieds de profondeur, sur vingt de largeur, & le reste de la largeur est employé en l'escallier, qui a neuf pieds de large dans ceuvre; & au bout de la cuisine est vn gardemâger de huit pieds de largeur, sur onze de profondeur, derriere lequel est le priué. Et par ce moyen nous auons fait vn corps de logis double, en mettant la cour derriere, qui a vingt & vn pied de largeur, sur dix-sept & demy de profondeur.

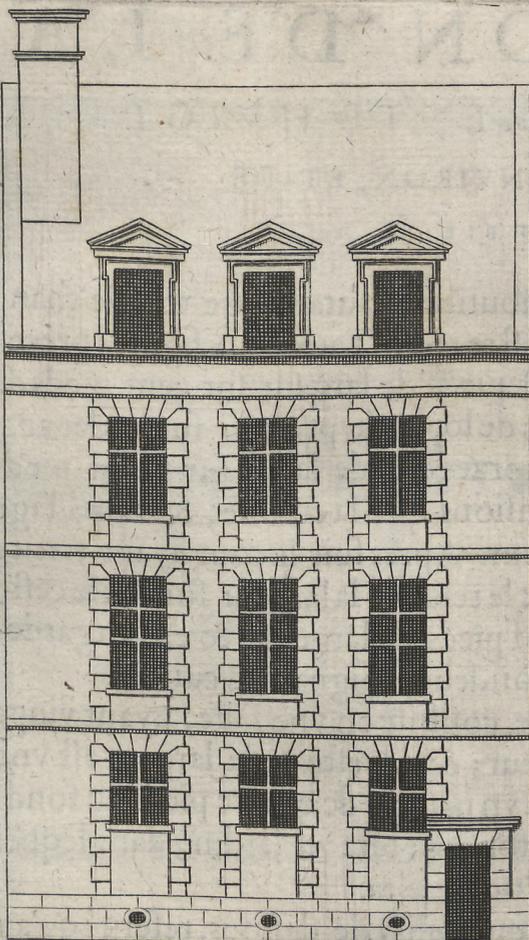
Il n'y a aucun changement en l'estage de dessus, sinon que la chambre a vingt pieds en carré, & la garderobe neuf pieds & demy en largeur, ou l'on pourra faire vne cheminee ainsi qu'il est porté par la figure cy deuant.

POVR LES HAVTEVRS, la salle aura douze pieds trois pouces sous soliués, & treize pieds, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel estage on montera par vingt six marches de six pouces chacune.

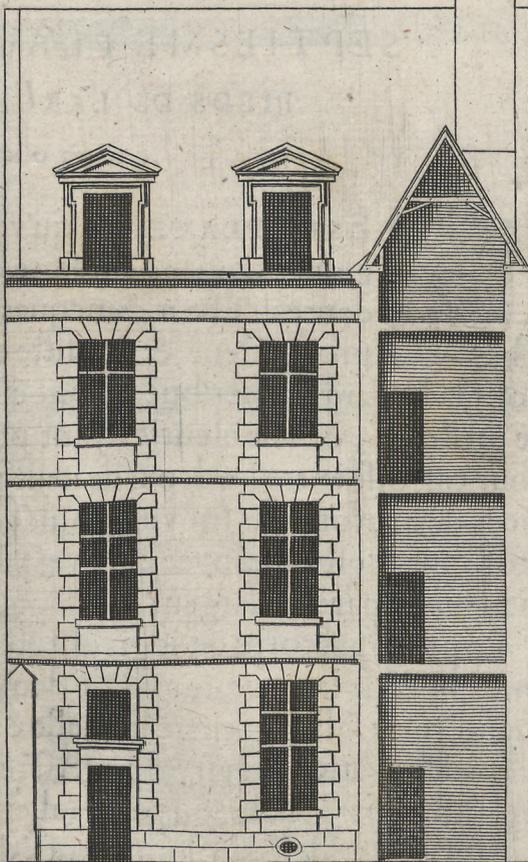
Le second estage aura onze pieds neuf pouces de hauteur, compris l'espaisseur du plancher, & monteront par vingt quatre marches.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt deux marches.

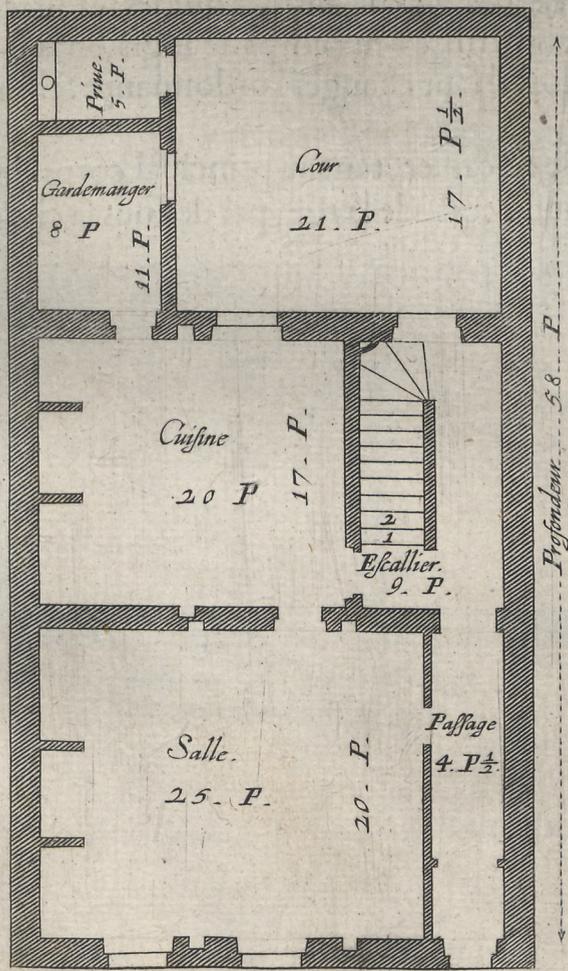
Au dessus se feront greniers ou chambres & galletas à la maniere susdite.



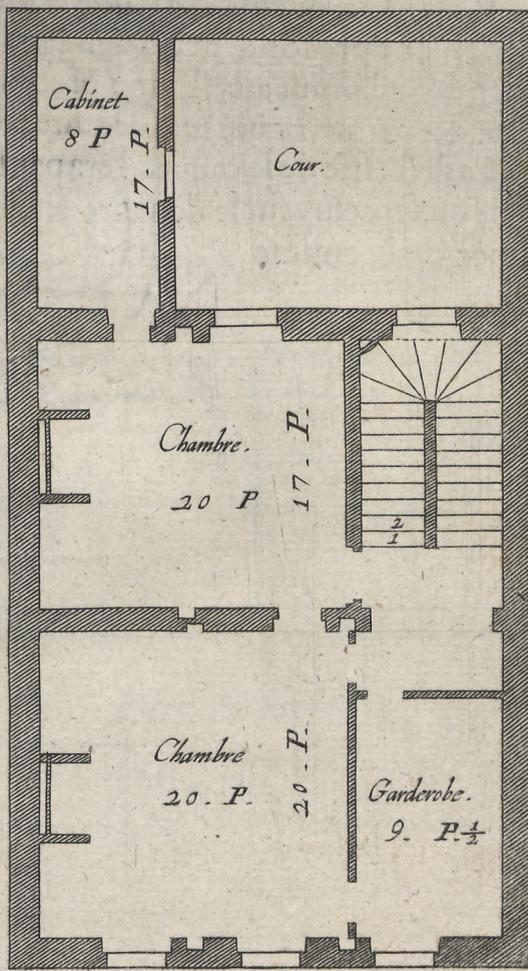
Face du logis du cote de la rue.



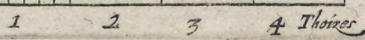
La face du costé de la cour.



Lageur 30 Piedz  
Plan du premier estage.



Plan du second estage.



## D I S T R I B U T I O N D E L A

S E P T I E S M E P L A C E D E T R E N T E H V I C T

P I E D S D E L A R G E V R O V E N V I R O N , E T D E

P R O F O N D E V R C E N T P I E D S .



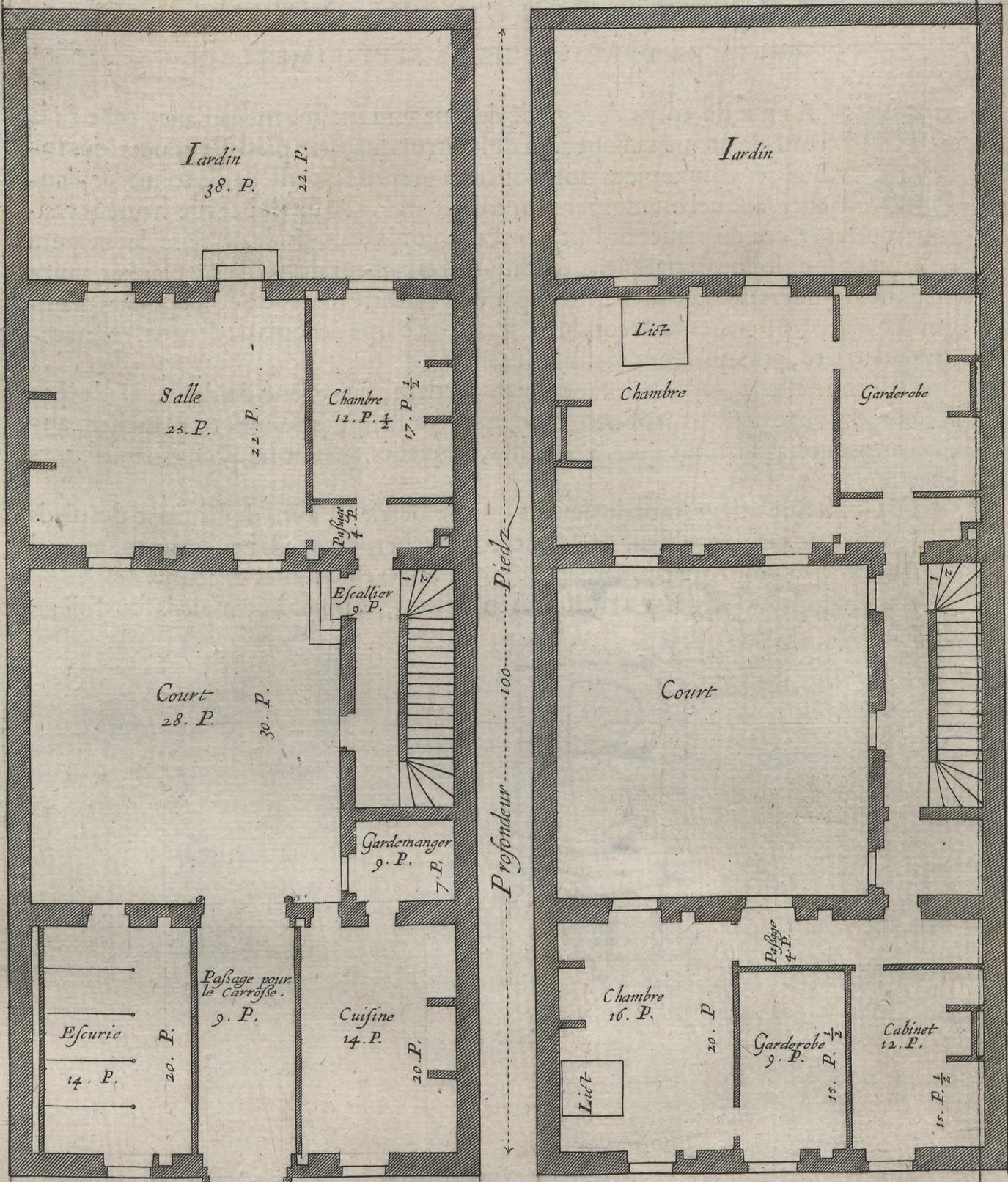
ESTE PLACE n'a qu'une seule distribution, d'autant que tout le changement qui se peut faire d'icelle peut estre reduict aux deux figures precedentes. Elle a doncques trente-huict pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, & consiste en deux corps de logis; le premier sur le devant, dont la largeur se distribue en une cuisine de quatorze pieds de large sur vingt pieds de profond, & une escurie ayant pareilles dimensions que la cuisine, & un passage pour carrosse entre les deux, de neuf pieds de largeur. Apres suit la cour ayant trente pieds de profondeur sur vingt huit de largeur, & le reste de la largeur sur toute ceste profondeur est employée en un escallier qui a neuf pieds de largeur, & en un garde-manger de pareille largeur, sur sept pieds de profondeur, ioignant la cuisine.

Le principal corps de logis qui est sur le derriere, consiste en une salle, ayant vingt cinq pieds de largeur, sur vingt deux de profondeur; & au reste de la largeur est une chambre ou sallette, entre laquelle & l'escallier y a un passage de quatre pieds, au fonds duquel se pratiquera un priué. Au reste de la profondeur sera un iardin, dans lequel on entrera par la salle, ou par la sallette, ainsi que l'on voudra.

L'estage de dessus à les mesmes distributions que celui de dessous, reserué qu'au corps de logis de devant sur l'escurie est une chambre sur le passage, une garderobe; & sur la cuisine, un cabinet.

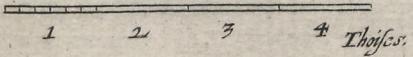
Il arriuera quelque fois que la place proposee aura plus de largeur que les susdites, & moins de profondeur qu'il en faudroit pour construire deux corps de logis, en la situation qu'ils sont aux figures precedentes, & à lors il faut changer l'ordonnance selon l'une des manieres qui sera deduite cy apres.

La descente de la caue se fera par le dessous de l'escallier, tant au principal corps de logis qu'en celui sur le devant; & si l'on vouloit du costé de la rue, par dessous la cheminee de la cuisine.



Plan du premier Estage,

Plan du Second Estage,



## ELEVATION DE LA FACE

TANT DV CORPS DE LOGIS DE DEVANT QVE  
 CELVY DE DERRIERE DE LA SEPTIESME PLACE.

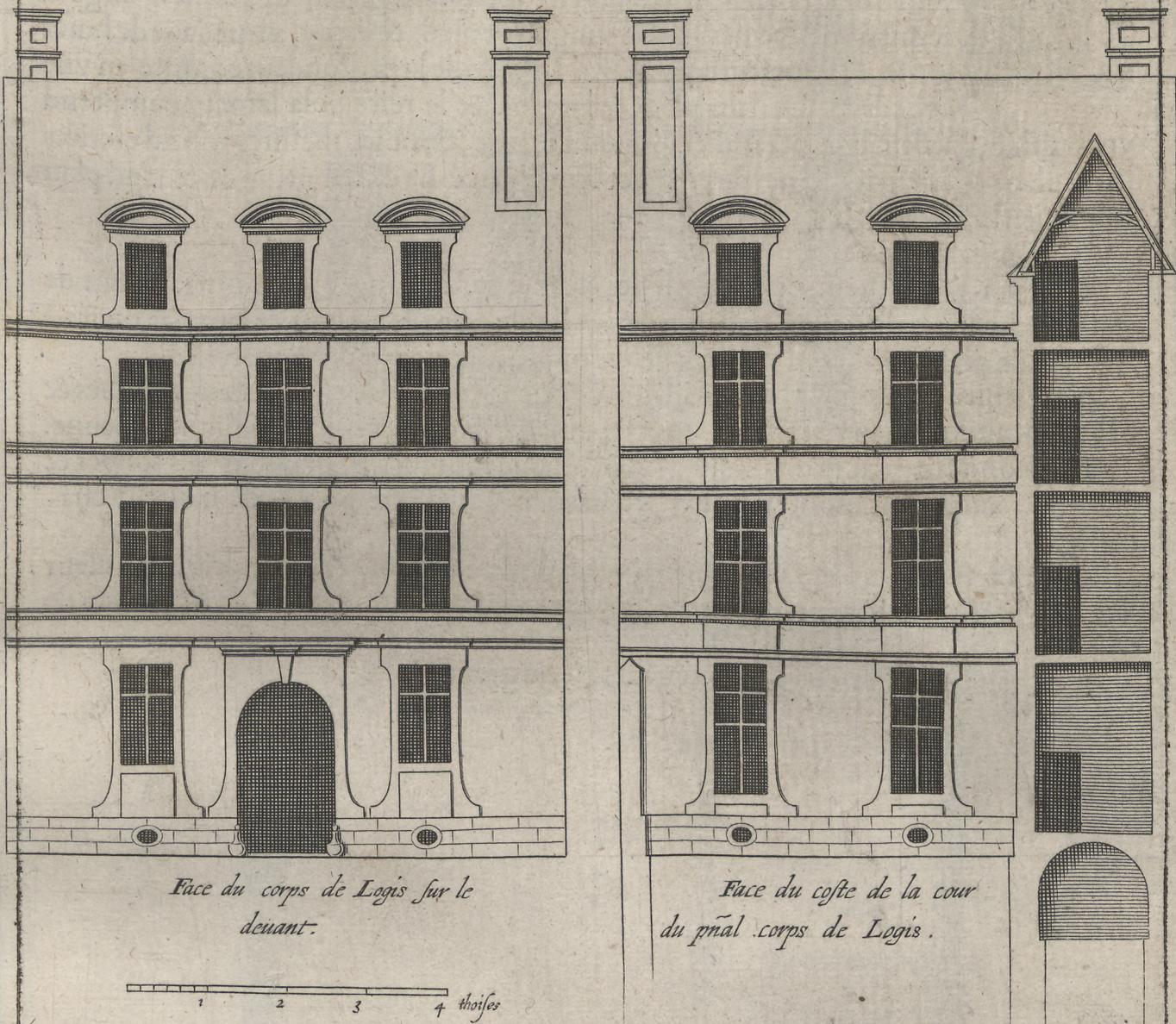


L' AIRE du corps de logis de deuant aura mesme niueau avec celle de la cour; le premier estage aura de hauteur quatorze pieds six pouces sous foliues, & quinze pieds trois pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par trois marches de six pouces de hauteur chacune, qui sera l'aire du passier de l'escallier & du corps de logis de derriere, lequel aura de hauteur sous foliues treize pieds, & compris l'espaisseur des foliues & plâcher, treize pieds neuf pouces: auquel on montera par vingt quatre marches, de six pouces dix lignes chacune, lesquelles vous conduiront tant au corps de logis de deuant, qu'en celuy de derriere, puis qu'ils ont mesme niueau.

Le second estage, tant de deuant que de derriere, sera esleué de douze pieds sous foliues, & douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt quatre marches, lesquelles auront six pouces cinq lignes chacune.

Le troisieme estage, tant de deuant que de derriere, aura de hauteur dix pieds sous foliues, & avec l'espaisseur des foliues & plancher, dix pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt quatre marches de cinq pouces cinq lignes chacune.

Au dessus, sont greniers ou chambres en galletas, de huit à neuf pieds sous foliues de hauteur.



*Face du corps de Logis sur le  
deuant.*

*Face du costé de la cour  
du pñal corps de Logis.*

1 2 3 4 toises

## D I S T R I B U T I O N D E L A

H V I C T I E S M E P L A C E , A Y A N T D E L A R G E V R

C I N Q V A N T E P I E D S , S V R C I N Q V A N T E

H V I C T P I E D S D E P R O F O N D E V R .



LA DISTRIBVTION se peut faire en trois manieres, en la premiere desquelles ceste largeur de cinquante pieds est employee en vn corps de logis sur le deuant, de vingt deux pieds de profondeur, dont la largeur se distribue en vne salle de vingt sept pieds & demy, vn passage de huit pieds, & vne escurie de treize. Le reste de la profondeur consiste en vne cour de trente deux pieds de largeur, & le reste de la largeur comprend vne cuisine, gardemâger, & escalier ioignant la salle, dont les mesures sont d'escrites sur le plan; & à l'vn des angles de l'escalier sera le priué. La distribution du second plan se verra en la feuille suiuate.

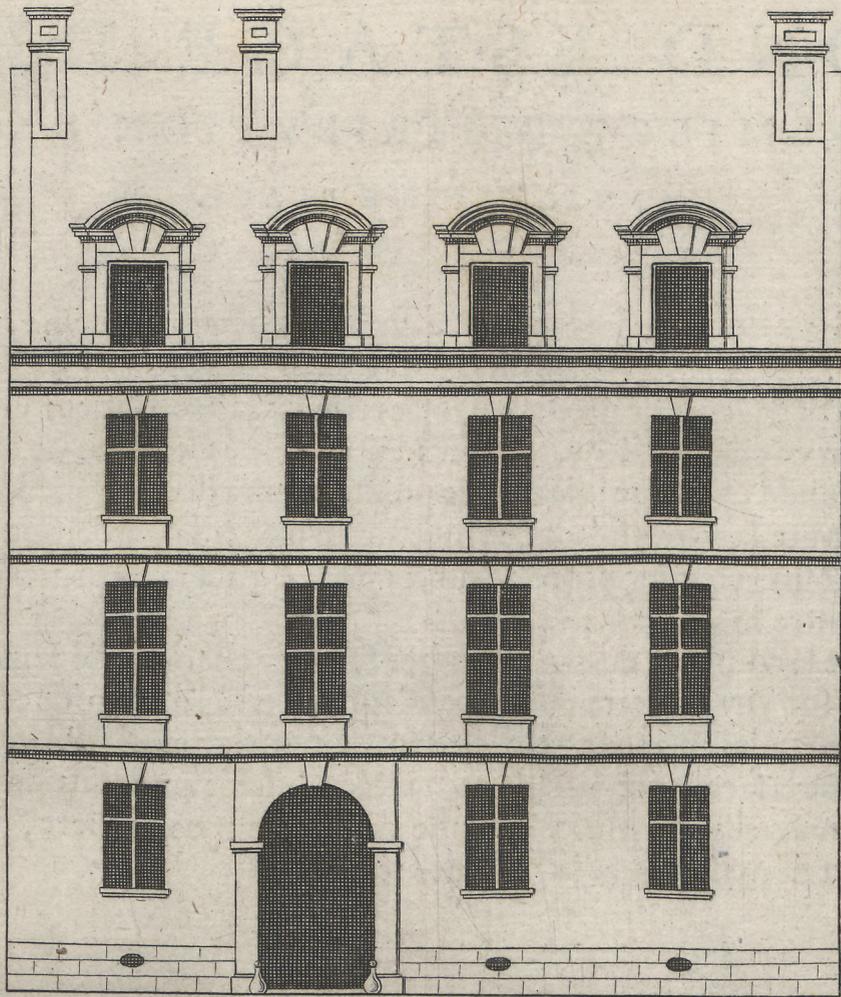
POVR LES hauteurs, l'aire des salle, escalier gardemanger, & cuisine, seront de plain pied, esleuez d'vn pied au dessus du rez de chaussee de la cour: de laquelle on ira à l'escurie de plain pied comme aux autres; on y montera par deux marches.

Le premier estage aura treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt sept marches, de six pouces vne ligne chacune.

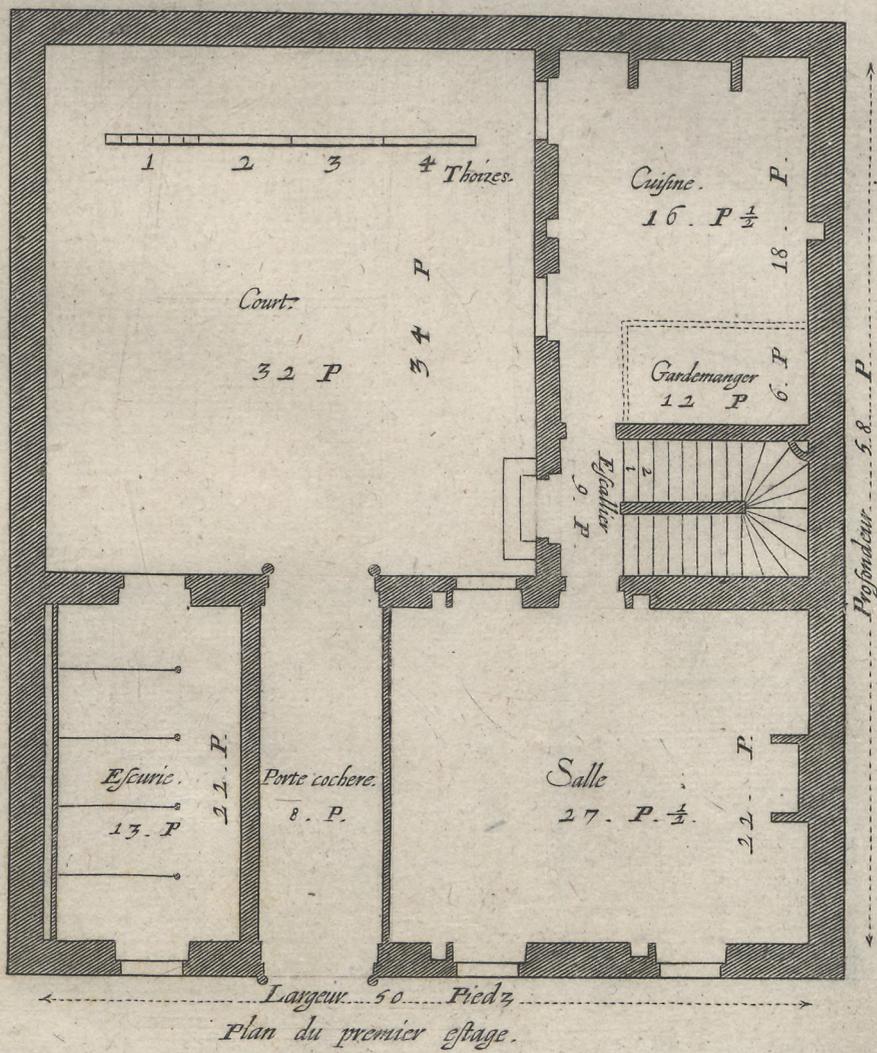
Le second estage aura douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher; auquel on montera par vingt six marches, de six pouces de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt quatre marches de six pouces de hauteur.

Et au dessus se fera chambre en galletas, ou grenier.



Face du corps de Logis de devant.



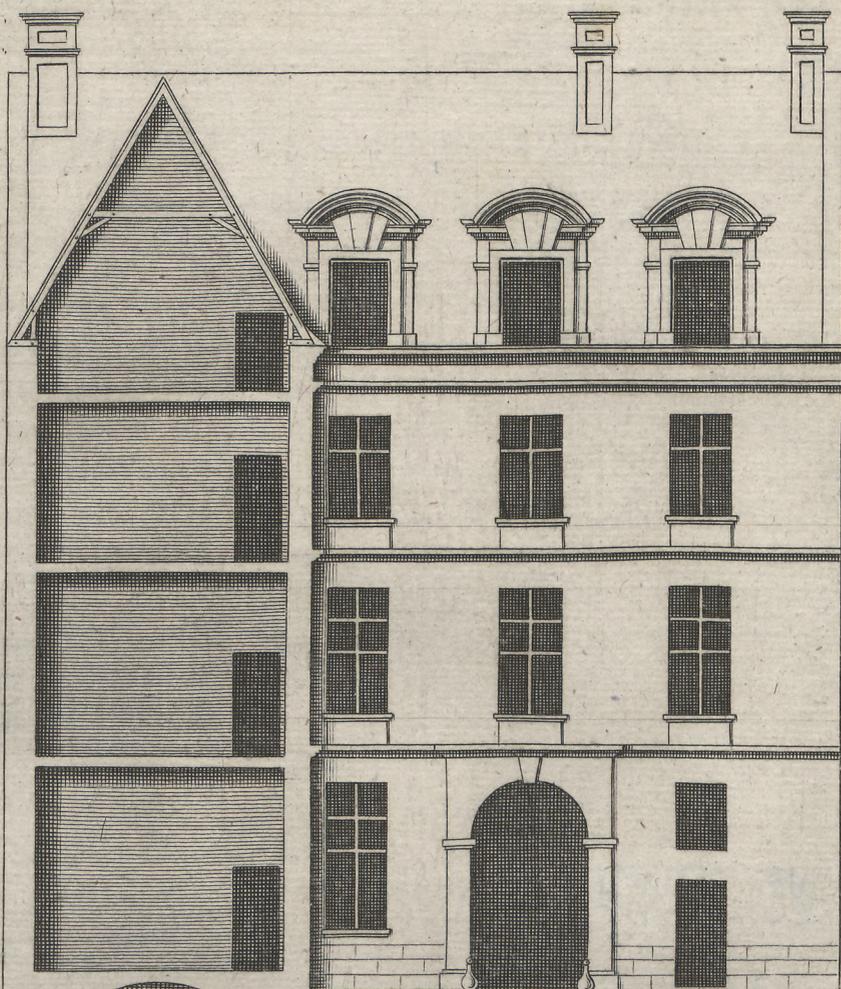
**SECON D ESTAGE DE LA**  
**P R E M I E R E D I S T R I B U T I O N D E L A**  
**H V I C T I E S M E P L A C E .**



**L**E S E C O N D estage consiste en deux chambres & vne garderobe ; la premiere assise sur la salle, ayant treize pieds & demy de largeur, sur dix sept & demy de profondeur, le reste de la profondeur estant employé en vn passage de quatre pieds entre ladite chambre & l'escalier ; la seconde chambre joignant la premiere aura dix neuf pieds de largeur, sur toute la profondeur de vingt deux pieds ; la garderobe sera de treize pieds de largeur sur la mesme profondeur ; la place du liét de la principale chábresse peut mettre contre la cloison.

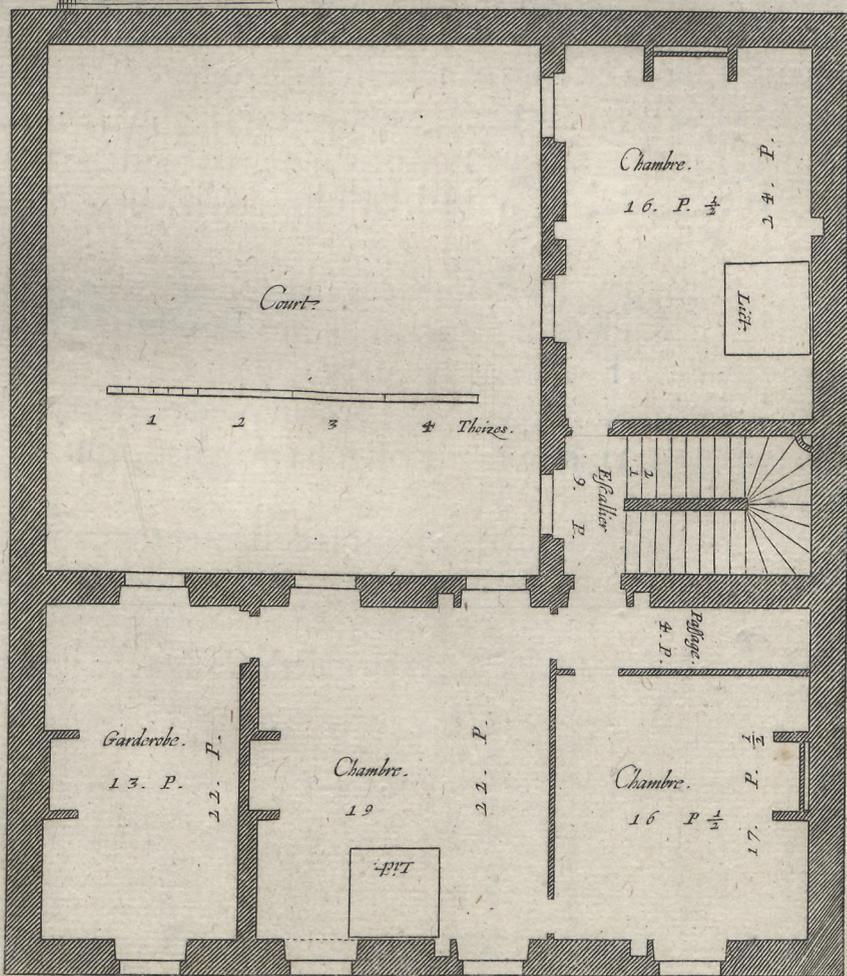
Au dessus de la cuisine & du gardemanger sera vne chambre de seize pieds & demy de largeur, sur vingt quatre de profondeur, & est à l'option de celuy qui bastit d'esleuer esgalement les deux corps de logis, ou autrement, ainsi qu'il verra bon estre.

L'eleuation de la face qui regarde la cour est icy inserée au dessus de l'eleuation du second estage : mais elle n'a besoin d'aucune declaration particuliere, pour ce qu'elle ne change point de mesure avec la precedente.



Cave

Face du Côté de la Court.



Plan du second Estage.

# DEUXIÈME DISTRIBUTION

DE LA HUITIÈME PLACE, AYANT

MESME LARGEUR DE CINQUANTE PIEDS, SUR

CINQUANTE HUIT DE PROFONDEUR.



LA SECONDE maniere selon laquelle se peut distribuer l'espace susmentionné; est par vn corps de logis situé sur le deuant, ayant de profondeur trente huit pieds & demy dans œuvre, sur toute la largeur, laquelle se distribuera sur le deuant en vne salle, ayant trente pieds de largeur sur vingt de profondeur, vn passage de cinq pieds, & vne escurie de quatorze pieds de largeur. Le derriere comprendra vne cuisine & vne chambre, l'escalier estant entre les deux. La cuisine aura vingt cinq pieds de largeur sur dix-sept de profondeur, l'escalier neuf pieds, & vne chambre treize pieds & demy. Au bout de la cuisine est vn gardemanger ayant neuf pieds de largeur, sur onze pieds & demy de profondeur, derriere lequel sera le priué: l'on pourra mettre à vn des angles de l'escalier vn priué pour seruir en haut. La cour aura quarante pieds de largeur sur dix-sept & demy de profondeur.

La descente de la caue se prendra toute droicte sous le premier rampant de l'escalier.

Que si on vouloit dedans la mesme profondeur tenir la cour vn peu plus grande, on pourroit gagner deux pieds sur la profondeur de la salle.

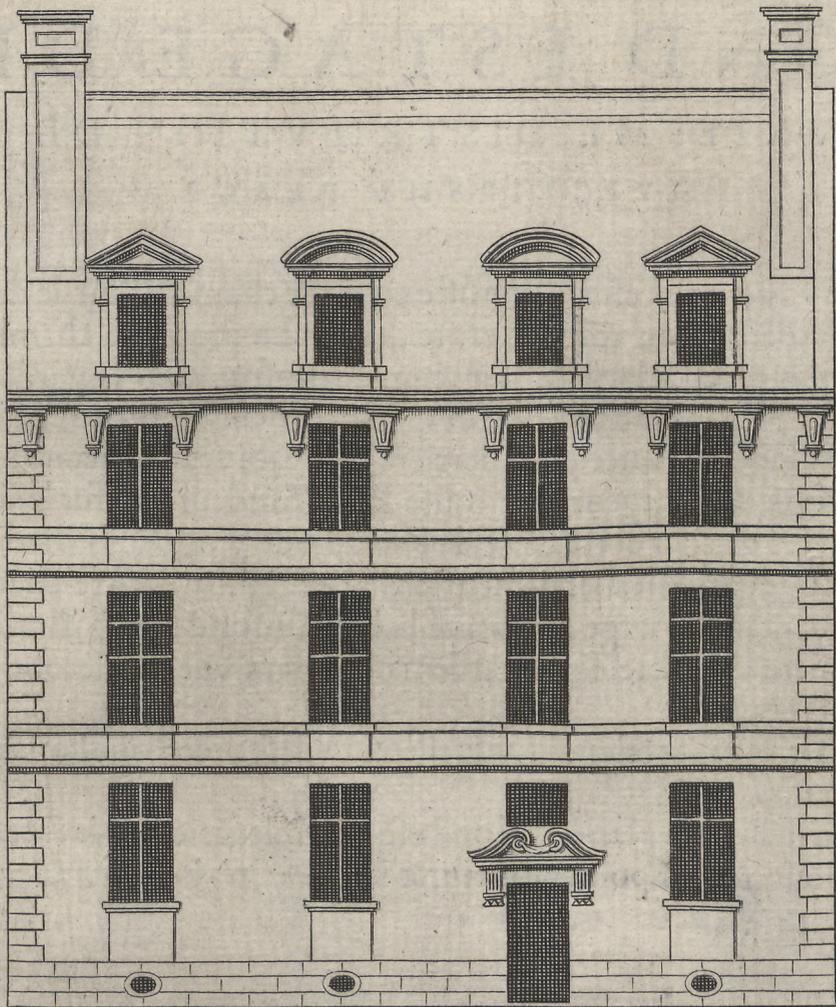
POUR LES HAUTEURS, l'aire du logis sera deux pieds plus haut que le rez de chaussée de dehors, & pour y monter vous pourrez auoir diuerses facons. La premiere en prenant vne marche ou deux sur la rue, & le reste en l'espaisseur du mur, s'il vous est permis: sinon vous prendrez toutes les marches dans le passage, ainsi qu'elles sont ponctuées sur le plan. Et pour descendre en la cour qui aura mesme rez de chaussée que le dehors (l'escoulement des eaux deduit) on prendra deux marches dans le passage de l'escalier, & deux au dedans de la cour, afin de donner eschapee conuenable à la porte de la cour.

Le premier estage aura de hauteur treize pieds sous solives, & treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt neuf marches de cinq pouces huit lignes de hauteur chacune.

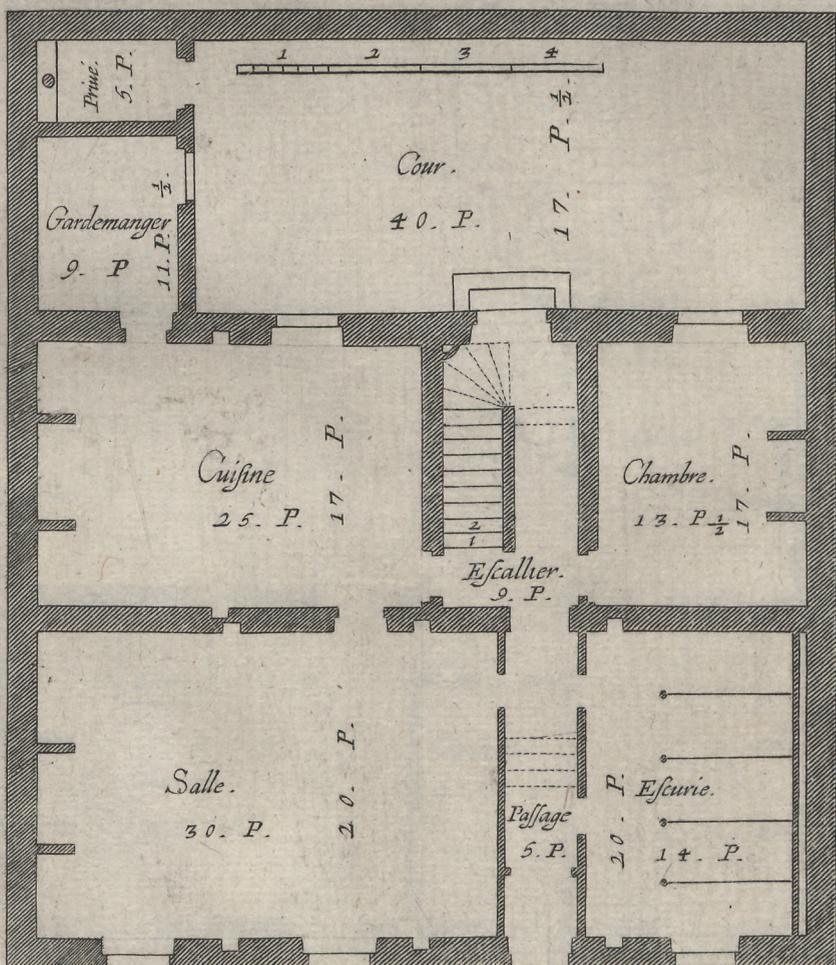
Le second estage aura de hauteur douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt six marches, qui auront cinq pieds vne ligne de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf pouces de hauteur, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt six marches de cinq pouces chacune.

Au dessus se feront greniers ou chambres en galetas de huit à neuf pieds sous solives.



La face du Logis de devant.



Plan du premier étage.

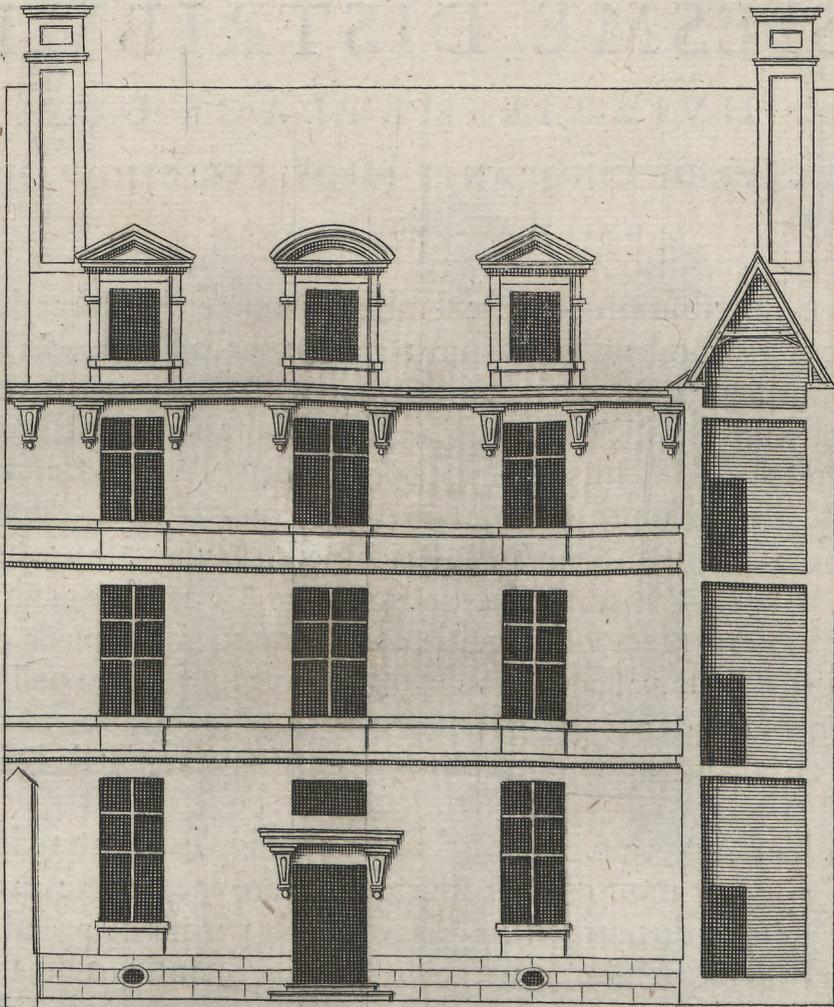
S E C O N D E S T A G E D E L A  
D E V X I E S M E D I S T R I B U T I O N D E L A  
H V I C T I E S M E P L A C E .



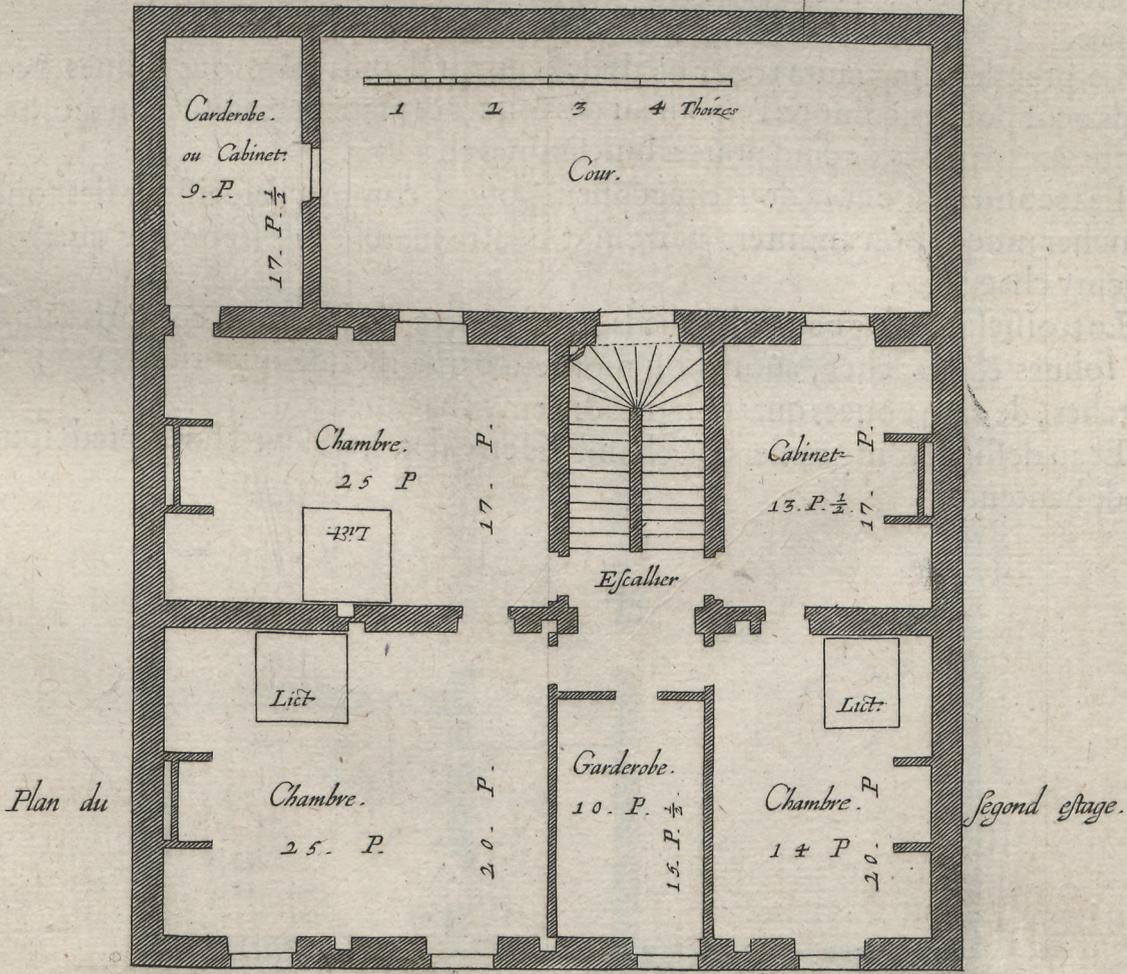
**C** E S E C O N D estage consiste en deux chambres sur le deuant, & vne garderobe ou cabinet entre deux. La premiere chambre aura vingt cinq pieds de largeur, sur vingt de profondeur; la garderobe ou cabinet dix pieds de largeur, sur quinze & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds derriere ledit cabinet. La chambre aura quatorze pieds de largeur, sur toute la profondeur, & sur le derriere y aura deux chambres, & l'escalier entre deux; la premiere de vingt cinq pieds de large, sur dix sept de profondeur, l'escalier de neuf pieds de l'argeur, l'autre chambre ou cabinet treize pieds & demy de large, sur toute ladite profondeur de dix sept pieds. Au bout de la premiere chambre sur le gardemanger sera vne garderobe, sur toute la profondeur de la cour.

Toutes les parties de ces estages sont tellement desgagées, que l'on s'en peut seruir ainsi que l'on voudra.

Vous auez au dessus du plan du second estage, l'eleuation de la face qui regarde la cour, laquelle pour n'auoir point de mesures separees, n'a besoin d'aucune particuliere declaration.



La face du Logis sur le derriere.



Plan du

second étage.

# TROISIEME DISTRIBUTION

DE LA HVICTIESME PLACE DE MESME

LARGEVR DE CINQVANTE PIEDS, SVR CINQVANTE

HVICT DE PROFONDEVR.



ESTE distribution consiste semblablement en vn corps de logis double, ayât de profondeur dans œuure trente six pieds, sur toute la largeur de cinquante pieds, laquelle se distribuera en vne salle, escurie, & cuisine, lesquelles escurie & cuisine seront separees de la salle par vn passage & escalier. La salle aura vingt pieds de largeur, sur toute la profondeur, l'entrée & escalier neuf pieds de largeur, l'escurie dix huit pieds de largeur sur quinze pieds & demy de profondeur, la cuisine aura mesme largeur de dix huit pieds, sur vingt de profondeur; en suite de laquelle sera vn gardemâger de neuf pieds de large, & quatorze pieds de profondeur. Derriere le gardemâger sera vn priué; la cour aura quarante pieds de largeur, sur vingt de profondeur; le passage aura depuis l'entrée iusques au pallier de l'escalier quinze pieds & demy.

La descente de la caue se prendra toute droite sous le rampant de l'escalier.

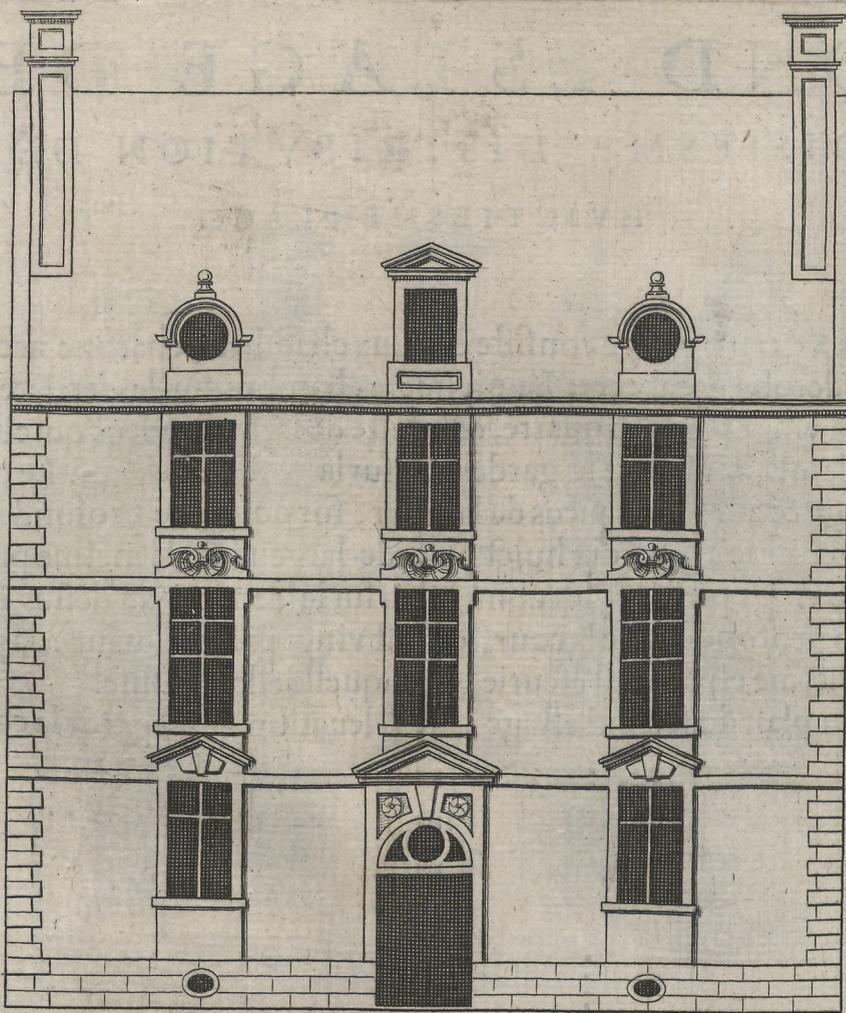
POVR LES hauteurs, l'aire du logis sera deux pieds plus haut que le rez de chauffee de dehors: & pour y monter vous pourrez prendre vne marche ou deux sur la ruë, & le reste en l'espaisseur du mur, en cas qu'il vous soit permis de prendre des marches en la ruë: sinon vous les prendrez toutes dans le passage, ainsi qu'elles sont ponctuees dans le plan; & pour descendre en la cour, on prendra deux marches dans le passage de l'escalier, & deux au dedans de la cour, afin de donner à la porte de la cour son échapee.

Le premier estage aura treize pieds de hauteur depuis l'aire sous solives, & treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par trente vne marches, de cinq pouces huit lignes chacune.

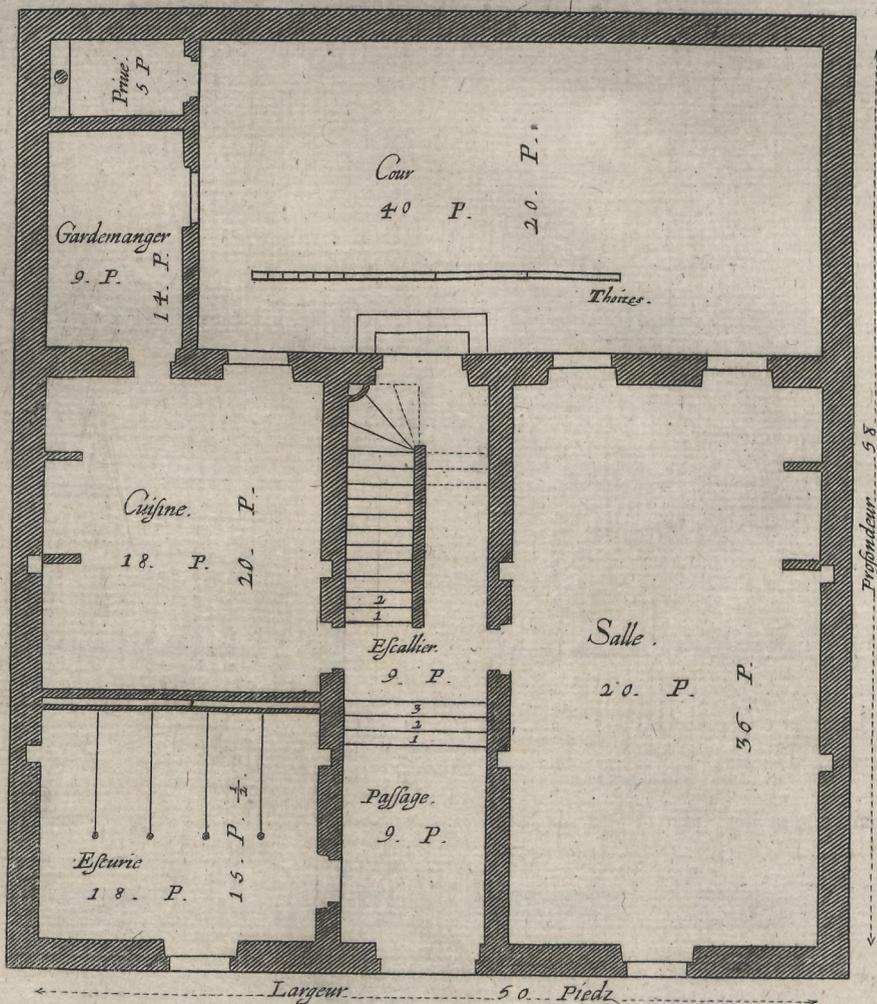
Le second estage aura douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt quatre marches, de six pouces quatre lignes & demy chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds neuf pouces de hauteur, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par la mesme quantité de vingt quatre marches, de cinq pouces quatre lignes & demy chacune.

Et au dessus seront greniers, ou chambres en galetas, de sept à huit pieds sous solives de hauteur.



Face du corps de Logis de devant.

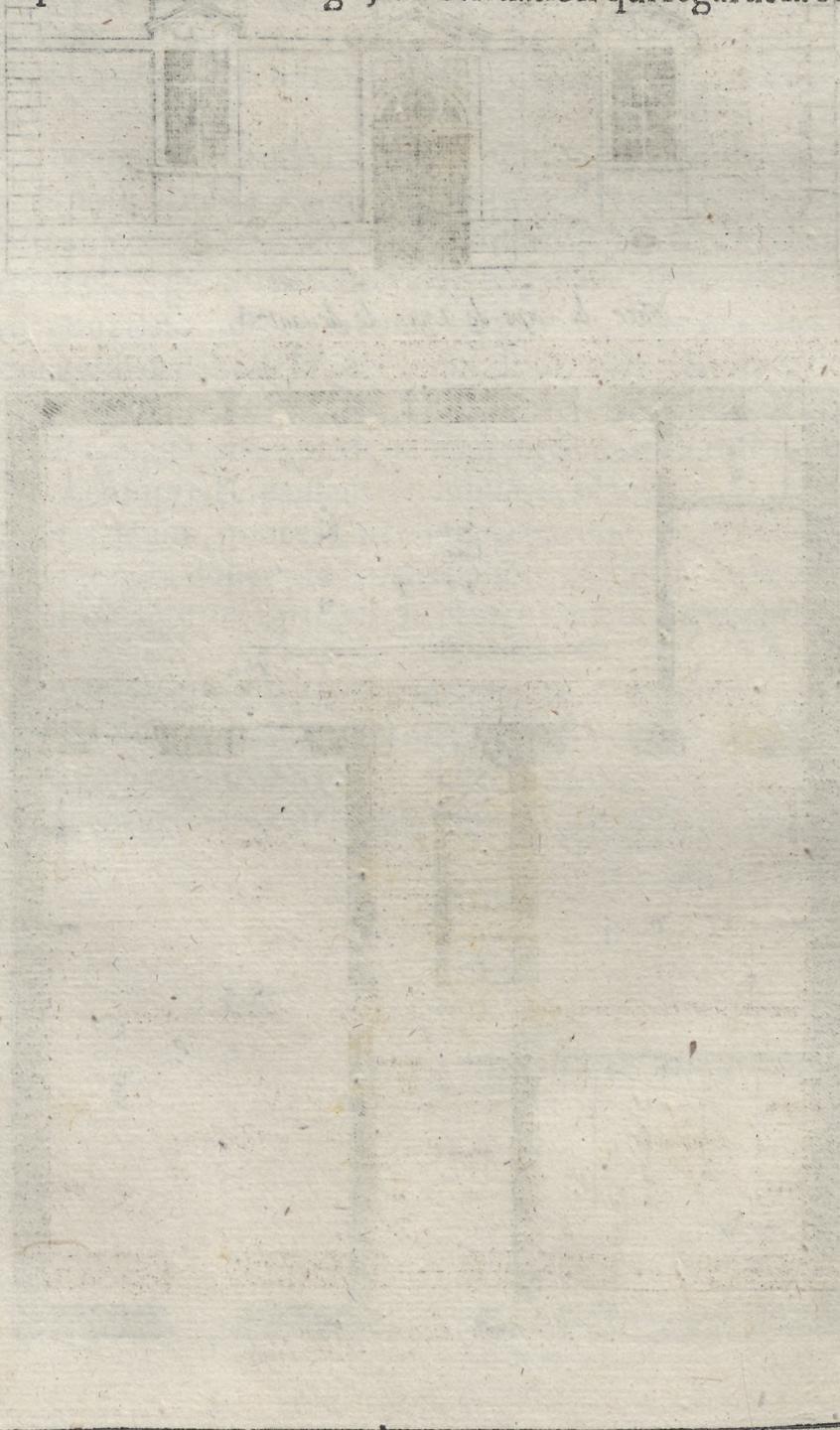


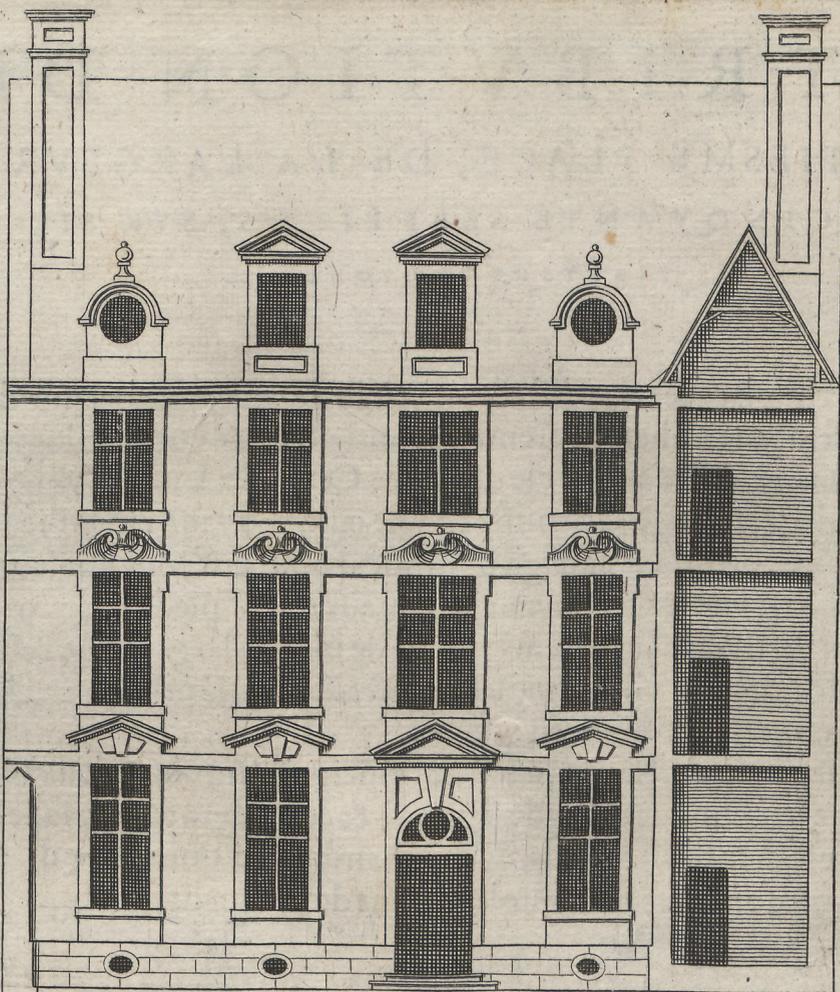
Plan du premier étage.

SECONDESTAGE DE LA  
TROISIÈME DISTRIBUTION DE LA  
HUITIÈME PLACE.

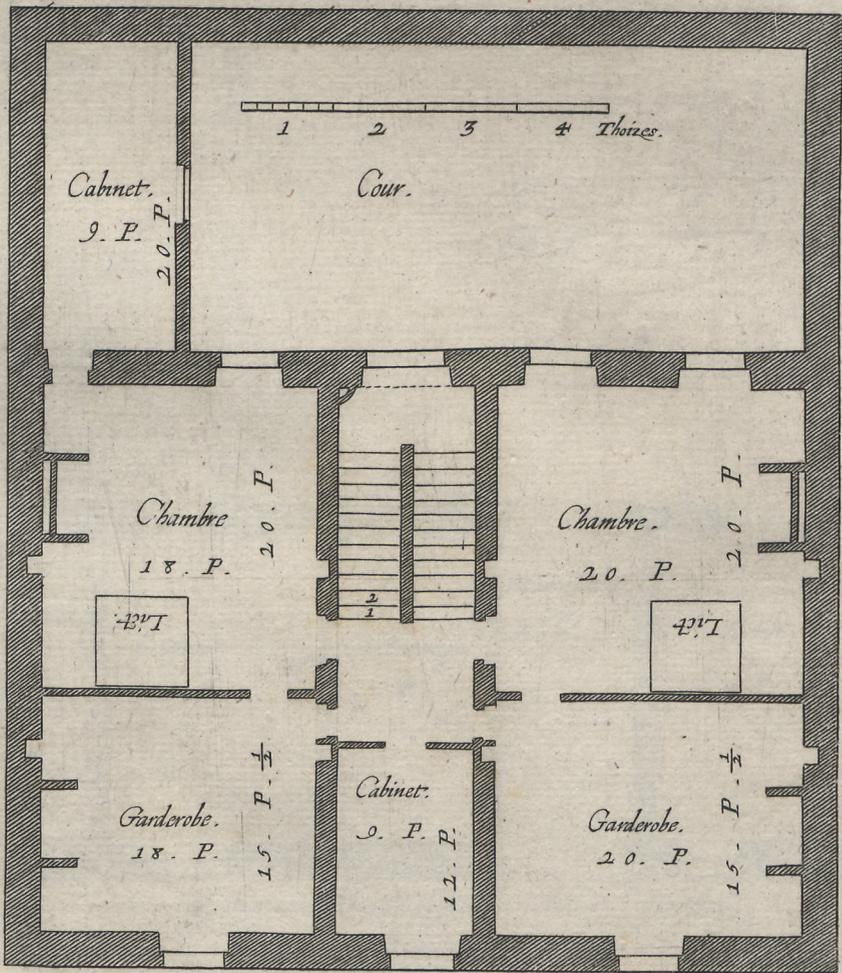
**L**E SECONDESTAGE consiste en deux chambres, chacune accompagnée de garderobe & cabinet. La première chambre sur le derrière, & sur la salle aura vingt pieds en carré, & le reste de la profondeur qui est quinze pieds & demy, sera pour la garderobe sur la mesme largeur. Le cabinet sera au dessus du passage & aura neuf pieds de largeur, sur douze de profondeur: la seconde chambre sur la cuisine ayant dix huit pieds de largeur & de mesme profondeur que la précédente de vingt pieds, & le cabinet sera sur le derrière au dessus du gardemanger, sur toute la profondeur de la cour, qui est vingt pieds. Quant à la garderobe elle contiendra le mesme espace de l'escurie, sur laquelle elle est assise.

Au dessus du plan du second estage, est l'élévation qui regarde la cour.





Face du costé de la cour.



Plan du second étage.

## D I S T R I B U T I O N D E L A

N E V F I E S M E P L A C E , D E L A L A R G E V R D E

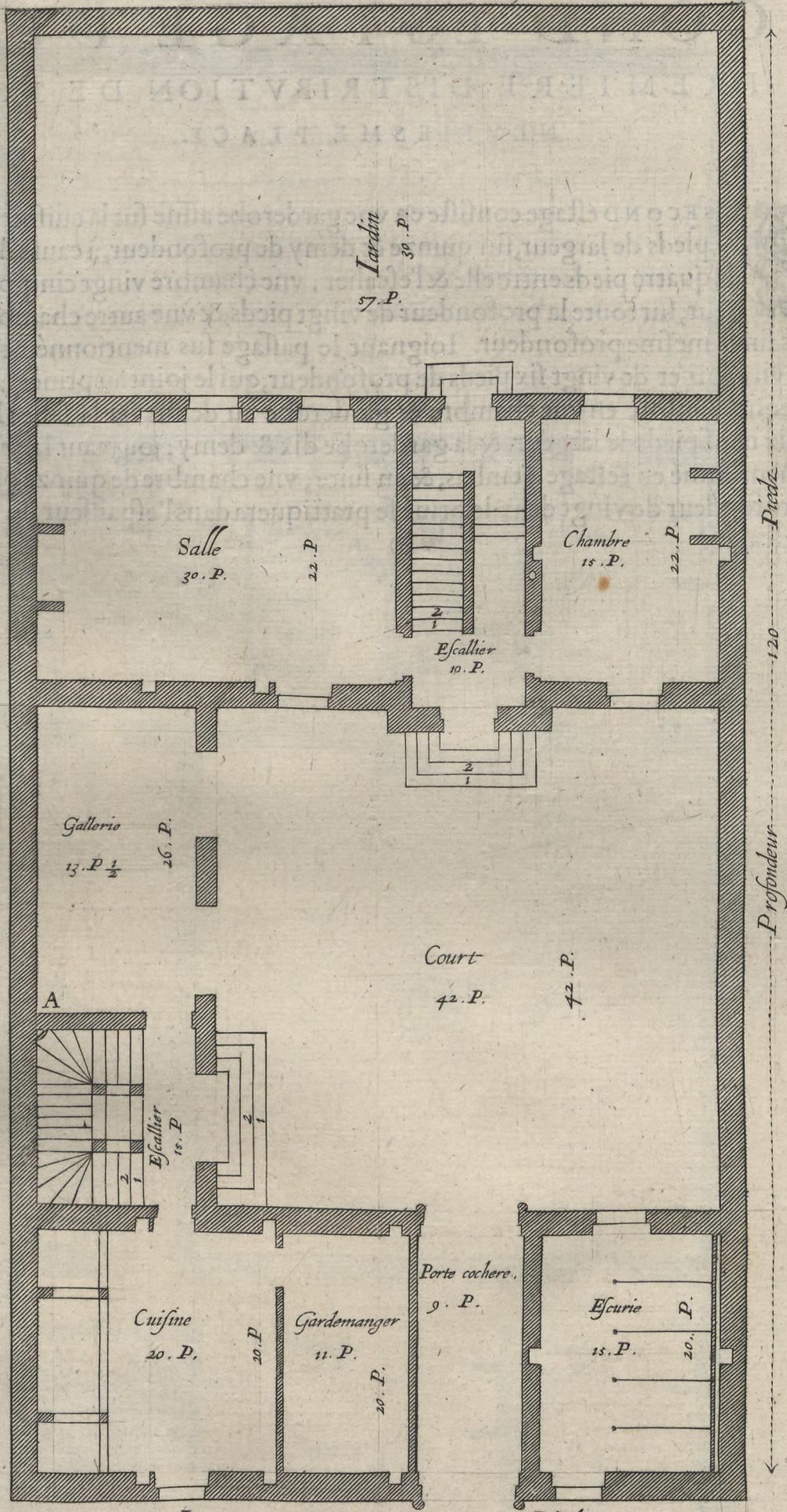
C I N Q V A N T E S E P T P I E D S , S V R S I X

V I N G T S D E P R O F O N D E V R .



ETTE place se peut distribuer en cinq manieres, chacune desquelles a son dessein particulier: la premiere contient deux corps de logis, le premier sur le deuant, le second sur le derriere: Celuy de deuant a vingt pieds de profondeur, sa largeur consiste en vne cuisine ayant vingt pieds de largeur, vn gardemanger onze pieds, vn passage pour le carosse neuf, & vne escurie quinze. Au bout de la cuisine est vn escalier, ayant de largeur treize pieds & demy, sur quinze de profondeur, derriere l'escalier est vne gallerie de mesme largeur que l'escalier, sur vingt six pieds de profondeur: à l'vn des angles de l'escalier sera le priué, ou au lieu marqué (A) la cour aura quarante deux pieds en quarré.

Le corps de logis de derriere, qui sera le principal, aura vingt deux pieds de profondeur, sur mesme largeur que celuy de deuant, & consistera en vne salle de trente pieds de largeur, vn escalier de dix pieds, & vne chambre de quinze pieds. Le iardin aura trente pieds de profondeur, sur toute la largeur de cinquante sept.

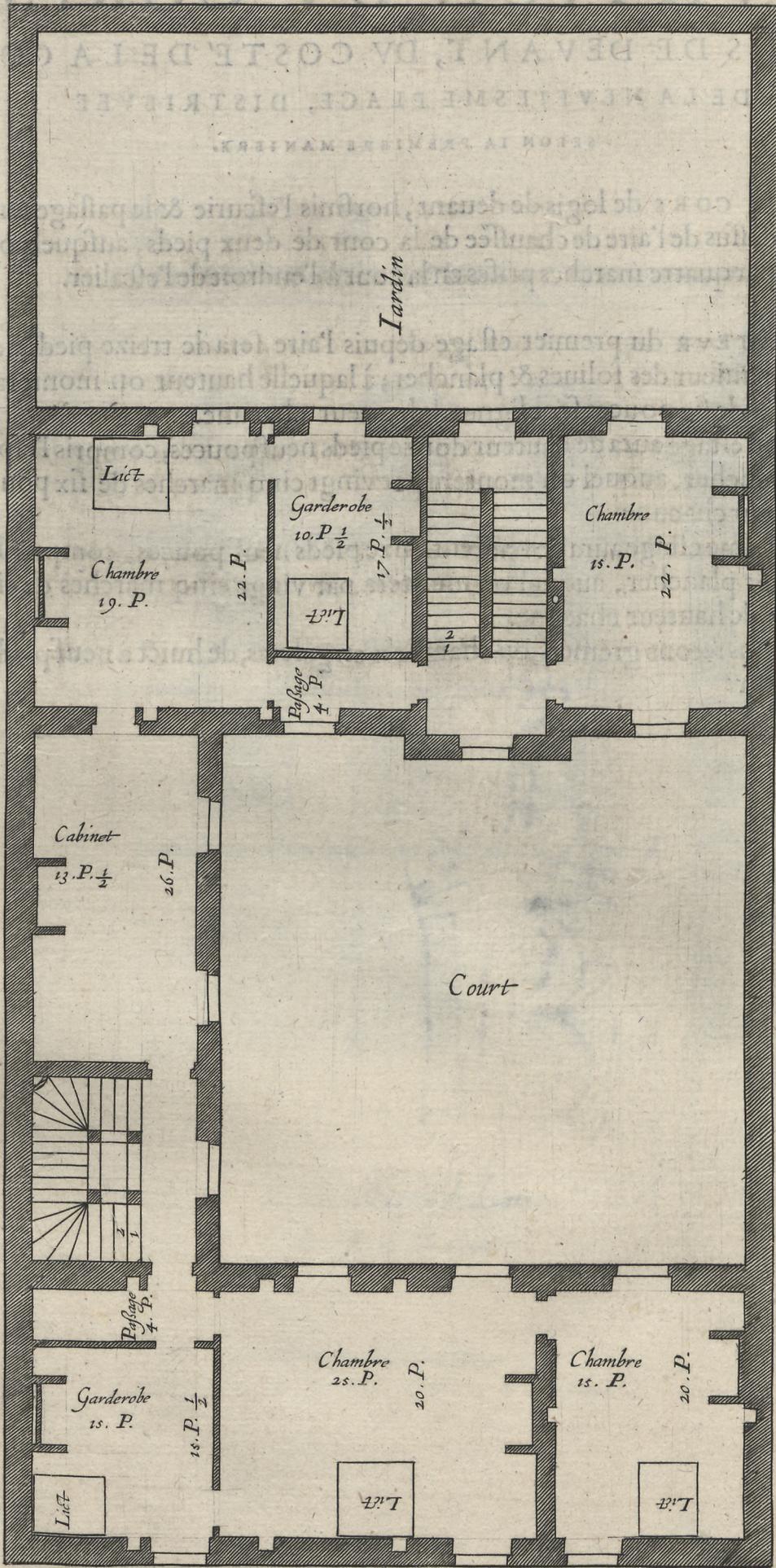


Plan du Premier Estage

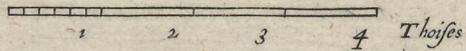


S E C O N D E S T A G E D E L A  
P R E M I E R E D I S T R I B U T I O N D E L A  
N E V F I E S M E P L A C E .

**L**E S E C O N D e s t a g e c o n s i s t e e n v n e g a r d e r o b e a f f i s e s u r l a c u i s i n e , a y â t q u i n z e p i e d s d e l a r g e u r , s u r q u i n z e & d e m y d e p r o f o n d e u r , à c a u s e d ' v n p a s s a g e d e q u a t r e p i e d s e n t r e e l l e & l ' e s c a l i e r ; v n e c h a m b r e v i n g t c i n q p i e d s d e l a r g e u r , s u r t o u t e l a p r o f o n d e u r d e v i n g t p i e d s ; & v n e a u t r e c h a m b r e d e q u i n z e p i e d s s u r l a m e s m e p r o f o n d e u r . I o i g n a n t l e p a s s a g e s u s m e n t i o n n é , e s t l ' e s c a l i e r s u i u y d ' v n c a b i n e t d e v i n g t s i x p i e d s d e p r o f o n d e u r , q u i l e j o i n t a u p r i n c i p a l c o r p s d e l o g i s , l e q u e l c o n s i s t e e n v n e c h a m b r e & g a r d e r o b e a u d e s s u s d e l a s a l l e : l a c h a m b r e a y a n t d i x n e u f p i e d s d e l a r g e u r , & l a g a r d e r o b e d i x & d e m y : j o i g n a n t l a q u e l l e e s t l ' e s c a l i e r m e n t i o n n é e n l ' e s t a g e d ' e m b a s , & e n s u i t e , v n e c h a m b r e d e q u i n z e p i e d s , l e t o u t s u r l a p r o f o n d e u r d e v i n g t d e u x : l e p r i u é s e p r a t t i q u e r a d a n s l ' e s p a i s s e u r d u m u r d e r e f e n d l ' e s c a l i e r .



Plan du second Estage



## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE DEVANT, DV COSTE' DE LA COVR

DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

SELON LA PREMIERE MANIERE.



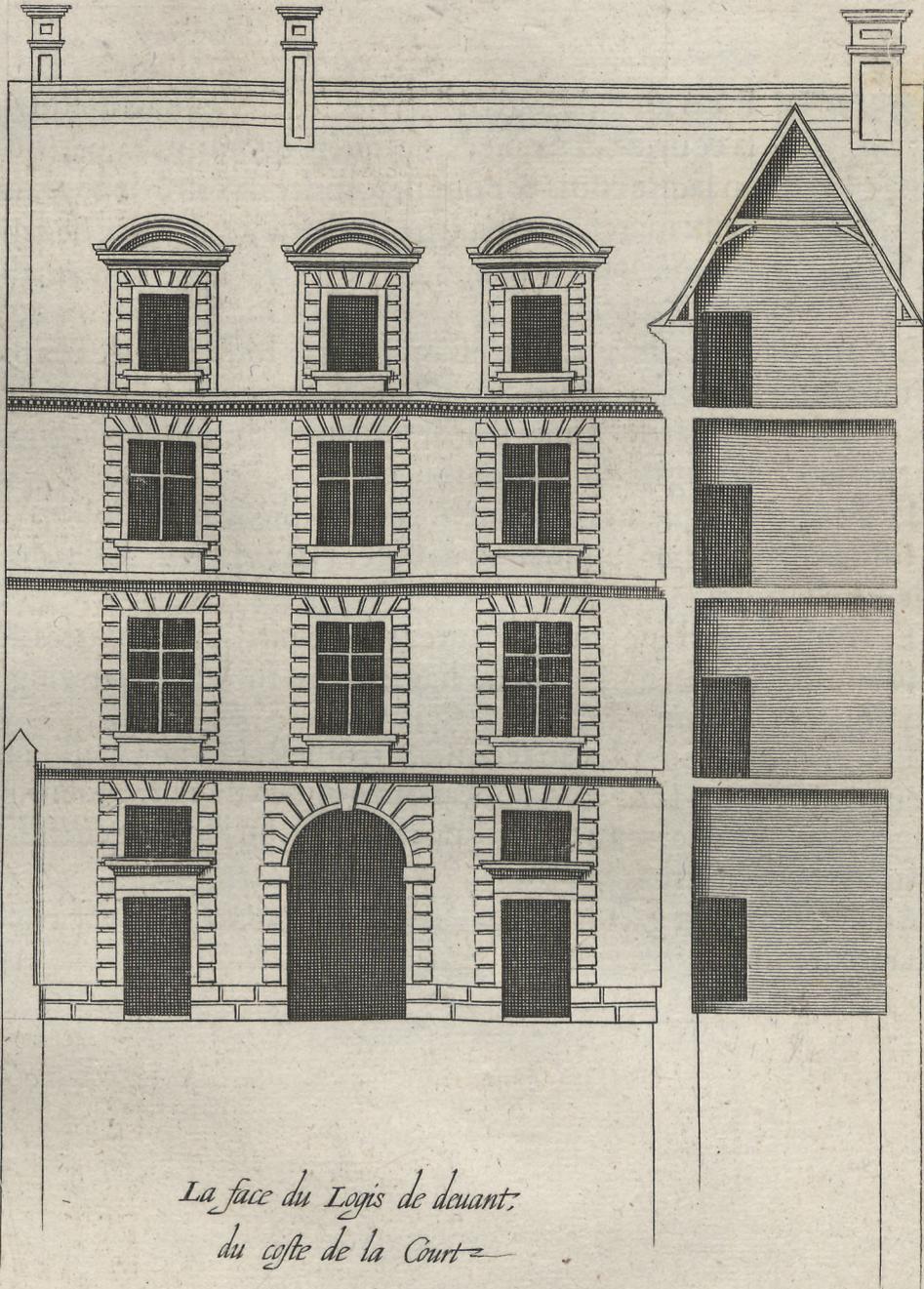
LE CORPS de logis de deuant, horsmis l'escurie & le passage sera esleué au dessus de l'aire de chauffée de la cour de deux pieds, ausquels on montera par quatre marches prises en la cour à l'endroit de l'escalier.

LA HAUTEUR du premier estage depuis l'aire sera de treize pieds neufpouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher; à laquelle hauteur on montera par vingt cinq marches de six pouces sept lignes de hauteur chacune.

Le second estage aura de hauteur douze pieds neufpouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt cinq marches de six pouces vne ligne de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur onze pieds neufpouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt cinq marches de cinqpouces huit lignes de hauteur chacune.

Et au dessus seront greniers, ou chambres en galetas, de huit à neufpieds sous foliues de hauteur.



*La face du Logis de devant,  
du costé de la Court*

1 2 3 4 Toises

## ELEVATION DV PRINCIPAL

CORPS DE LOGIS DV COSTE' DE LA COVR DE

LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE SELON LA

PREMIERE MANIERE, LEQUEL CORPS DE

*logis est celuy de derriere.*

LE CORPS de logis de derriere sera esleué au dessus du rez de chaussee de la cour, de deux pieds, ausquels on montera par quatre marches, prises en ladite cour; & pour descendre de l'aire du logis au iardin, on prendra deux marches au passage de l'escalier, & deux dedans le iardin, afin de donner à la porte dudit iardin l'eschapee conuenable.

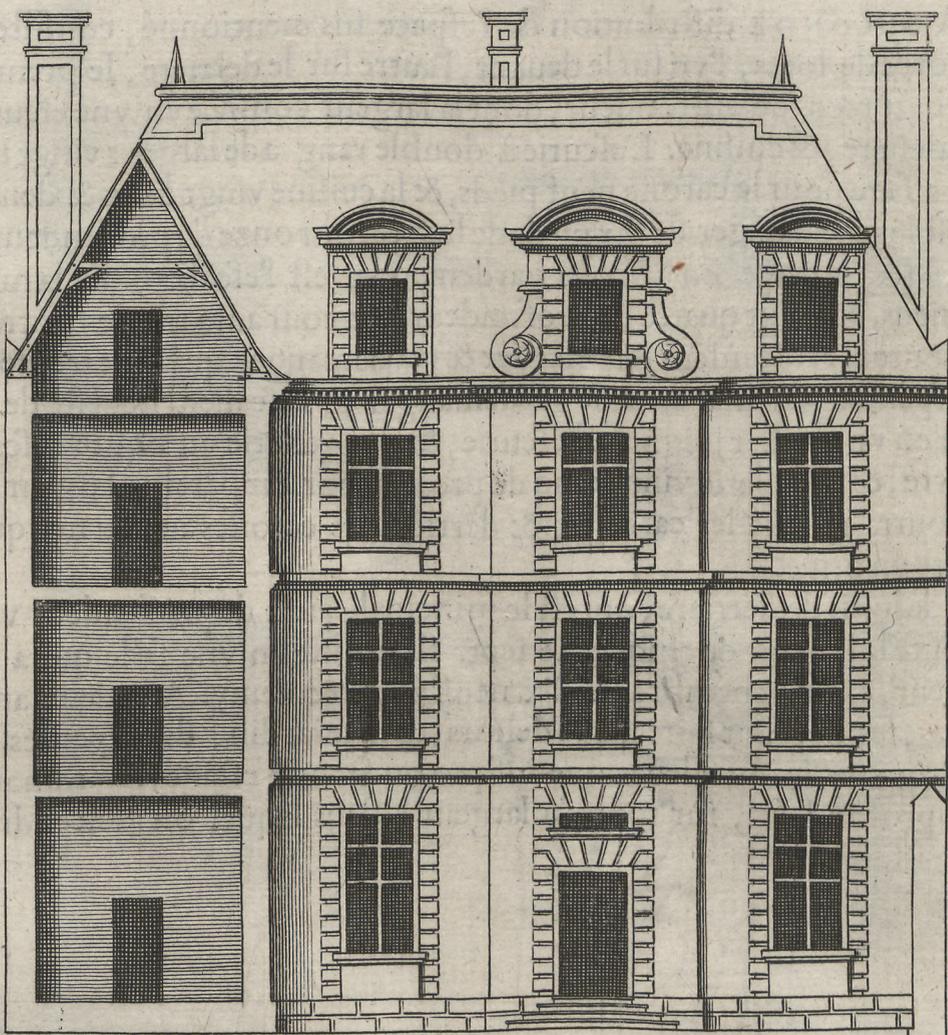
LA HAUTEUR du premier estage, depuis l'aire, sera de treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, à laquelle hauteur on montera par vingt huit marches miparties sur les deux rampans de l'escalier, lesquelles marches auront cinq pouces onze lignes de hauteur chacune.

Le second estage aura de hauteur douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt huit marches de cinq pouces & demy chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, à laquelle hauteur on montera par vingt huit marches de cinq pouces chacune.

Et qui voudroit garder au second & troisieme estage mesme hauteur de marches qu'au premier, qui sont cinq pouces onze lignes, il s'en trouueroit vingt six au second estage, & vingt quatre au troisieme estage; lequel changement on peut encore faire par toutes les autres eleuations.

Au dessus seront greniers ou chambres en galetas, de huit à neuf pieds sous solives de hauteur.



*La face du grand Logis du  
côté de la Court.*

1 2 3 4 Toises.

## S E C O N D E D I S T R I B U T I O N

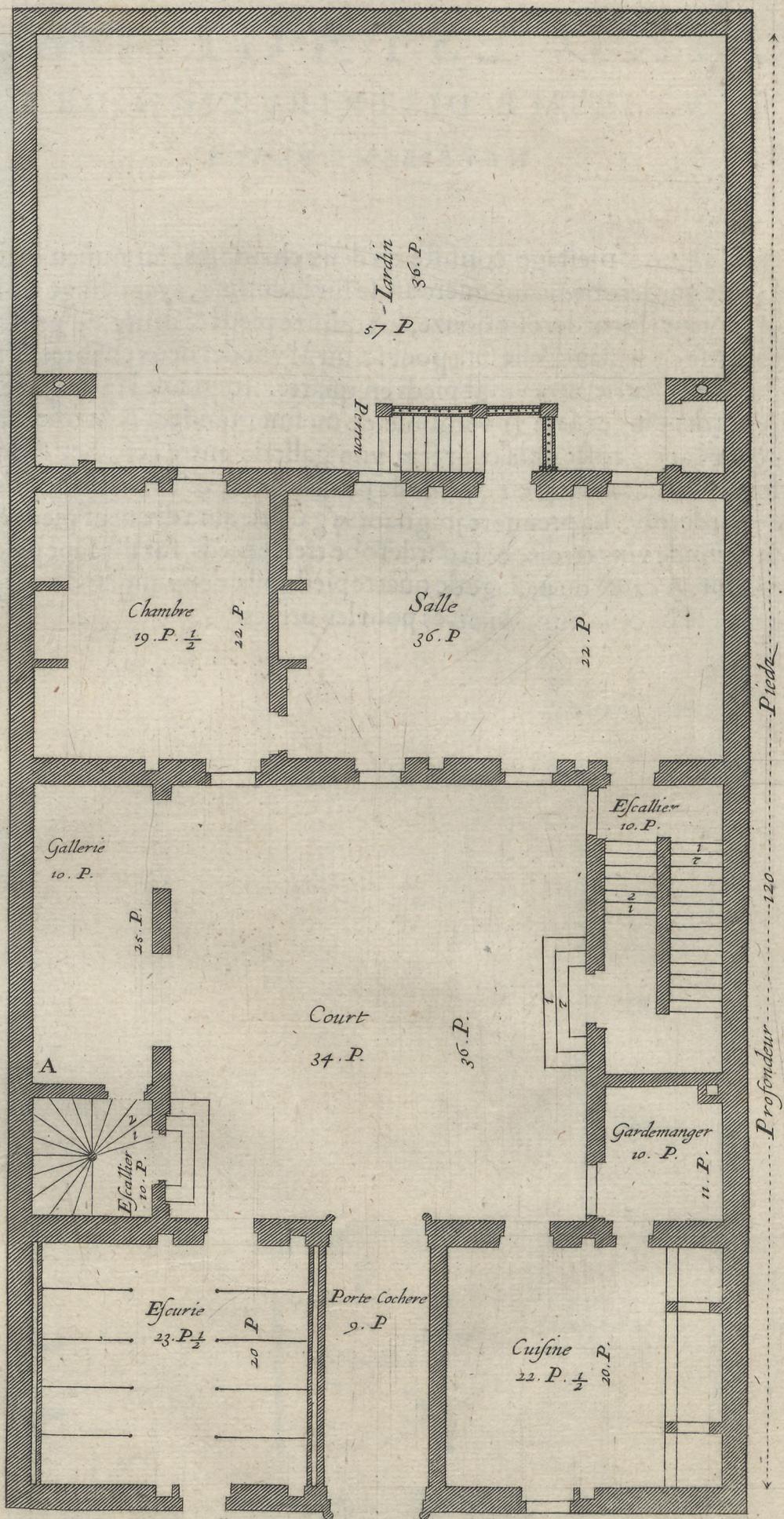
D E L A N E V F I E S M E P L A C E , D E M E S M E L A R -

G E V R D E C I N Q V A N T E S E P T P I E D S , S V R S I X

V I N G T D E P R O F O N D E V R .

**L**A S E C O N D E distribution de l'espace sus mentionné, consiste en deux corps de logis, l'un sur le devant, l'autre sur le derriere, le premier ayant vingt pieds de profondeur, dont la largeur consiste en vne escurie, porte cochere, & cuisine. L'escurie à double rang a de largeur vingt trois pieds & demy, le passage pour le carosse neuf pieds, & la cuisine vingt deux & demy, à costé de laquelle est le gardemâger de dix pieds de largeur, sur onze de profondeur, à vn des angles duquel sera le priué: En suite du gardemanger est l'escalier, sur la mesme largeur de dix pieds, & vingt quatre de profondeur. La cour aura trente quatre pieds de largeur, sur toute la profondeur de l'escalier & gardemanger, qui font trente six pieds, y compris l'espaisseur du mur entre le gardemanger & l'escalier. Le reste de la largeur est employee en vn escalier joignant l'escurie, & vne gallerie au bout: l'escalier a dix pieds en quarré, & la gallerie vingt cinq de profondeur, sur pareille largeur, dans laquelle on pourra mettre les carosses, & derriere les carosses au lieu marqué (A) se pourra mettre vn priué.

Le corps de logis de derriere, qui est le principal, aura de profondeur vingt deux pieds, sur toute la largeur de cinquante sept. Il consiste en vne salle qui a trente six pieds de largeur, & vne chambre de dix neuf pieds & demy. Aux deux angles de ce corps de logis, se pourront faire par le dehors, dans le iardin, deux petites aduances pour priués, qui ne seront esleués que iusques au second estage: le iardin aura trente six pieds de profondeur, sur toute la largeur, dans lequel on descendra par vn perron.

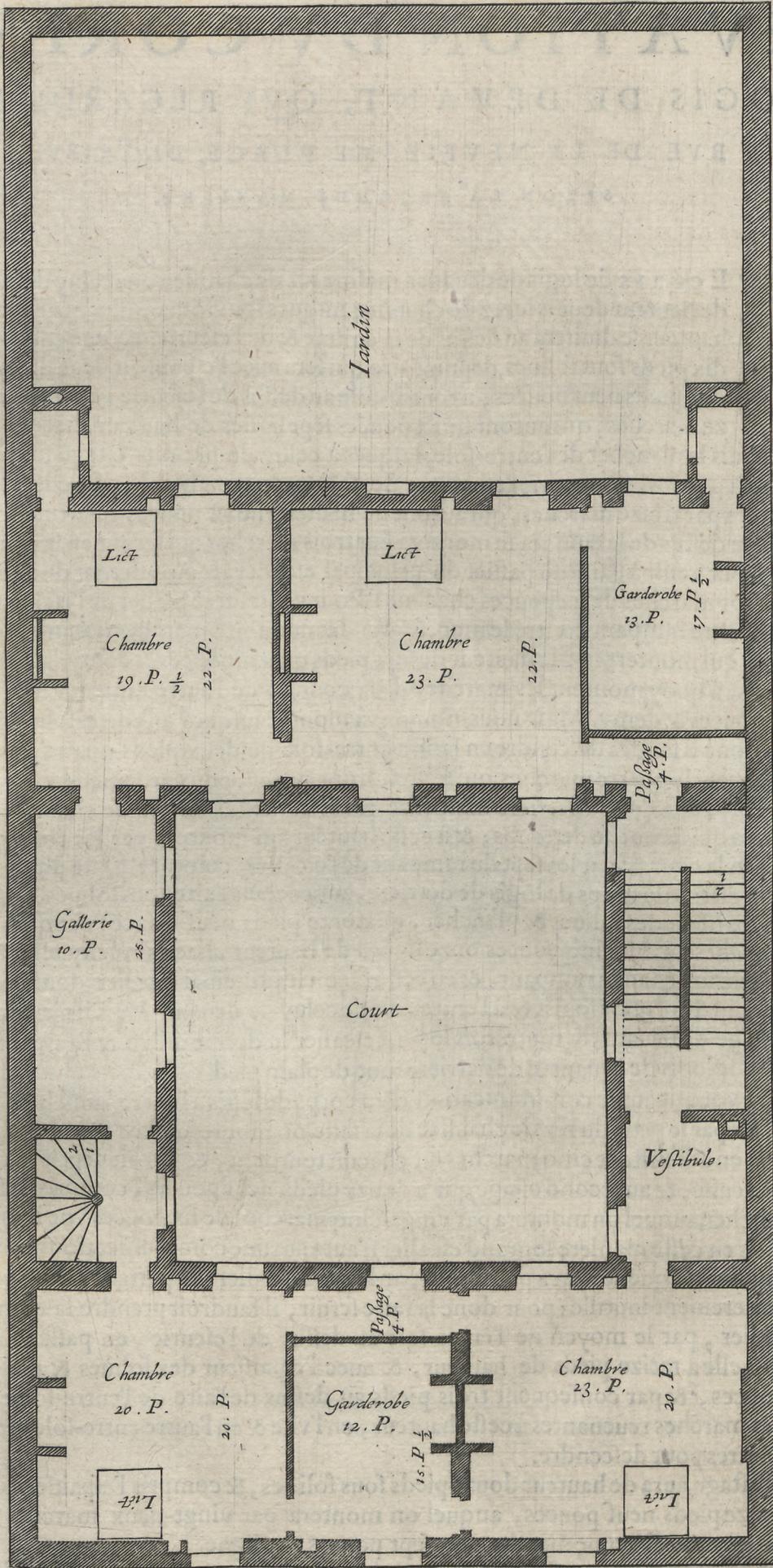


Largueur 57 Pieds  
Plan du Premier Etage

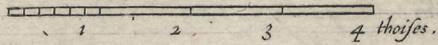
1 2 3 4 Toises.

SECONDESTAGE DE LA  
DEUXIESME DISTRIBUTION DE LA  
NEUFIESME PLACE.

**L**E SECONDESTAGE consiste en deux chambres, au milieu desquelles est vne garderobe; la premiere assise sur la cuisine, ayant vingt trois pieds de largeur, la garderobe douze, sur quinze pieds & demy de profondeur. A cause du passage, elle sera pour seruir à l'vne des deux chābres, & la deuxiesme chambre sur l'escurie aura vingt pieds en quarré. Ioignant la premiere chambre, & dessus le gardemanger sera vn vestibule de mesme grandeur & forme que le gardemanger; & de l'autre costé de la cour sera vne gallerie entre l'escalier & le principal corps de logis, qui aura vingt cinq pieds de profondeur, & consistera en deux chambres & vne garderobe. La premiere joignant la gallerie aura dix neuf pieds & demy de largeur; la seconde vingt trois; & la garderobe treize pieds, sur dix sept pieds & demy de profondeur. A cause du passage de quatre pieds, aux deux angles du corps de logis, dans le iardin, se feront deux aduances pour les priués.



Plan du Second Estage



**ELEVATION DV CORPS DE**  
**LOGIS DE DEVANT, QUI REGARDE LA**  
**RVE DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE**  
SELON LA SECONDE MANIERE.



**L**E CORPS de logis de deuant a mesme rez de chauffée que celuy de la cour. Il aura de hauteur depuis le rez de chauffée iusques sous soliués dix-neuf pieds, laquelle hauteur se diuísera au dessus de la cuisine & de l'escurie, par vne entre-sole qui aura dix pieds sous soliués, depuis l'aire, qui sera avec l'espaísseur des soliués & plancher, dix pieds neuf pouces; à l'entre-sole au dessus de l'escurie, l'on montera par quinze marches, qui auront huit pouces sept lignes de hauteur chacune. Le reste de la hauteur, depuis le plancher de l'entre-sole, iusques à celuy du premier estage sous soliués, sera huit pieds trois pouces, & compris l'espaísseur des soliués & plancher, neuf pieds, à laquelle hauteur on montera par treize marches, qui auront de hauteur huit pouces quatre lignes chacune. A l'entre-sole au dessus de la cuisine, se montera par trois marches qui seront en la cour, de six pouces chacune. Pour venir à l'aire du passier du principal escalier, & au rampant du costé de la cour, se prendront sept marches de six pouces chacune: Pour venir sur le passier de l'escalier joignant la salle; & dans l'autre rampant contre le mur, se prendront quinze marches de cinq pouces onze lignes chacune, qui monteront à la hauteur de sept pieds quatre pouces & demy, laquelle adioustee avec cinq pieds, à quoy montent les marches de la cour, & de l'autre rampant, ce seront douze pieds quatre pouces & demy. Mais nous n'auions à monter iusques à l'entre-sole, que dix pieds neuf pouces; donc il faudra descendre en ladite entre-sole de deux pieds quatre pouces trois lignes, par le moyen de quatre marches, qui se prendront au dessus du gardemanger.

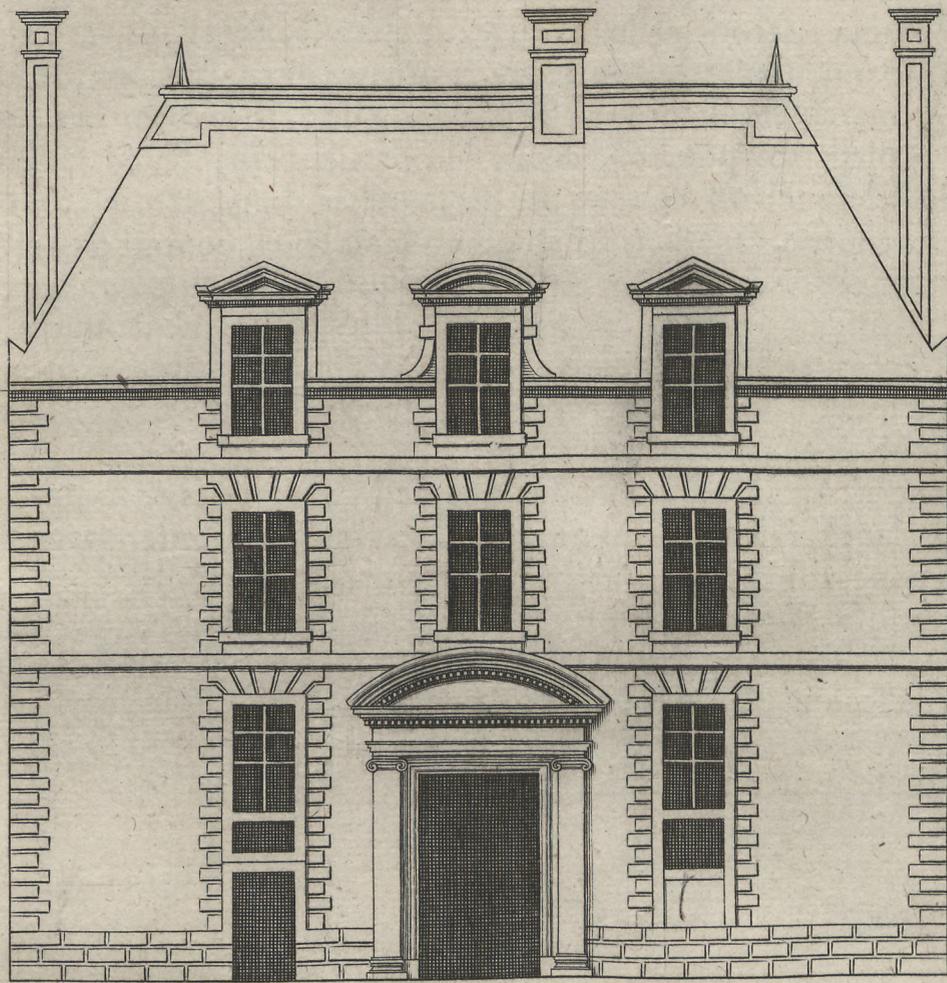
L'aire du corps de logis de derriere aura cinq pieds au dessus du rez de chauffée de la cour, à cause des offices qui seront au dessus; & à ceste hauteur on montera par les trois marches susmentionnées en la cour, & par les sept du rampant de l'escalier, comme il a esté dit cy dessus.

Le premier estage du corps de logis de derriere, aura depuis l'aire sous soliués, quatorze pieds, & compris l'espaísseur des soliués & plancher, quatorze pieds neuf pouces; auquel on montera par trente marches, ayant cinq pouces onze lignes de hauteur chacune; lesquelles seront distribuées par moitié sur chacun rampant, & en ceste façon le principal escalier donnera communication au principal corps de logis, & à l'entre-sole de celuy de deuant. Mais il n'en donnera point au premier estage de deuant, & toutesfois le petit escalier le donne à l'un & l'autre, d'autant que les deux corps de logis de deuant & de derriere sont de plain pied.

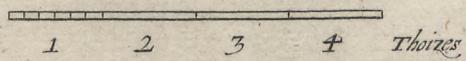
Mais si l'on vouloit auoir communication d'un corps de logis à l'autre, aussi bien par le grand escalier, comme par le petit, du rez de chauffée de la salle, on monteroit au second estage par vingt-cinq marches, en adioustant cinq marches sur chacun tournant, & auroit sept pouces vne ligne de hauteur chacune: & au second estage qui a douze pieds neuf pouces, compris l'espaísseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches, de six pouces vne ligne de hauteur chacune: Mais en ceste maniere le grand escalier n'aura aucune communication avec l'entre-sole de dessus la cuisine, laquelle n'en a point aussi par le petit escalier, & partant ladite entre-sole demeureroit entierement inutile: pour donc la faire seruir, il faudroit prendre sa communication du petit escalier, par le moyen de l'entre-sole au dessus de l'escurie, en passant au dessus de la porte, laquelle a treize pieds de hauteur, & avec l'espaísseur des soliués & plancher, treize pieds neuf pouces, & par consequent trois pieds au dessus de l'aire de l'entre-sole: il faut donc pratiquer des marches reuenantes à ceste hauteur, en l'une & en l'autre entre-sole, les vnes pour monter, les autres pour descendre.

Le second estage, aura de hauteur douze pieds sous soliués, & compris l'espaísseur des soliués & plancher, douze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-deux marches en deux reuolutions, & partant chacune marche aura sept pouces vne ligne.

Le troisieme estage sera en galetas, & aura de hauteur, compris l'espaísseur des soliués & plancher, dix pieds neuf pouces, à laquelle on montera d'une reuolution, par seize marches de huit pouces quatre lignes chacune.



*La face du Logis sur le  
deuant*



## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE DERRIERE QUI REGARDE LA

COVR DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

SELON LA SECONDE MANIERE.



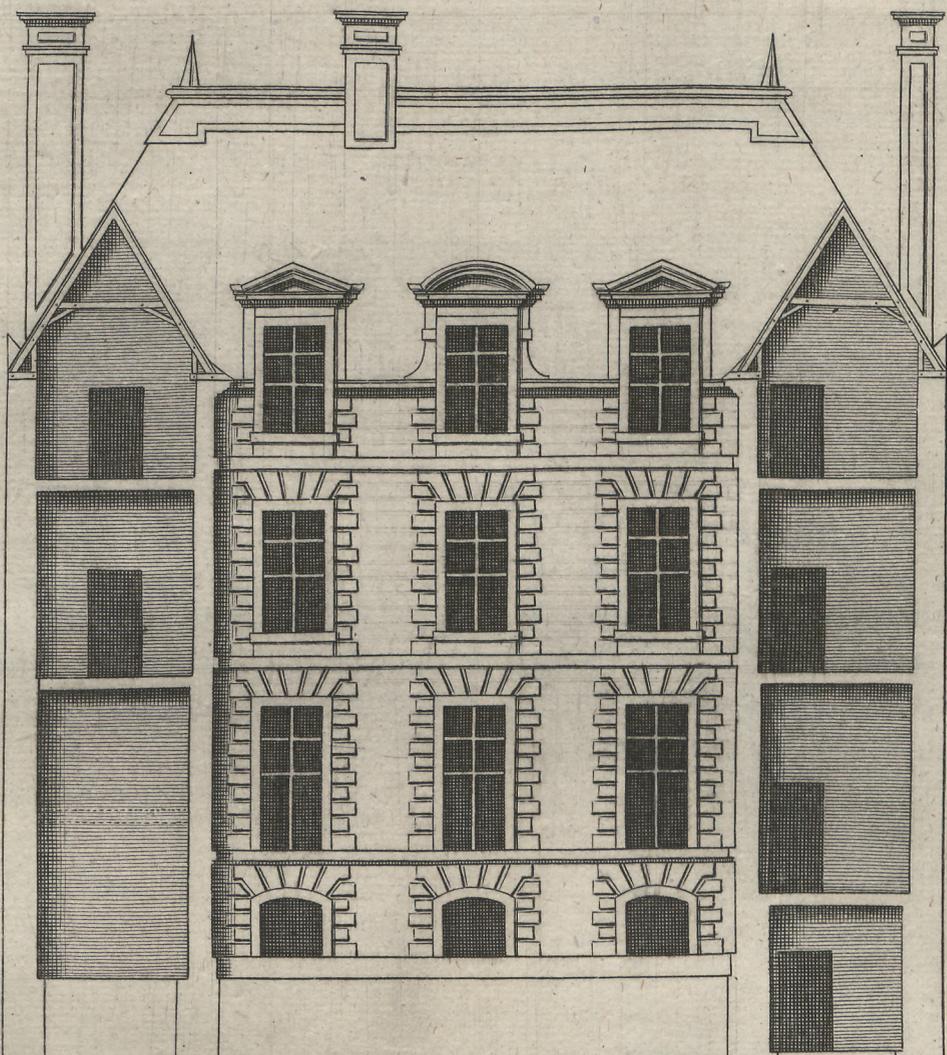
**E**CORPS de logis de derriere aura ses offices au dessous du logis, qui auront neuf pieds sous solives ou sous voute, dont les quatre pieds neuf pouces seront au dessus du rez de chaussee de la cour, & l'on y descendra par neuf marches de six pouces quatre lignes chacune, à cause des trois marches qui auront esté montées de puis la cour. Les autres quatre pieds trois pouces au dessus, seront avec l'espaisseur des solives & plancher cinq pieds, lesquels on montera par dix marches, dont les trois seront en la cour, & les autres sept au rampant de l'escalier qui est sur la cour, comme dit a esté cy dessus.

Le premier estage depuis l'aire de la salle iusques sous solives aura quatorze pieds, & compris l'espaisseur des solives & plancher, quatorze pieds neuf pouces, auquel on mōtera par trente marches, ayāt cinq pouces & vne ligne de hauteur chacune: lesquelles seront distribuees par moitié sur chascun rampant, comme dit a esté en l'eleuation du corps de logis de deuant.

Le second estage aura de hauteur douze pieds sous solives, & compris l'espaisseur des solives & plancher, douze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt six marches de cinq pouces onze lignes chascune de hauteur.

Le troisieme estage aura de hauteur dix pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel estage nous monterons par des marches egales en hauteur à celles du second estage de cinq pouces onze lignes; & partant y en aura vingt deux.

Au dessus se pourront faire des greniers.



*La face du grand Logis du  
coste de la Court*

1 2 3 4 Toises.

# TROISIÈSME DISTRIBUTION

DE LA NEUVIÈSME PLACE, DE

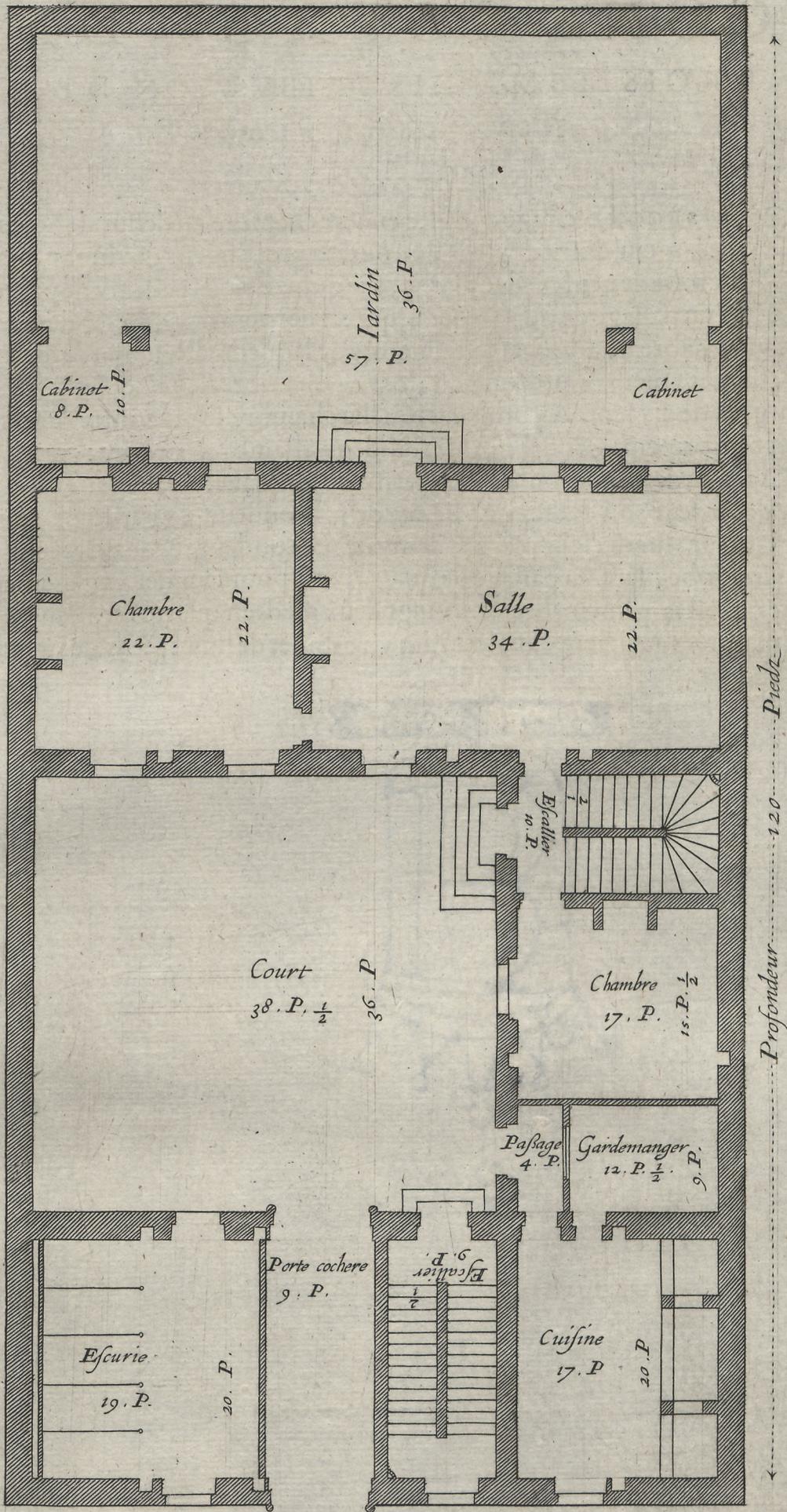
MESME LARGEUR DE CINQUANTE SEPT PIEDS,

SVR SIX VINGT DE PROFONDEUR.

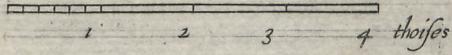


LA TROISIÈSME distribution du mesme espace de cinquante sept pieds en largeur, sur six vingt de profondeur, consiste en deux corps de logis, l'un sur le devant, l'autre sur le derriere; le premier ayant vingt pieds de profondeur sur toute la largeur, laquelle se distribue en vne escurie de dix-neuf pieds, vn passage pour carosse de neuf pieds, vn escalier de neuf pieds, & la cuisine de dix-sept pieds, au bout de laquelle est vn gardemâger de neuf pieds de profondeur, sur douze & demy de large, & vn passage de quatre pieds de large, pour aller dans la cuisine. Et ces deux largeurs faisant dix-sept pieds, font celle d'une chambre en suite dudit gardemanger, laquelle a quinze pieds & demy de profondeur, & au bout d'icelle est vn autre escalier, la largeur duquel aura son assiette selon la profondeur de l'edifice, considéré en son total: & partant nous userons de ce mot de profondeur, qui sera de dix pieds sur dix-sept de large. La cour aura le reste de la largeur qui est trente huit pieds & demy, sur trente six de profondeur.

Le corps de logis de derriere qui est le principal, aura vingt deux pieds de profondeur, sur toute la largeur. Il consiste en vne salle de trente quatre pieds, & vne chambre de vingt deux en quarré. Aux angles tant de la salle que de la chambre, s'advanceront dans le iardin deux cabinets de huit pieds de largeur sur dix de profondeur. Le iardin aura trente six pieds de profondeur sur toute la largeur, auquel on descendra par quatre marches.

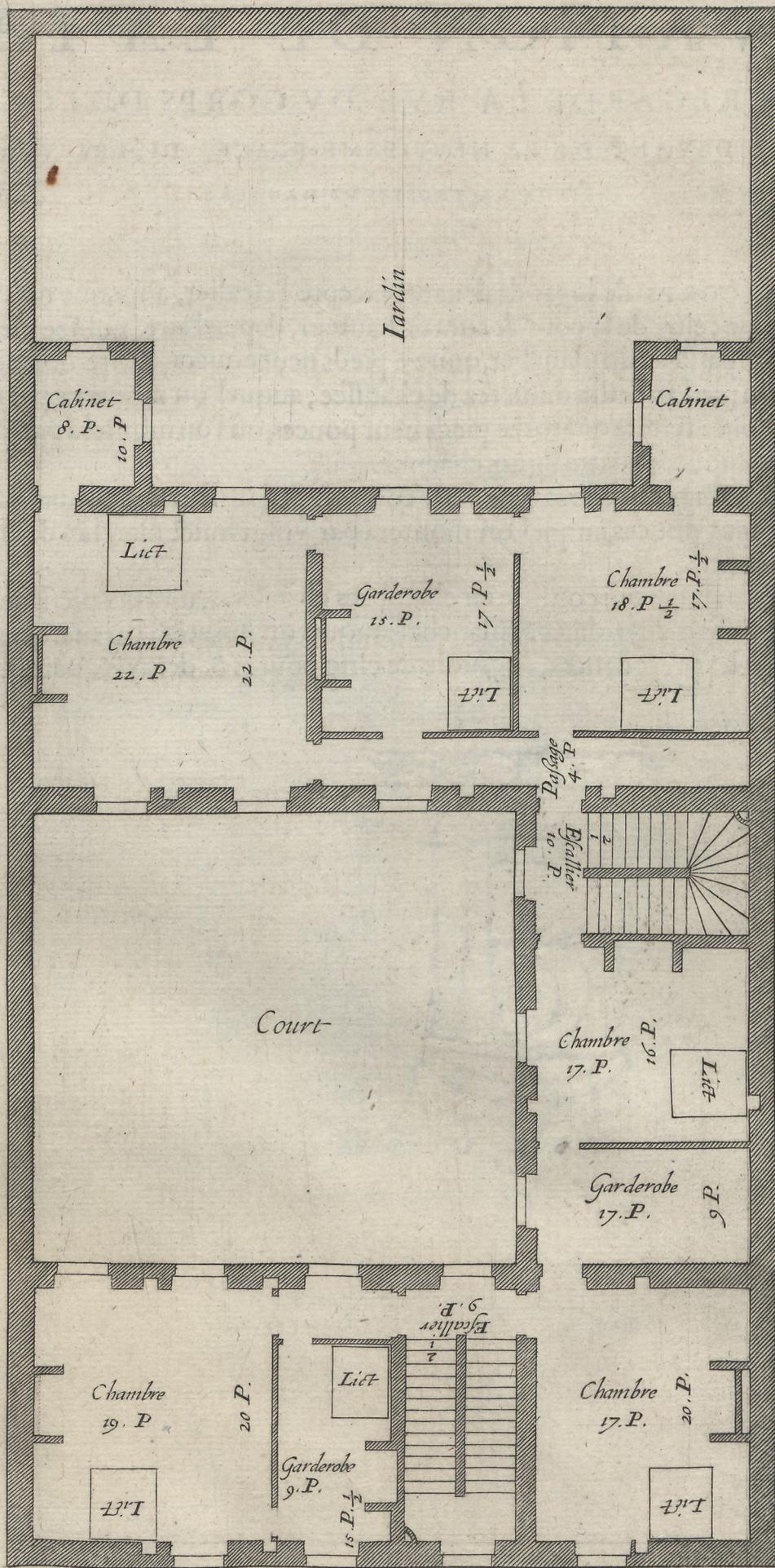


← Largeur 57 Piedz →  
Plan du premier Es tige

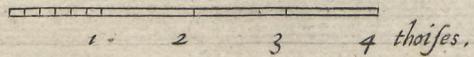


**SECONDESTAGE DE LA**  
**TROISIEME DISTRIBUTION DE LA**  
**NEUFIESME PLACE.**

**L**E SECONDEstage consiste en vne chambre au dessus de l'escurie, ayant de largeur dix neuf pieds sur toute la profondeur de vingt pieds, vne garderobe de neuf pieds de large, sur quinze pieds & demy de profod; à cause d'vn passage de quatre pieds, qui est derriere; vn escalier de neuf pieds de large; & vne chābre de dix sept pieds. A costé de laquelle est vne garderobe de mesme largeur, sur neuf pieds de profondeur; & vne chambre de seize pieds, tousiours sur ladite largeur de dix sept. Au bout de laquelle chambre se rencontre l'escalier, puis le corps de logis principal, lequel consiste en deux chambres, chacune garnie de son cabinet, & vne garderobe au milieu. La premiere joignant l'escalier, aura dix huit pieds & demy de largeur, sur dix sept & demy de profondeur; la garderobe aura quinze pieds de largeur, sur dix sept pieds & demy de profondeur; & derriere lesdites chambres & garderobe, fera vn passage de quatre pieds pour leur des-engagement: l'autre chambre qui est la principale, aura vingt deux pieds en quarré; & à l'angle de chacune des chambres s'auancera dans le iardin vn cabinet de huit pieds de largeur, sur dix de profondeur.



Plan du Second Estage



## ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA RVE DV CORPS DE LOGIS

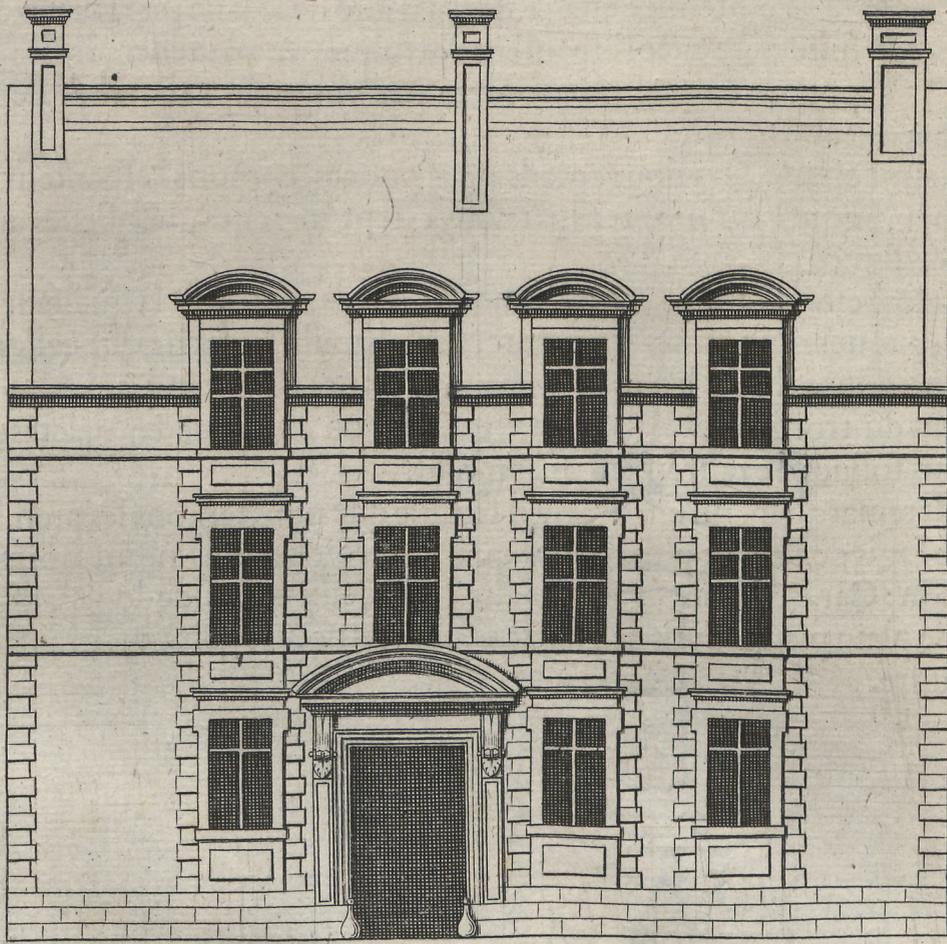
DE DEVANT DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

SELON LA TROSIESME MANIERE.

**L**E CORPS de logis de deuant, excepté l'escalier, a mesme rez de chaussee que celui de la cour, & aura de hauteur, depuis l'aire, quinze pieds, & avec l'espaisseur du plancher, quinze pieds neuf pouces. L'aire de l'escalier aura vn pied au dessus dudit rez de chaussee, auquel on montera par deux marches dans la cour: restera quatorze pieds neuf pouces, où l'on montera par vingt huit marches de six pouces quatre lignes chacune.

Le second estage aura douze pieds, & compris l'espaisseur des folies & plancher, douze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt huit marches de cinq pouces & demy chacune.

Le troiesme estage qui consiste en chambres en galetas, aura dix pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des folies & plancher, auquel on montera par marches de pareille hauteur que les precedentes, à sçauoir, de cinq pouces & demy; & partant y en aura vingt quatre.



*Face du Logis de devant.*



## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS PRINCIPAL QUI EST SVR LE DERRIERE,

ET REGARDE LA COVR DE LA NEVFIESME PLACE,

SELON LA TROISIESTE DISTRIBUTION.



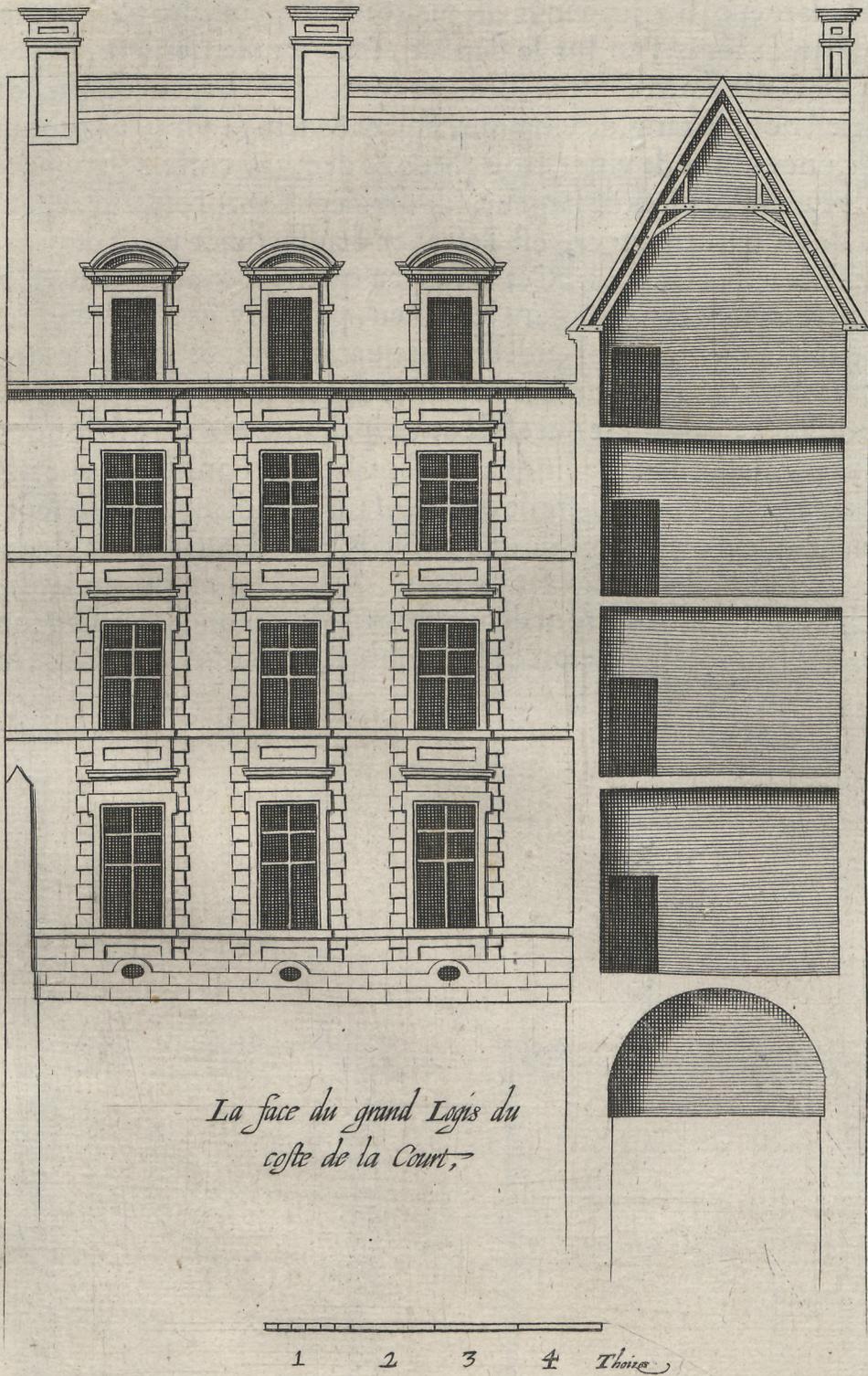
L'AIRE du corps de logis de derriere, ensemble de la chambre ioinnant l'escalier, est esleué de deux pieds au dessus du rez de chaussee de la cour; lesquels on mōtera par quatre marches estans en ladite cour. Le premier estage depuis l'aire de la salle, aura treize pieds sous solives, & avec l'espaisseur des solives & plancher, treize pieds neuf pouces; auquel on montera par vingt-sept marches de six pouces vne ligne chacune.

Le deuxiesme estage, aura douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & du plancher, auquel on montera par vingt-sept marches, lesquelles auront cinq pouces huit lignes chacune.

Le troisieste estage, aura onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher; auquel on montera par marches de pareille hauteur, que celles du second estage, de cinq pouces huit lignes, & partant y en aura vingt cinq.

Au dessus du troisieste estage, sera vn grenier ou chambre en galetas, de neuf à dix pieds sous solives d'exaucement, si l'on veut.

Il faut aussi remarquer, qu'encore qu'il semble que nous tenions les premiers estages des corps de logis de deuant plus esleués qu'il ne seroit besoin; neantmoins cela ne se fait sans raison: Car c'est pour égaler les aires des deux corps de logis, afin que l'on puisse aller de plain pied des vns aux autres, & qu'on ne soit point contraint de monter pour descendre.



*La face du grand Logis du  
coste de la Court,*

1 2 3 4 Toises

# QVATRIESME DISTRIBUTION

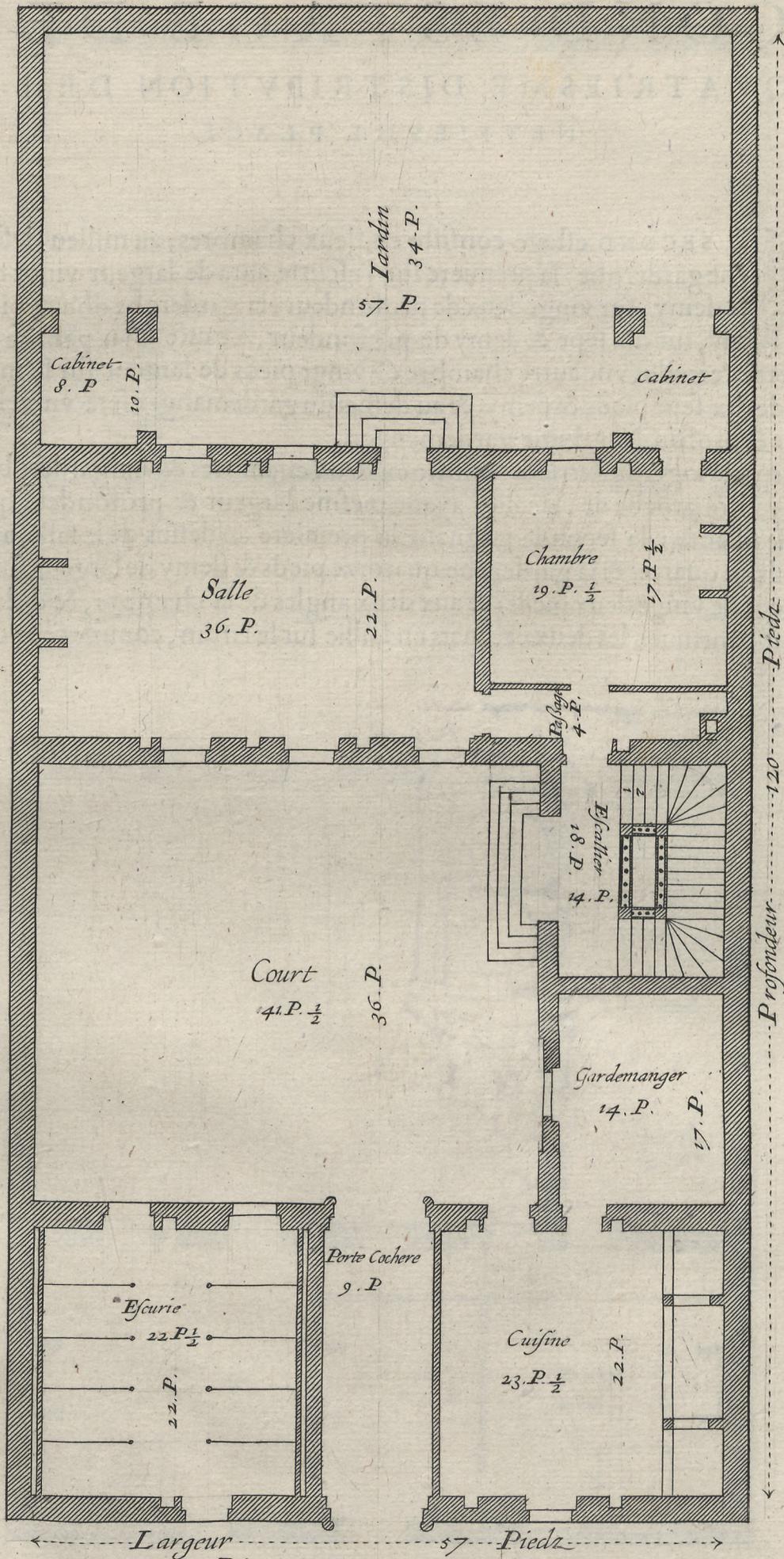
DE LA NEVFIESME PLACE, DE MESME LA R-

GEVR DE CINQVANTE SEPT PIEDS, SVR SIX-

VINGT DE PROFONDEVR.

**C**ETTE quatriesme distribution du mesme espace de cinquante sept pieds en largeur, sur six-vingt de profondeur, consiste pareillement en deux corps de logis; l'un sur le deuant, l'autre sur le derriere, le premier ayant vingt-deux pieds de profondeur sur toute la largeur, laquelle se distribue en vne escurie à double rang, de ving-deux pieds & demy; vn passage pour le carosse, de neuf pieds, vne cuisine de vingt-trois pieds & demy; à costé de laquelle est vn gardemanger, de quatorze pieds de largeur, sur dix-sept de profondeur: & en suite de la profondeur dudit gardemanger, est l'escalier de dix-huict pieds de profondeur, sur mesme largeur de quatorze pieds. Cet escalier a quatre noyaux garnis de balustres, & aura environ trois pieds de vuide dans le milieu, pour luy donner plus de clairté. La cour aura trente six pieds de profondeur, sur quarante-vn & demy de largeur, & d'icelle on montera par quatre marches au passier de l'escalier.

Le corps de logis de derriere qui est le principal, aura mesme profondeur de vingt-deux pieds, sur mesme largeur de cinquante-sept pieds, & consiste en vne salle, de trente six pieds de large, & en vne châtre de dix-neuf pieds & demy, sur dix sept & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds, qui est entre ladite chambre & l'escalier: & dans vn angle du passage sera le priué. Aux deux angles du iardin, ioignant la salle & la chambre, s'aduanceront deux cabinets de dix pieds de largeur, & y aura descente à vostre chois, de la salle ou de la chambre, au iardin, de quatre marches.



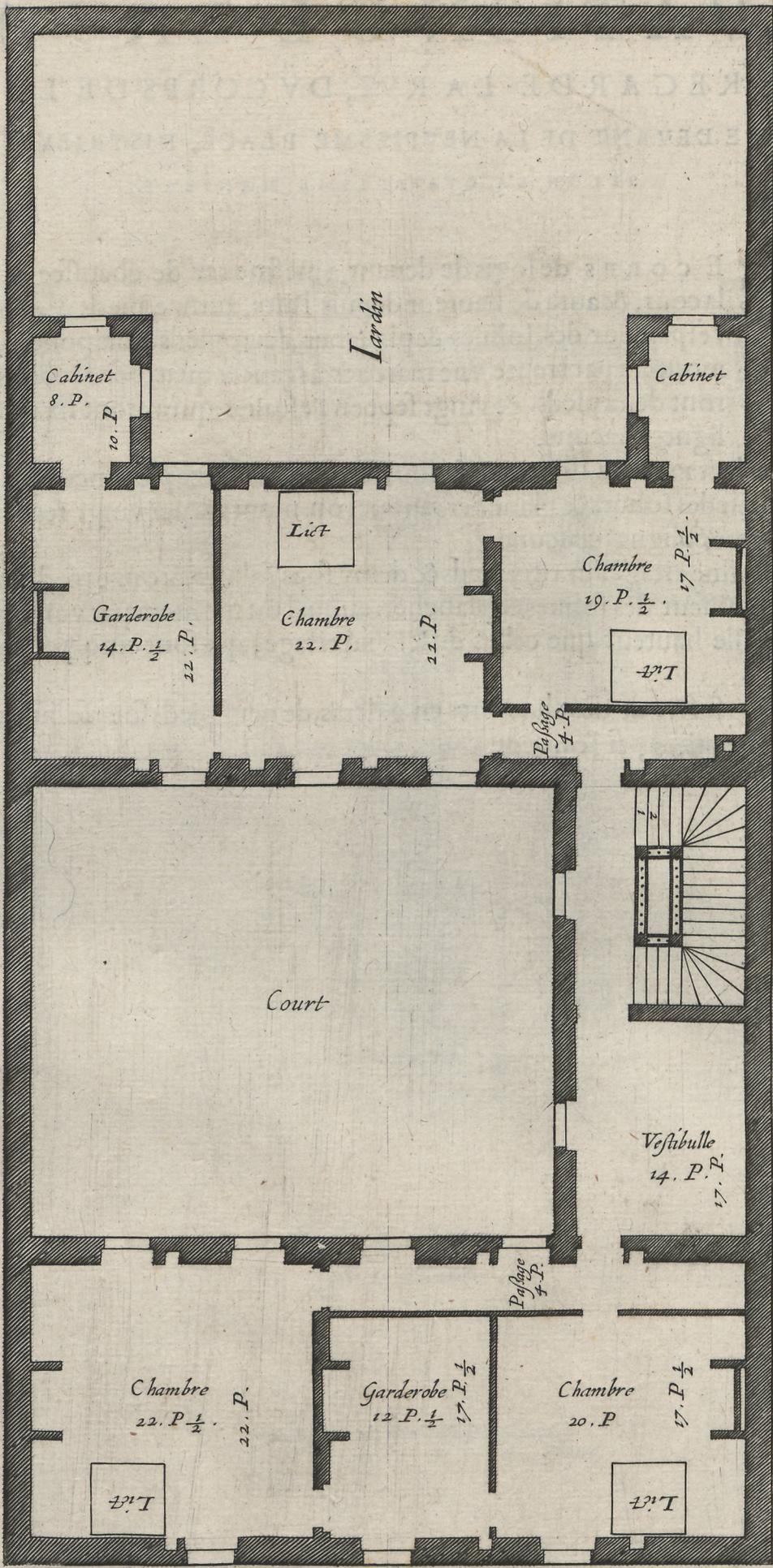
Plan du Premier Estage.

1 2 3 4 toises

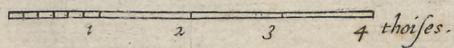
S E C O N D E S T A G E D E L A  
Q V A T R I E S M E D I S T R I B U T I O N D E L A  
N E V F I E S M E P L A C E .

**L**E S E C O N D e s t a g e c o n s i s t e e n d e u x c h a m b r e s , a u m i l i e u d e s q u e l l e s e s t v n e g a r d e r o b e : l a p r e m i e r e s u r l ' e s c u r i e a u r a d e l a r g e u r v i n g t d e u x p i e d s & d e m y , s u r v i n g t d e u x d e p r o f o n d e u r ; l a g a r d e r o b e d o u z e p i e d s & d e m y , s u r d i x s e p t & d e m y d e p r o f o n d e u r , à c a u s e d ' v n p a s s a g e d e q u a t r e p i e d s ; d e r r i e r e i c e l l e , v n e a u t r e c h a m b r e d e v i n g t p i e d s d e l a r g e u r s u r l a m e s m e p r o f o n d e u r d e d i x s e p t p i e d s & d e m y ; & a u d e s s u s d u g a r d e m a n g e r f e r a v n v e s t i b u l e , d e l a l a r g e u r & p r o f o n d e u r d u d i t g a r d e m a n g e r .

L e c o r p s d e l o g i s d e d e r r i e r e c o n s i s t e e n d e u x c h a m b r e s & v n e g a r d e r o b e ; l a p r e m i e r e c h a m b r e p r o c h e d e l ' e s c a l i e r a y a n t m e s m e l a r g e u r & p r o f o n d e u r q u e c e l l e d e l ' e s t a g e d e d e s s o u s ; l a s e c o n d e j o i g n a n t l a p r e m i e r e a u d e s s u s d e l a s a l l e , a y a n t v i n g t d e u x p i e d s e n q u a r r é , & l a g a r d e r o b e q u a t o r z e p i e d s & d e m y d e l a r g e u r , s u r l a m e s m e p r o f o n d e u r d e v i n g t d e u x p i e d s ; & a u x d e u x a n g l e s d e l a c h a m b r e , & d e l a g a r d e r o b e , f e r o n t c o n t i n u e z l e s d e u x c a b i n e t s e n s a i l l i e s u r l e j a r d i n , c o m m e c e u x d u p r e m i e r e s t a g e .



Plan du Second Estage



## ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA RVE, DV CORPS DE LOGIS

DE DEVANT DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

SELON LA QVATRIESME MANIERE.

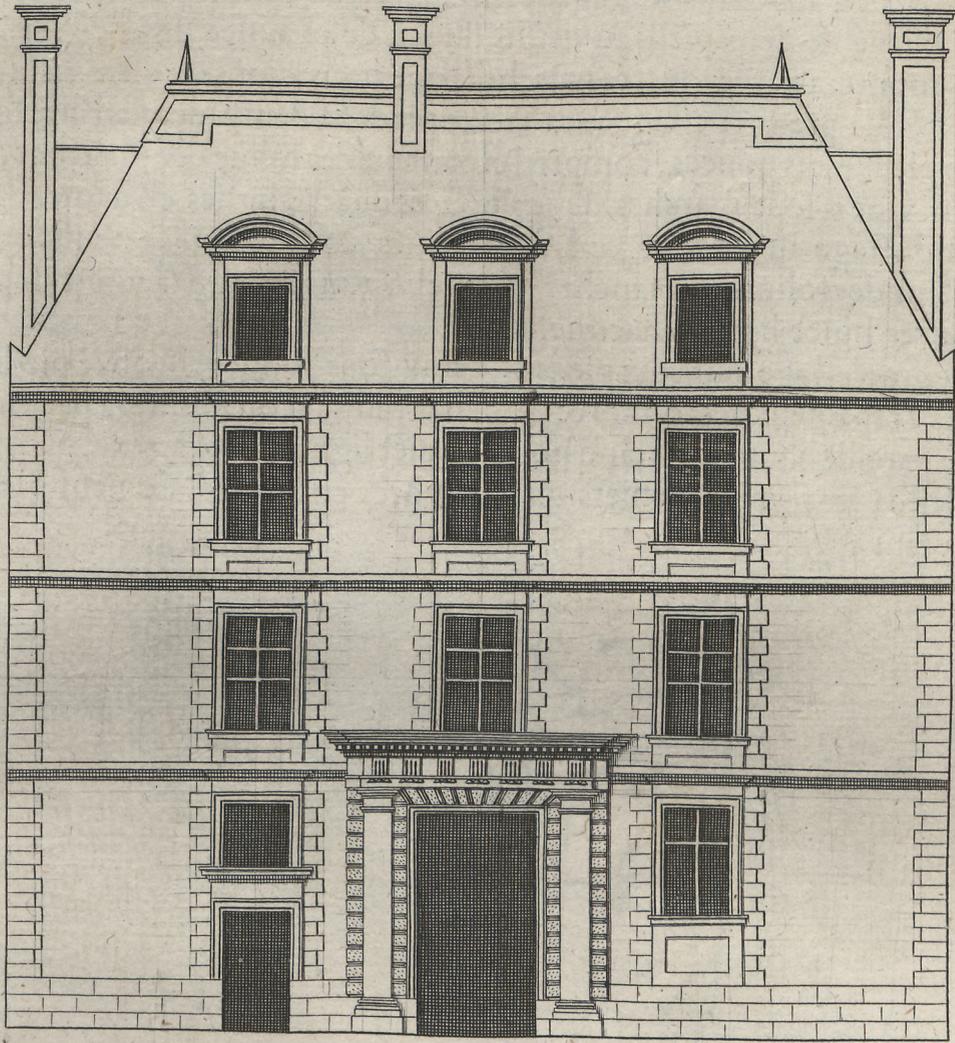


**L**E CORPS de logis de deuant, a mesme rez de chauffee que celuy de la cour, & aura de hauteur depuis l'aire, quinze pieds & demy, & avec l'espaisseur des foliues & plancher, seize pieds trois pouces; auquel on montera par trente vne marches, à sçauoir quatre en la cour, qui monteront deux pieds, & vingt sept en l'escalier, qui auront six pouces quatre lignes chacune.

Le second estage aura douze pieds sous foliues, & douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher; auquel on montera par vingt sept marches de cinq pouces huit lignes chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds & demy sous foliues, & onze pieds trois pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher; auquel on montera par vingt quatre marches de pareille hauteur que celles du second estage, qui sont cinq pouces huit lignes.

Et au dessus se feront des chambres en galeras, de neuf pieds sous foliues de hauteur, ou bien des greniers, si l'on veut.



*La face du Corps de Logis.  
sur le devant.*

1 2 3 4 Toises.

**ELEVATION DV CORPS DE**  
**LOGIS PRINCIPAL QVI EST SVR LE DERRIERE, EN**  
**LA FACE QVI REGARDE LA COVR DE LA NEVFIESME**  
**PLACE, SELON LA QVATRIESME DISTRIBUTION.**

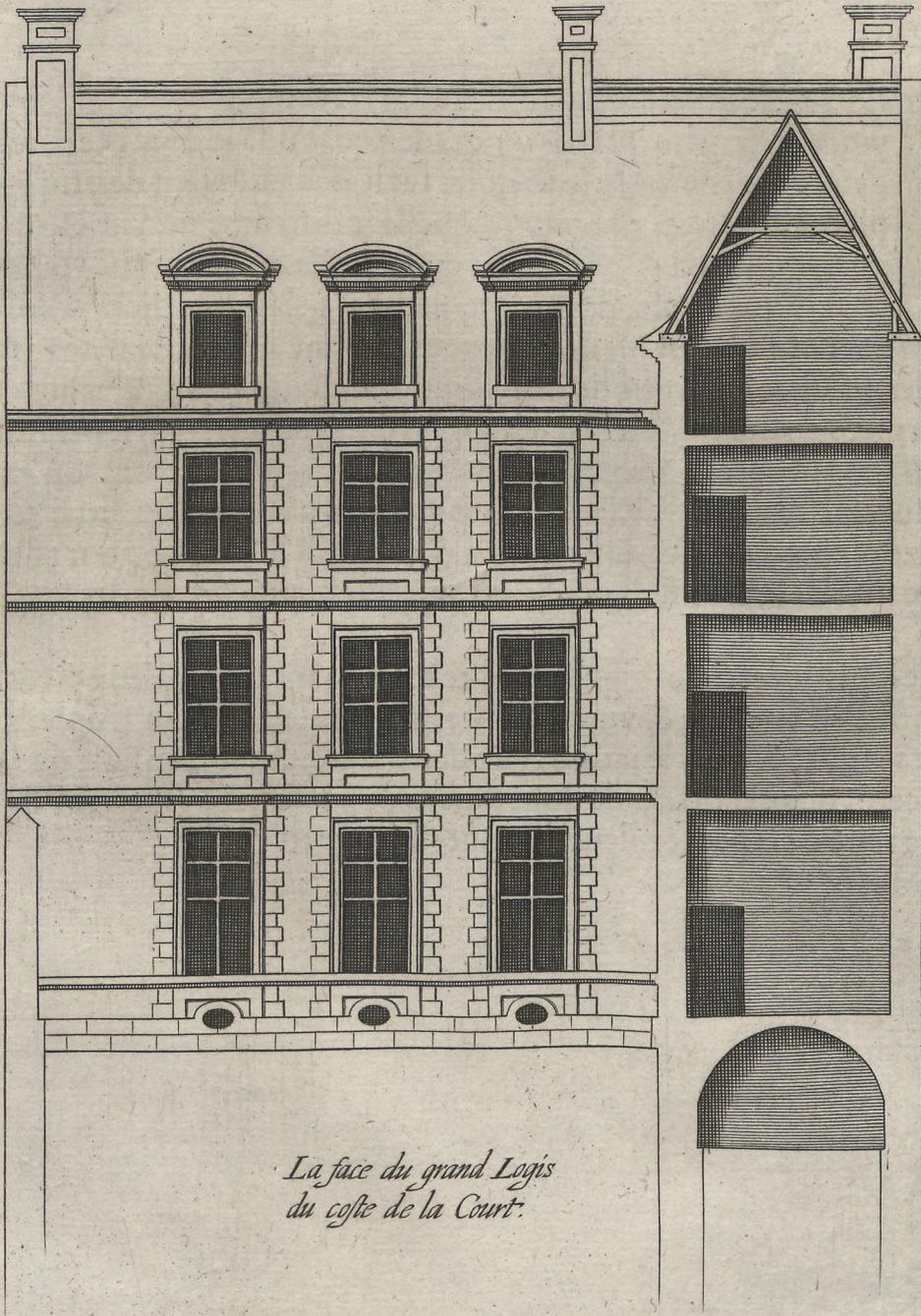
**L'**AIRE du corps de logis principal, ensemble le passier de l'escalier, sera esleué de deux pieds au dessus du rez de chaussée de la cour; lesquels on montera par les quatre marches, que nous auons dit estre en la cour.

Le premier estage aura treize pieds & demy depuis l'aire sous foliues, & quatorze pieds trois pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-sept marches de six pouces quatre lignes chacune.

Le second estage aura douze pieds sous foliues, & douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-sept marches, de cinq pouces huit lignes chacune.

Le troisieme estage aura dix pieds & demy sous foliues, & onze pieds trois pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par vingt-quatre marches de pareille hauteur de cinq pouces huit lignes.

Et au dessus se feront greniers ou chambres en galetas, de neuf pieds sous foliues de hauteur.



*La face du grand Logis  
du costé de la Court.*

1 2 3 4 Toises.

## CINQVIESME DISTRIBUTION

DE LA NEVFIESME PLACE, DE LA MESME LAR-

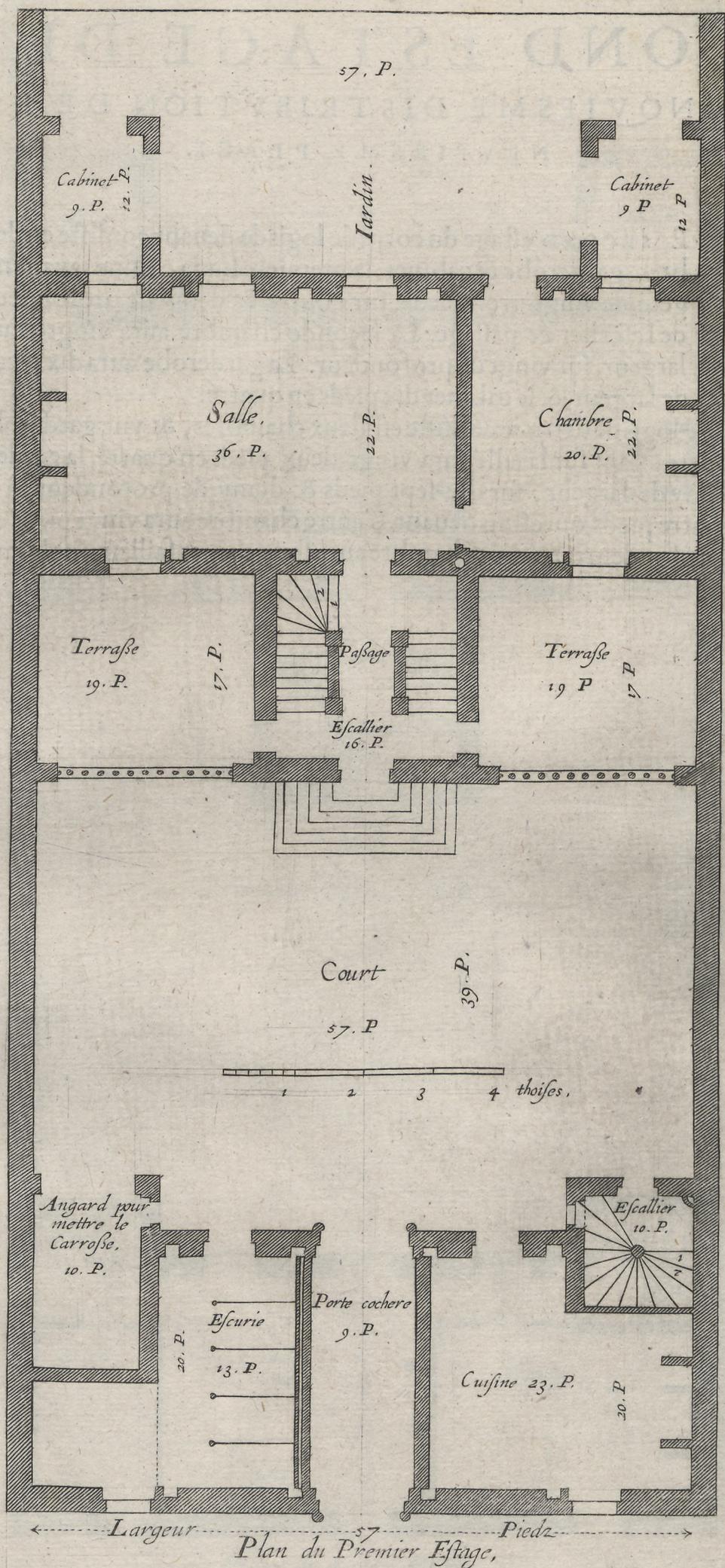
GEVR DE CINQV ANTE SEPT PIEDS, SVR SIX-

VINGTS DE PROFONDEVR.



ETTE cinquieme distribution de la neufliesme place de cinquante sept pieds en largeur, sur six-vingts de profondeur, consiste pareillement en deux corps de logis; le premier sur le deuant, ayant de profondeur vingt pieds sur toute la largeur, laquelle se distribue en vne escurie de treize pieds de largeur, en l'angle de laquelle est pratiqué vn hangard pour mettre vn carosse, derriere lequel est la place d'vn liēt. A costé de l'escurie est la porte cochere de neuf pieds de largeur, & vne cuisine de vingt-trois pieds: à l'vn des angles de laquelle moitié dedans, moitié hors œuure, est l'escalier en forme de vis, ayant dix pieds en quarré; & à l'vn des angles dudit escalier sera le priué. La cour aura trente neuf pieds de profondeur sur toute la largeur, & de la cour on montera par six marches sur vne terrasse, qui sera separee en deux par l'escalier situé au milieu, lequel aura seize pieds en quarré, & au milieu d'iceluy est le passage pour entrer en la salle: chacune partie de la terrasse aura dix neuf pieds de largeur, sur dix sept de profondeur.

Le corps de logis de derriere ioignant ladite terrasse aura vingt deux pieds de profondeur, & consiste en vne salle & vne chambre. La salle aura trente six pieds de largeur, & la chambre vingt, & dans le iardin, aux deux angles, tant de la salle que de la chambre, s'aduancerōt deux cabinets de douze pieds de profondeur sur neuf de largeur. Le iardin aura le reste de la profondeur sur toute la largeur.



S E C O N D E S T A G E D E L A  
C I N Q V I E S M E D I S T R I B U T I O N D E L A  
N E V F I E S M E P L A C E .

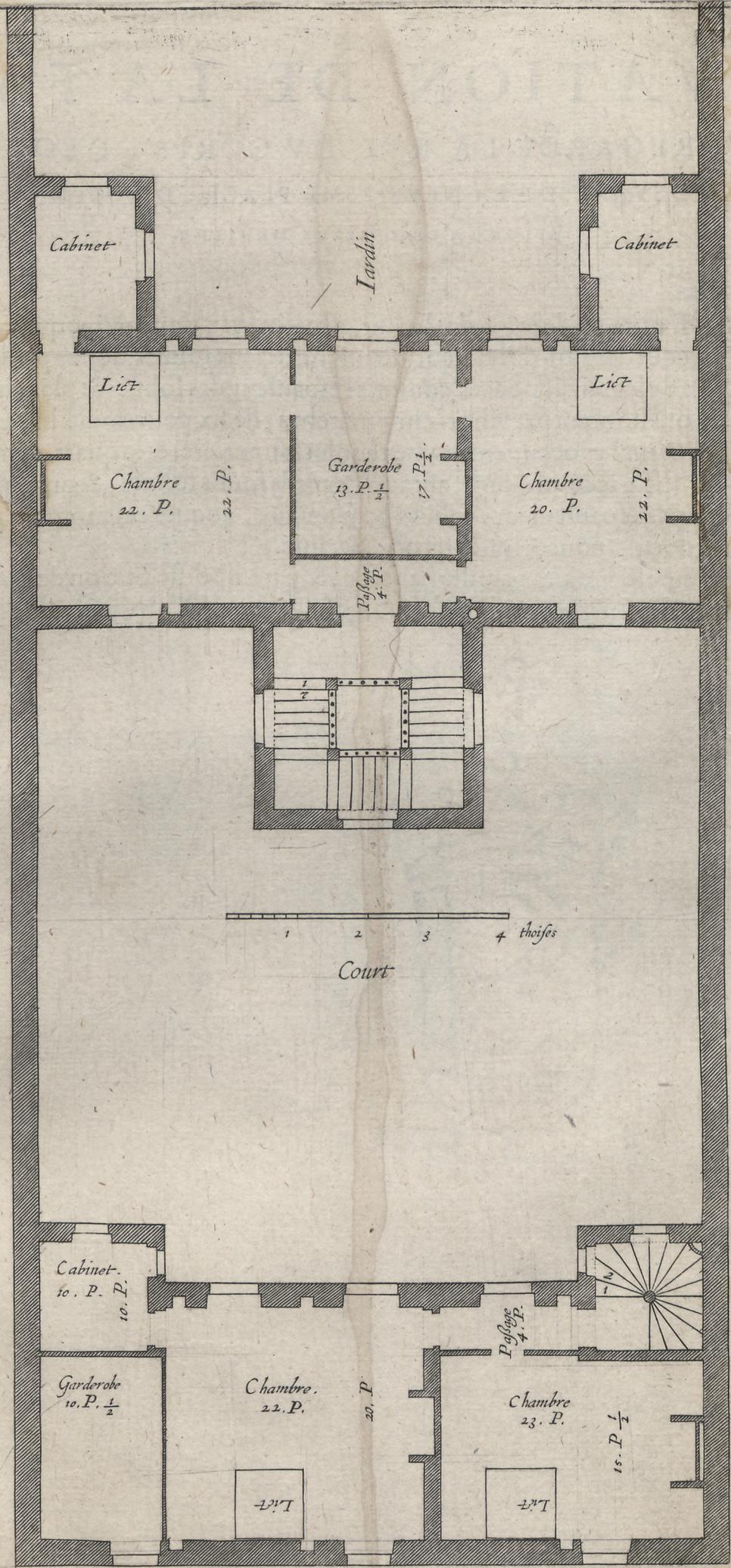


LE SECOND estage du corps de logis de devant consiste en deux chambres, garderobe & cabinet: la premiere sur la cuisine, ayant mesme largeur de vingt-trois pieds, sur quinze & demy de profondeur, à cause de l'escalier & passage. La seconde chambre aura vingt-deux pieds de largeur, sur vingt de profondeur. La garderobe aura dix pieds & demy de largeur, & le cabinet dix pieds en quarré.

Le corps de logis de derriere consiste en deux chambres, & vne garderobe au milieu: la premiere estant sur la salle aura vingt-deux pieds en quarré, la garderobe treize pieds & demy de largeur, sur dix-sept pieds & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds, qui est au devant. L'autre chambre aura vingt pieds de largeur, sur toute la profondeur; chacune chambre aura son cabinet saillant sur le iardin, comme dit est.

BIEN BASTIR.

77



Plan du Second Etage.

## ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA RVE, DV CORPS DE LOGIS

DE DEVANT DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

SELON LA CINQVIESME MANIERE.

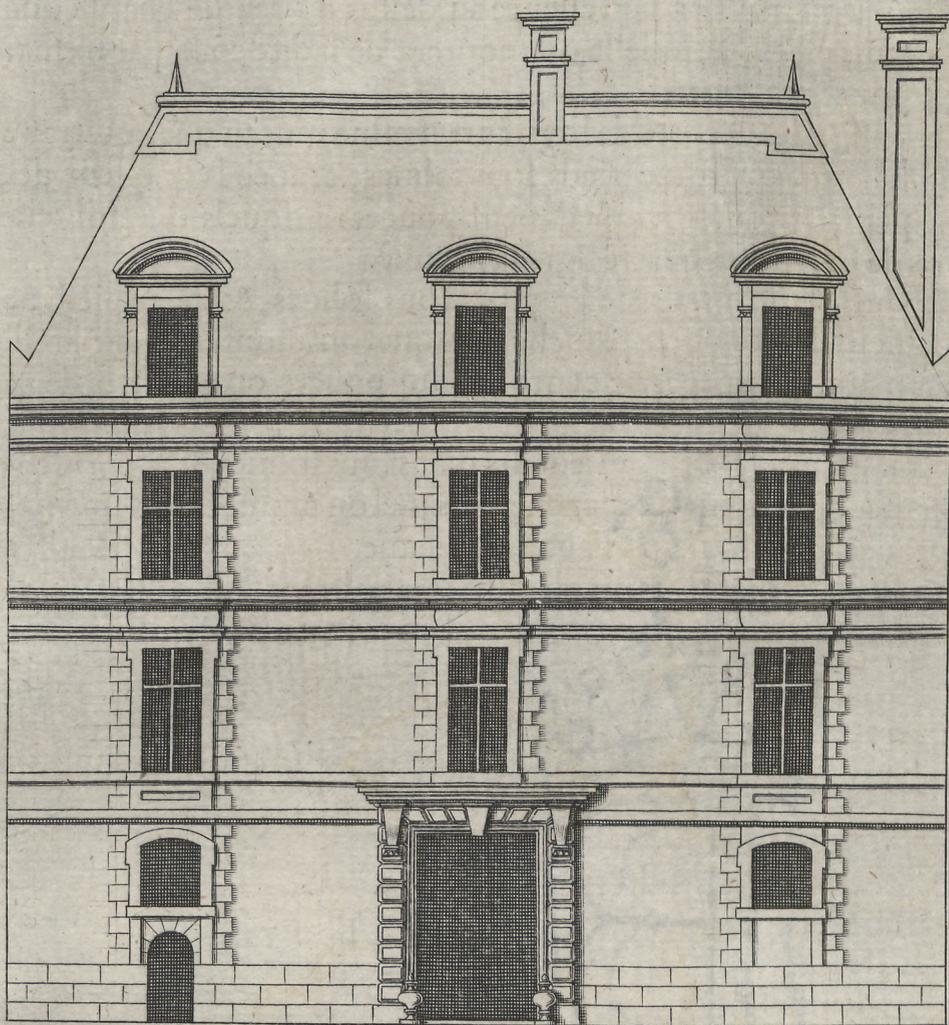


LE CORPS de logis de deuant, a mesme rez de chaussee que celuy de la cour, & aura de hauteur depuis l'aire sous soliués, douze pieds, & douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches, de six pouces vne ligne chacune, lesquelles occuperont vne reuolution entiere, & le quart d'vne au .re.

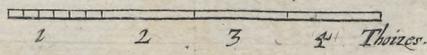
Le second estage, aura onze pieds sous soliués, & onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par vingt-cinq marches, de cinq pouces huit lignes chacune.

Le troisieme estage aura pareille hauteur, & pareille distribution de marches.

Au dessus se feront greniers, ou chambres en galletas, à la maniere susdite.



*Face du corps de Logis  
sur le devant*



## ELEVATION DE LA FACE

QVI REGARDE LA COVR DV CORPS DE LOGIS

DE DERRIERE, DE LA NEVFIESME PLACE, DISTRIBVEE

SELON LA NEVFIESME MANIERE.



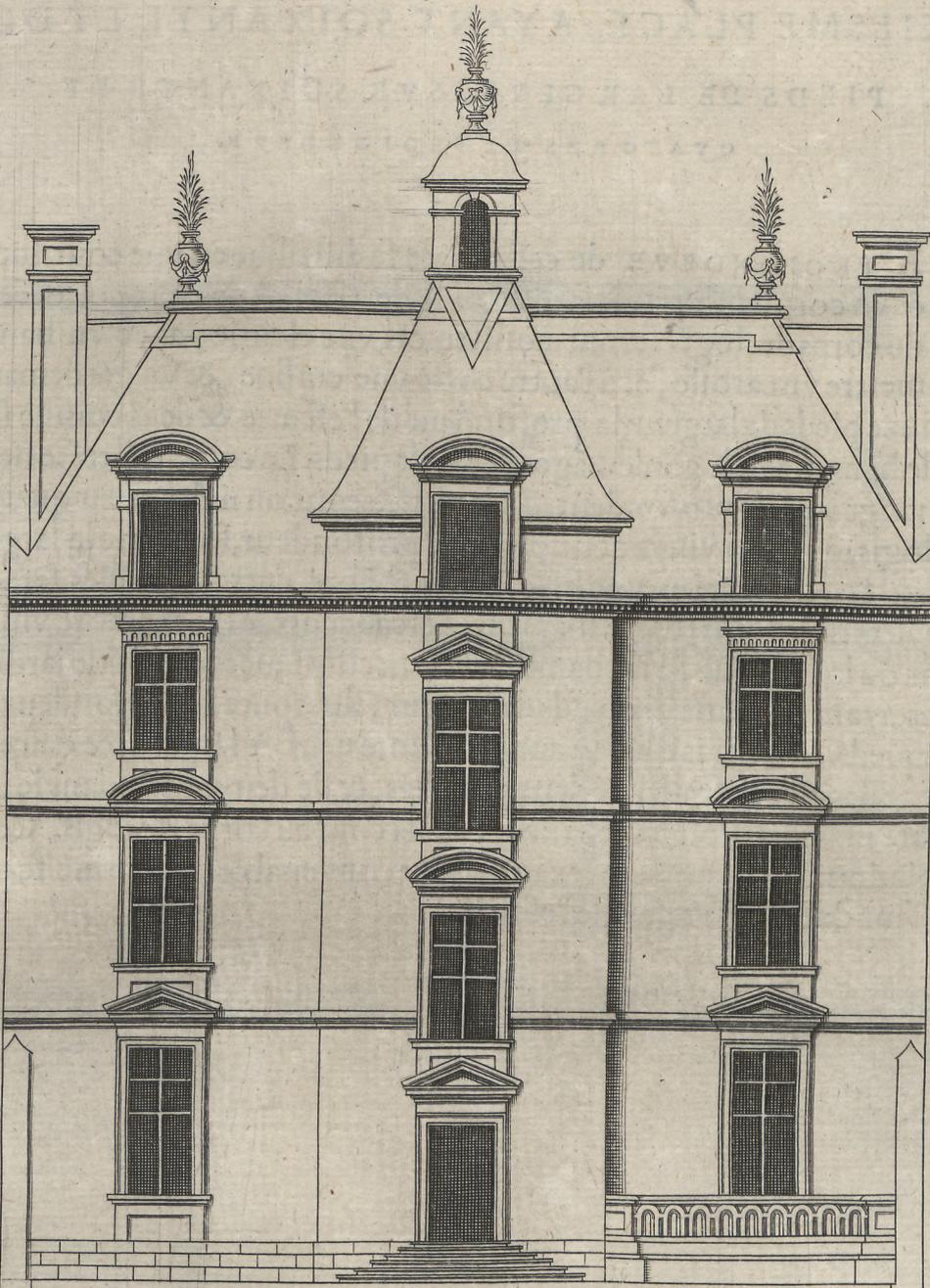
LA TERRASSE sera esleuée au dessus du rez de chauffée de la cour, de trois pieds, à laquelle on montera de ladite cour par six marches de six pouces chacune.

L'aire du corps de logis aura mesme niueau que la terrasse, & aura de hauteur quatorze pieds sous solives, & avec l'espaisseur des solives & plancher, quatorze pieds neuf pouces; ausquels on montera par vingt huit marches de six pouces quatre lignes chacune.

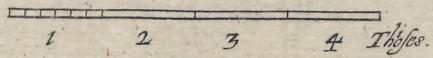
Le second aura de hauteur treize pieds sous solives, & treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher; auquel on montera par pareille quantité de vingt huit marches, qui partant auront cinq pouces onze lignes de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura de hauteur dix pieds sous solives, & dix pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt quatre marches de cinq pouces cinq lignes de hauteur chacune.

Au dessus se feront greniers ou chambres en galetas.

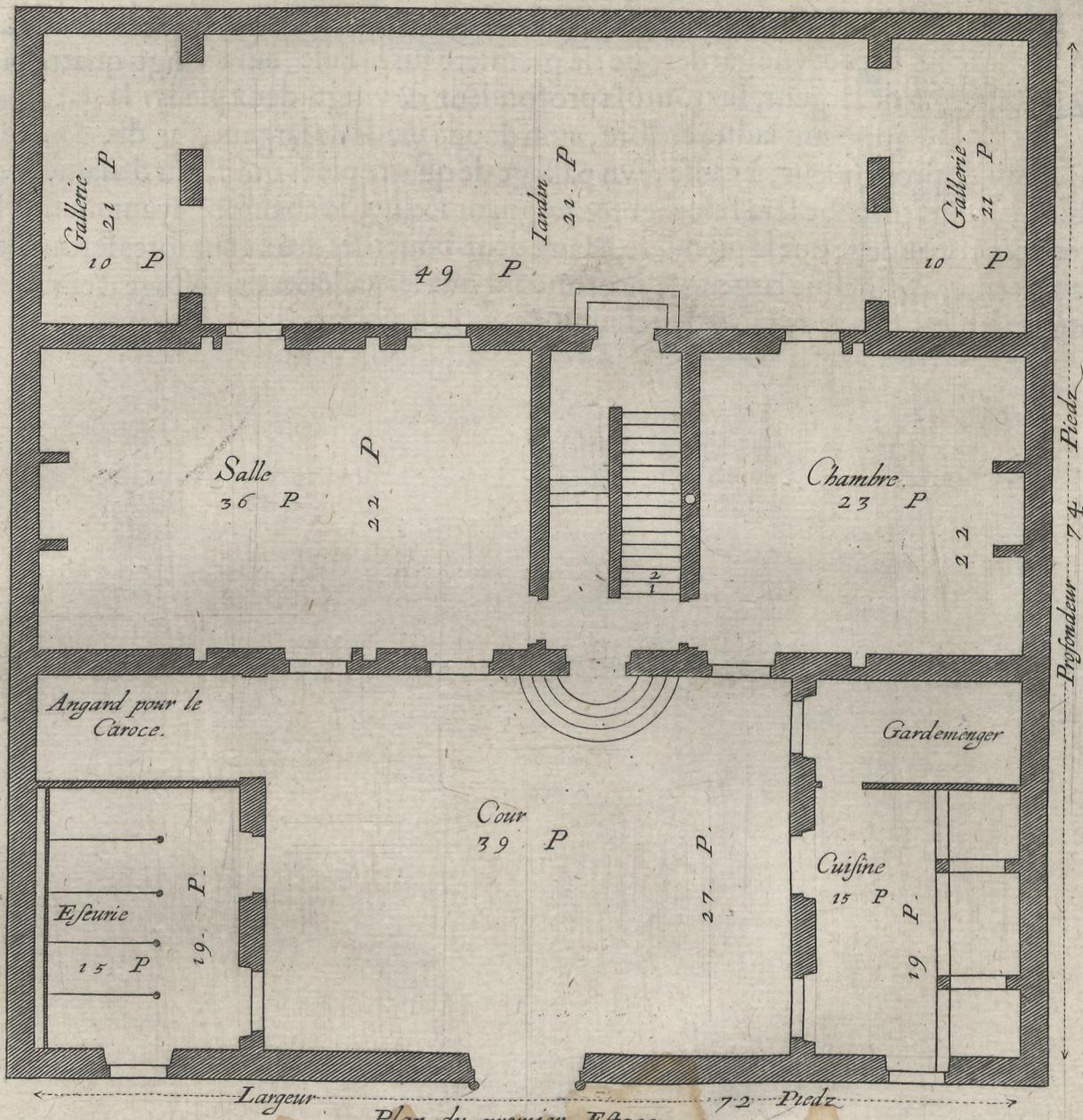


*La face du grand Logis  
du costé de la Court.*

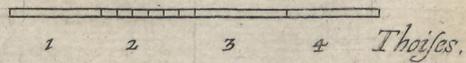


**D I S T R I B U T I O N D E L A**  
**D E V X I E S M E P L A C E , A Y A N T S O I X A N T E E T D O V Z E**  
**P I E D S D E L A R G E V R , S V R S O I X A N T E E T**  
**Q V A T O R Z E D E P R O F O N D E V R .**

**L**A PROFONDEUR de ceste place se distribue en vne cour sur le deuant, & vn corps de logis, & iardin sur le derriere. Aux deux costés de la cour, & du corps de logis seront construiets vne escurie, avec vn hangard pour mettre vn carosse, & à l'autre costé vne cuisine, & vn gardemanger: chacun aura quinze pieds de largeur, la profondeur de l'escurie & de la cuisine serot de dix neuf pieds, le hangard & le gardemager de huit pieds. La cour aura tête neuf pieds de largeur, sur vingt sept de profondeur, de laquelle cour on mōtera par quatre marches au corps de logis, qui aura vingt deux pieds de profondeur, sur toute la largeur de soixante & douze, & consistera en vne salle, & vne chābre, entre lesquelles sera assis l'escalier. La salle aura de largeur trente six pieds, l'escalier dix, & la chambre vingt-trois, & au bout, tant de la salle que de la chambre, seront continuées dedans le iardin deux petites galleries, ayant chacune dix pieds de largeur, sur toute la profondeur du iardin, de vingt-vn pieds. Lequel iardin en aura quarante neuf de largeur, & descendra on en iceluy par le passage de l'escalier de deux marches, & de deux autres dans le iardin, qui font les quatre marches, dont on est monté de la cour au corps de logis. Ce qui se fait pour pouoir donner à la porte vn exaucement conuenable. Le priué se pratiquera dans l'espaisseur du mur du refan de l'escalier.



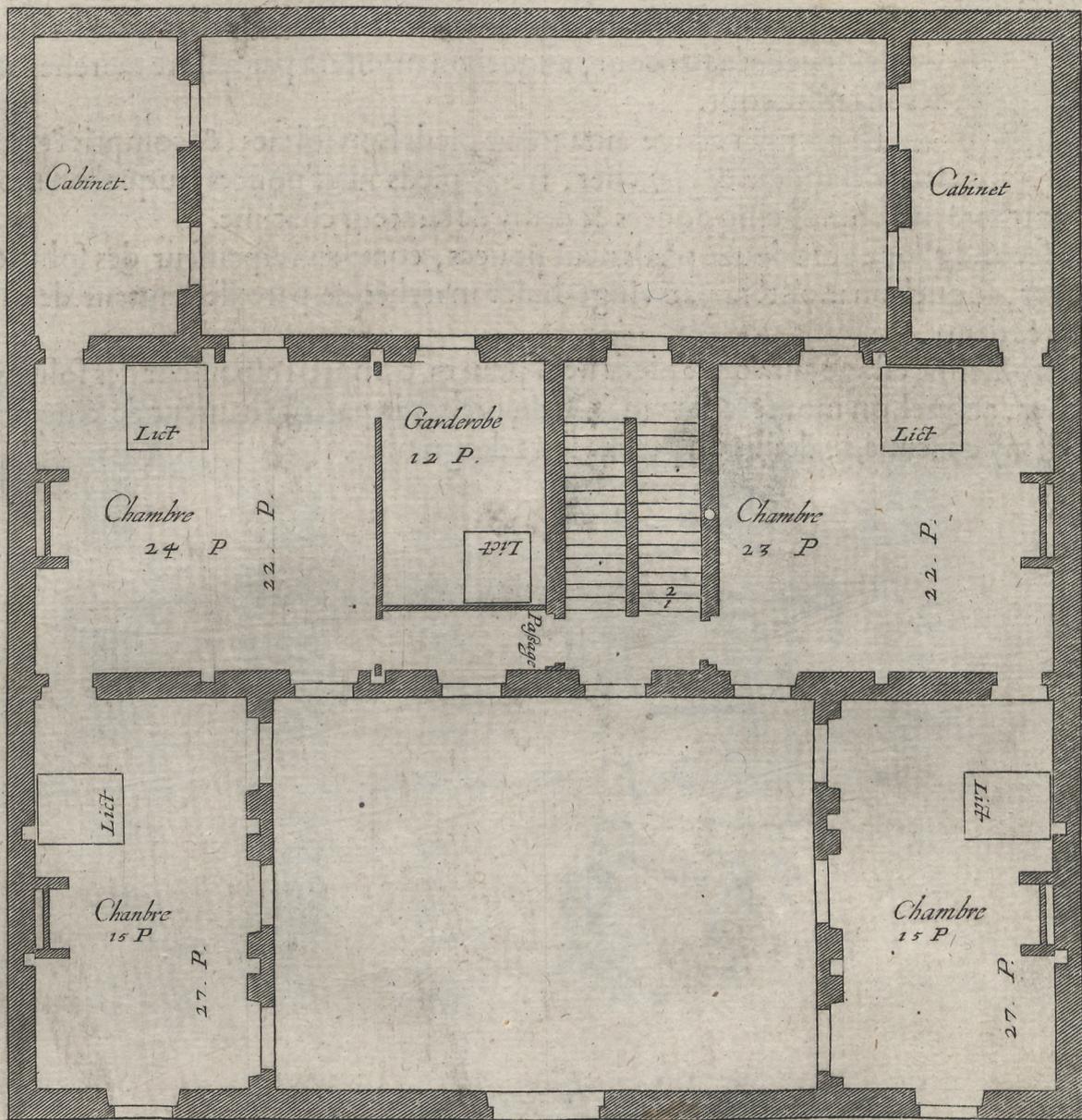
Plan du premier Estage.



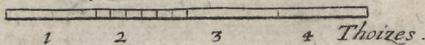
S E C O N D E S T A G E D E L A  
D I S T R I B U T I O N D E L A D I X -  
I E S M E P L A C E .



LE S E C O N D estage contient vne chambre sur l'escurie, & vne sur la cuisine, ayant chacune quinze pieds de largeur, sur vingt-sept de profondeur. Et quant au principal corps de logis, il consiste en deux chambres & vne garderobe: la premiere sur la salle, aura vingt-quatre pieds de largeur, sur toute la profondeur de vingt-deux pieds; la garderobe joignant ladite chambre, aura douze pieds de largeur, sur dix-sept pieds & demy de profondeur, à cause d'un passage de quatre pieds qui est au deuant. A costé de ceste garderobe sera l'escalier, & joignant iceluy, la chambre ayant mesme largeur & profondeur que la premiere, & aux deux bouts des deux chambres seront deux cabinets, ayans mesme largeur & profondeur que les galleries de l'estage d'embas: on pourra en ces cabinets faire des cheminées si l'on veut.



Plan du second Etage.



## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE LA DIXIESME PLACE, TANT

EN CE QUI REGARDE LA COVR, QVE LES

DEVX AISLES SVR LA RVE.

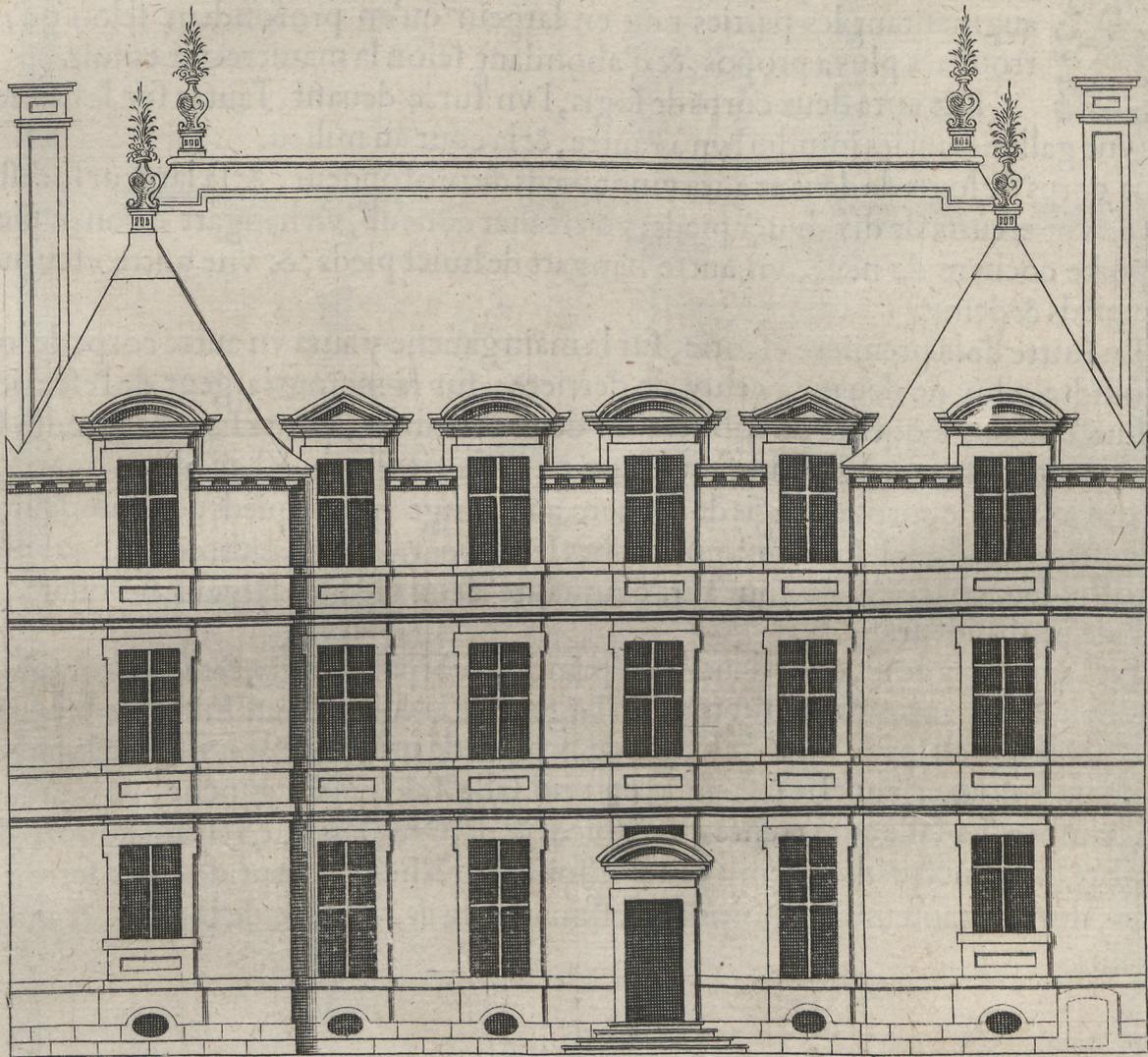


AIRE tant de l'escurie que de la cuisine, fera de mesme niueau que la cour, & celuy du corps de logis sera esleué de deux pieds au dessus du rez de chauffee de ladite cour, auquel on montera par quatre marches affises en ladite cour.

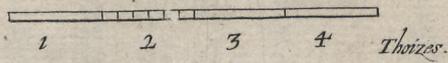
Le premier estage aura treize pieds sous solives, & compris l'espaisseur des solives & plancher, treize pieds neuf pouces, auquel on montera par trente marches de cinq pouces & demy de hauteur chacune.

Le second estage aura douze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt-huict marches de pareille hauteur de cinq pouces & demy.

Le troisieme estage aura onze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par vingt-six marches de pareille hauteur de cinq pouces & demy chacune, au dessus on pourra faire des greniers.



*Face du costé de la Court avec les deux  
Pavillons sur le devant*



## D I S T R I B U T I O N D E L A

O N Z I E S M E P L A C E D E S O I X A N T E - D O V Z E P I E D S

D E L A R G E V R , S V R C E N T D O V Z E D E P R O F O N -

D E V R , S A N S L E I A R D I N .



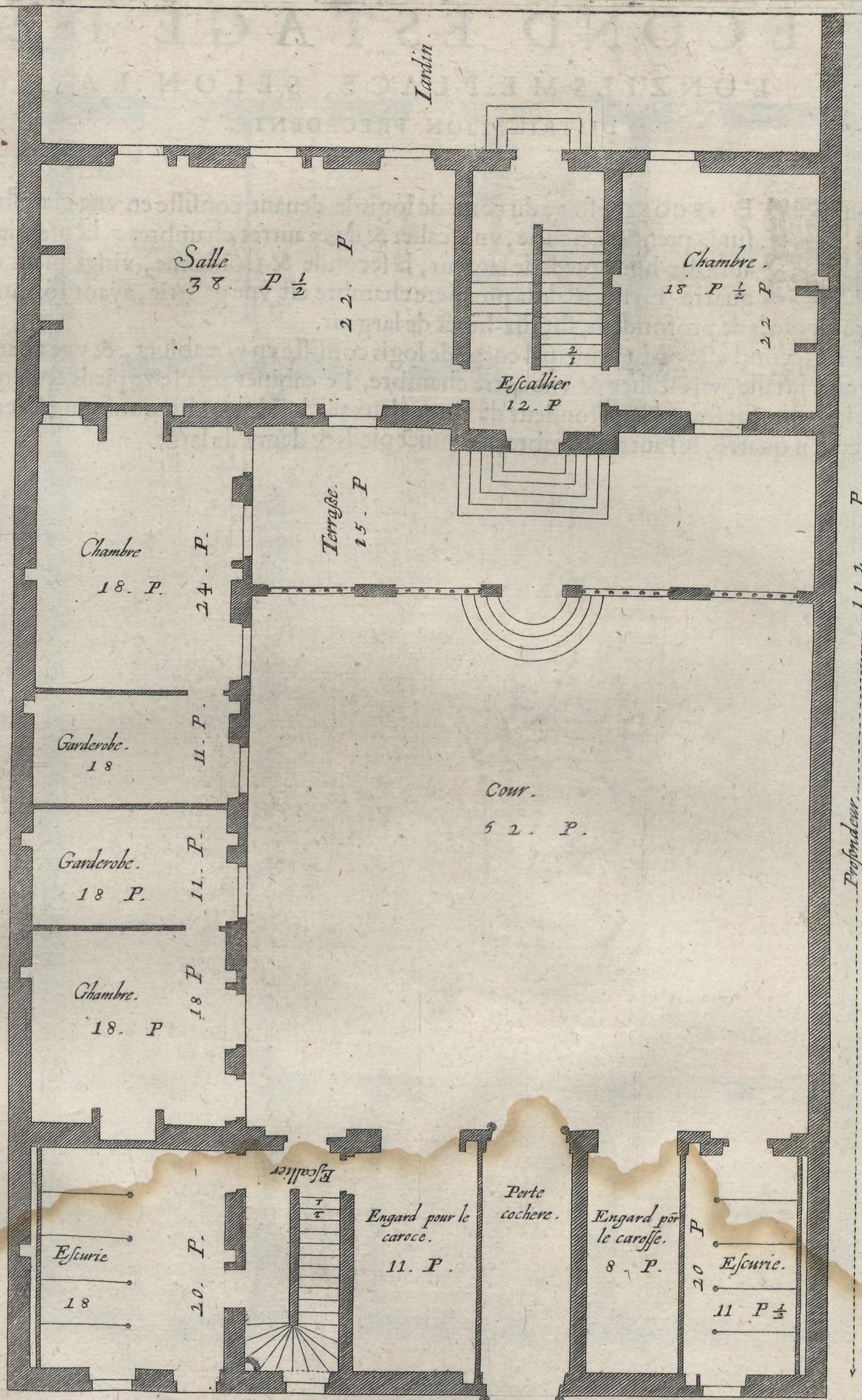
ETTE place se peut distribuer selon les cinq manieres de la neuuesme, en augmentant les parties tant en largeur qu'en profondeur selon qu'il se trouuera plus à propos: & d'abondant selon la maniere qui ensuit.

Elle aura deux corps de logis, l'un sur le deuant, l'autre sur le derriere, avec vne gallerie qui les joindra l'un à l'autre, & la cour au milieu.

Le corps de logis de deuant aura vingt pieds de profondeur, & sa largeur se distribuera en vne escurie de dix-huict pieds, vn escalier de neuf, vn hangart de onze pieds, vne porte cochere de neuf, vn autre hangart de huict pieds, & vne autre escurie de onze pieds & demy.

En suite de la premiere escurie, sur la main gauche y aura vn autre corps de logis qui joindra celuy de deuant à celuy de derriere, sur la mesme largeur de l'escurie de dix-huict pieds, lequel se distribuera en deux chambres, dont chacune joindra son corps de logis, & aura celle qui fera joignant l'escurie dix-huict pieds en quarré, & celle qui joindra le corps de logis de derriere, aura vingt-quatre pieds de profondeur, sur la largeur de dix-huict. Les deux garderobes seront entre les chambres, de onze pieds de profondeur chacune. La cour aura cinquante-deux pieds de largeur, sur quarante-huict de profondeur.

En suite de la cour, & au deuant du principal corps de logis, sera vne terrasse de quinze pieds de profondeur, sur toute la largeur de la cour; & en suite de la terrasse sera le principal corps de logis de vingt-deux pieds de profondeur sur toute la largeur de soixante-douze: lequel se distribue en vne salle sur la main gauche, vn escalier & vne chambre. La salle aura trente-huict pieds & demy de largeur, l'escalier douze, & la chambre dix-huict pieds & demy, & au dessous du principal corps de logis seront les offices, dont la hauteur sera moitié au dessous du rez de chauffee de la cour, & moitié au dessus.



Profondeur 112 P

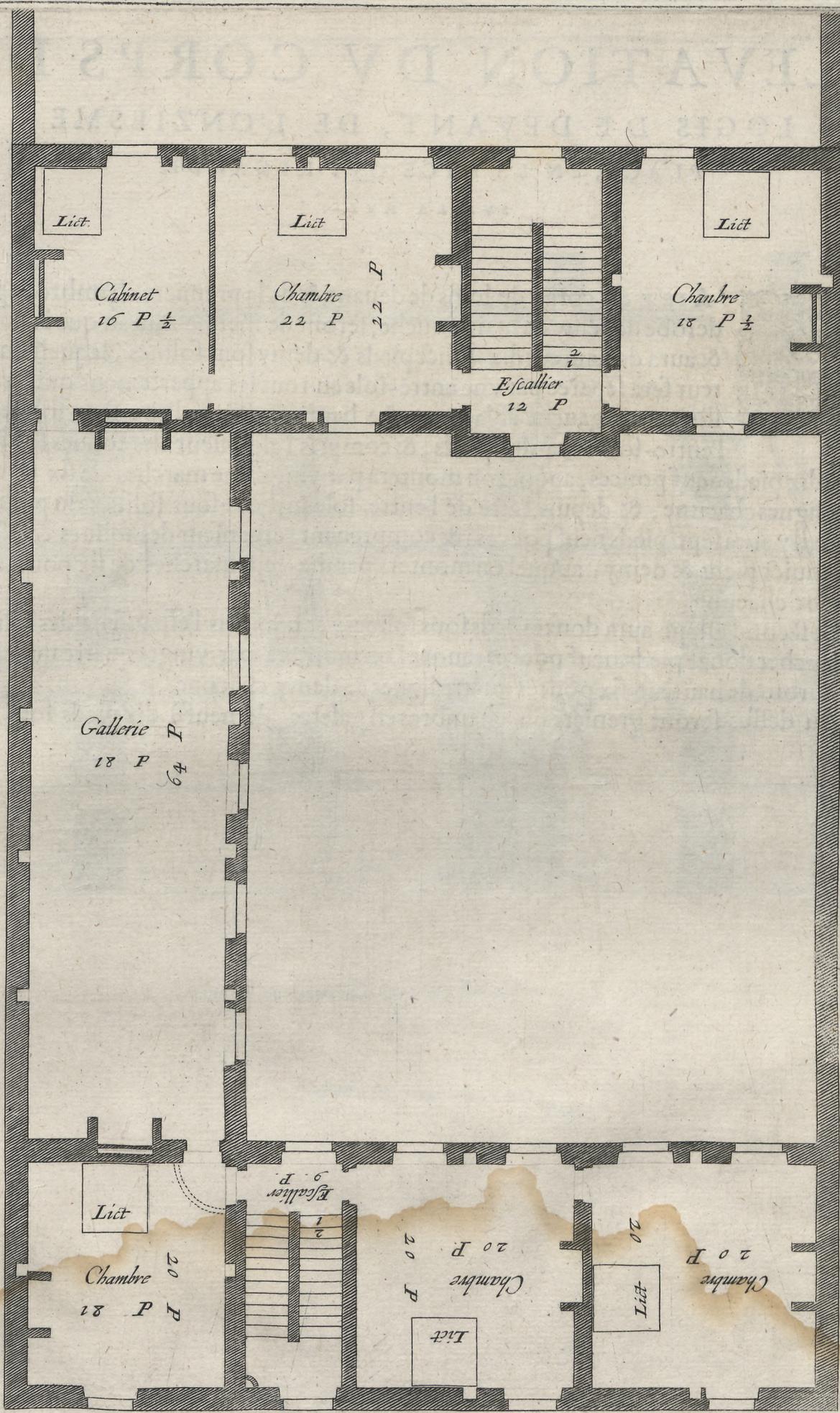
Largueur 72 Piedz  
 Plan du premier étage  
 1 2 3 4 Toises.

## S E C O N D E S T A G E D E

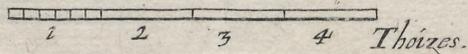
L'ONZIÈSME PLACE, SELON LA  
DISTRIBUTION PRÉCÉDENTE.

**L**E SECOND estage du corps de logis de deuant consiste en vne chambre sur la premiere escurie, vn escalier & deux autres chambres : la premiere aura dix-huict pieds de largeur, la seconde & troisieme, vingt pieds en quarré. En suite de la premiere chambre est vne gallerie, ayant soixante quatre pieds de profondeur, sur dix-huict de largeur.

Le second estage du principal corps de logis consiste en vn cabinet, & vne chambre sur la salle, vn escalier & vne autre chambre. Le cabinet aura seize pieds & demy de largeur, sur toute la profondeur de vingt-deux pieds ; la chambre aura vingt-deux pieds en quarré, & l'autre chambre dix-huict pieds & demy de large.



Plan du second Estage.



## ELEVATION DV CORPS DE

LOGIS DE DEVANT, DE L'ONZIESME

PLACE, EN LA FACE QVI REGARDE

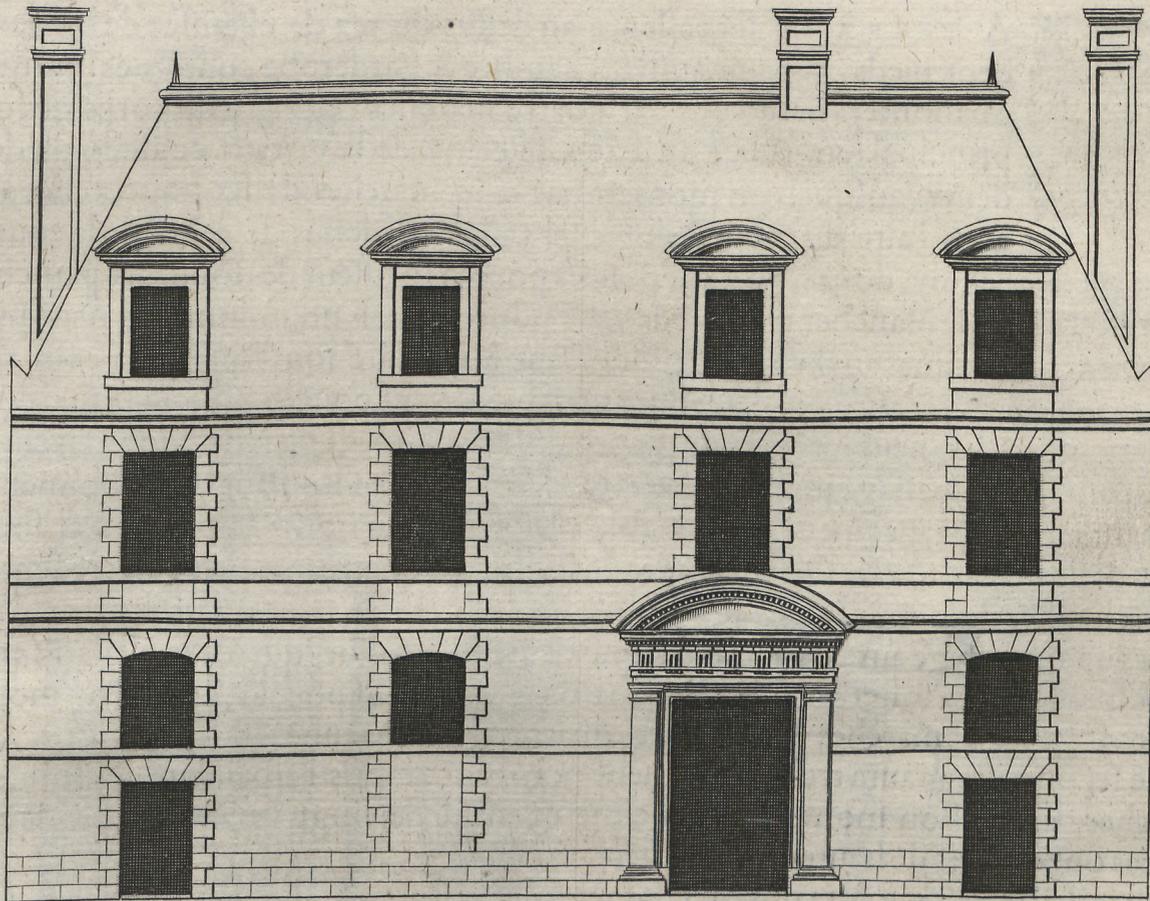
SVR LA RVE.



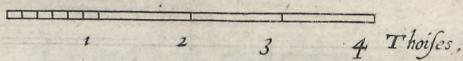
L' AIRE du corps de logis de devant, & de la premiere chambre & garderobe de celuy de main gauche, seront de mesme niueau que la cour: & aura de hauteur dix-huict pieds & demy sous foliues, laquelle hauteur sera separee par vne entre-sole en tous les appartemens qui seront sur la main gauche de la porte. La hauteur depuis l'aire sous foliues de l'entre-sole aura dix pieds, & compris l'espaisseur des foliues & plancher, dix pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-vne marches de six pouces deux lignes chacune, & depuis l'aire de l'entre-sole iusques sous foliues du premier estage, il y aura sept pieds neuf pouces; & comprenant l'espaisseur des foliues & plancher huit pieds & demy; auquel on montera par dix-sept marches de six pouces de hauteur chacune.

Le second estage aura douze pieds sous foliues, & compris l'espaisseur des foliues & plancher douze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-quatre marches, qui auront de hauteur six pouces quatre lignes & demy chacune.

Au dessus seront greniers ou chambres en galetas, de neuf à dix pieds sous foliues.



*Face du Corps de logis de devant*



## ELEVATION DV PRINCIPAL

CORPS DE LOGIS DE L'ONZIESME PLACE,

EN LA FACE QVI REGARDE LA COVR.



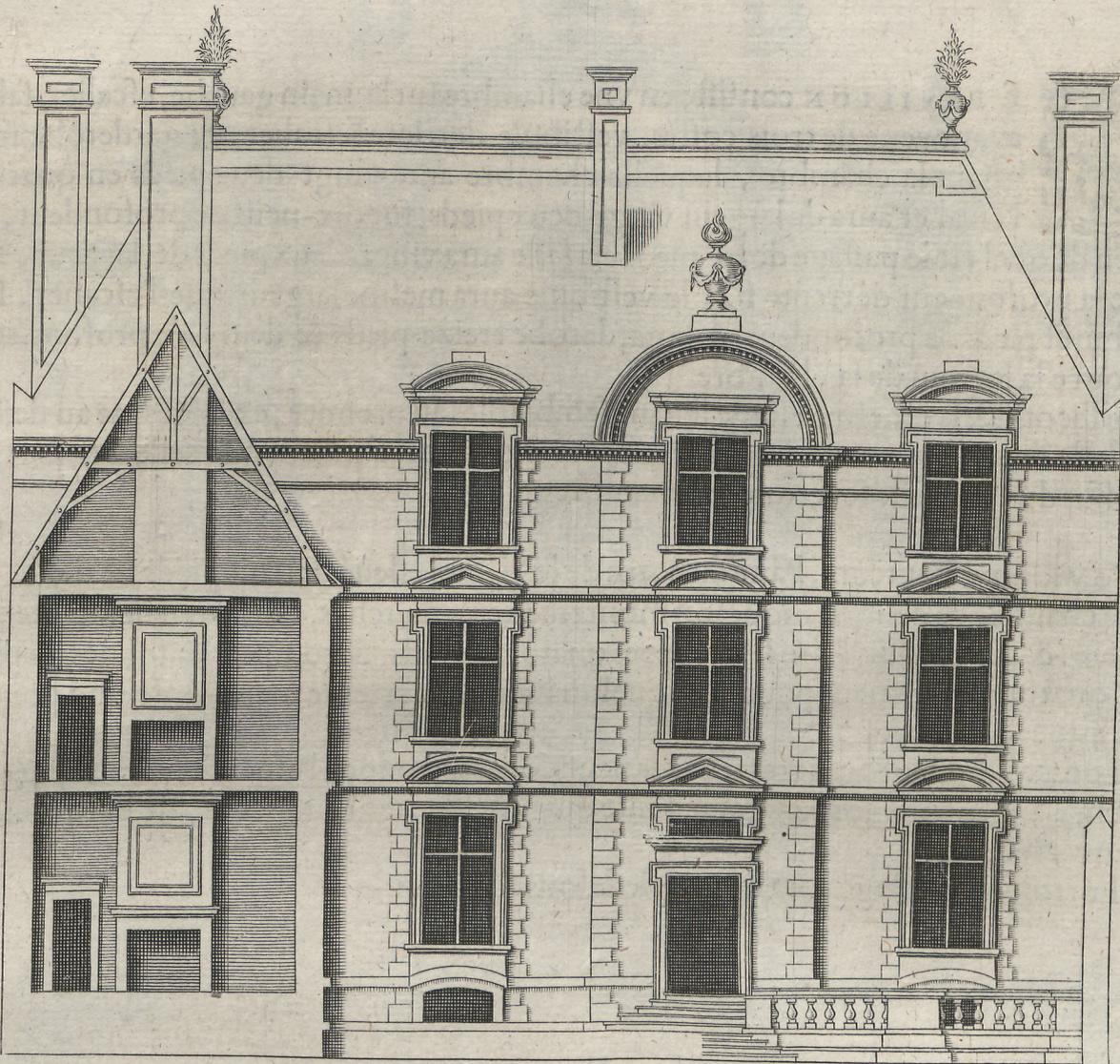
LA TERRASSE sera esleuée au dessus du rez de chauffee de la cour de deux pieds, comme aussi la chambre & garderobe contiguës; ausquels on montera de la cour par quatre marches; & l'aire du corps de logis principal sera esleué au dessus de celuy de la terrasse de deux pieds & demy, ausquels on montera par cinq marches de six pouces chacune: ainsi l'aire du corps de logis sera esleué au dessus de celuy de la cour de quatre pieds & demy, dont il y a neuf pouces pour l'espaisseur des solives & plancher: ainsi restera sous le plancher trois pieds neuf pouces; mais nous donnons neuf pieds de hauteur sous solives aux offices; restera donc à prendre sous l'aire de la cour cinq pieds trois pouces, & aurons à descendre neuf pieds neuf pouces. Ce qui se fera commodement par dix-neuf marches de six pouces deux lignes chacune, dont les cinq se prendront dans le passage pour aller au iardin, lesquelles seruiront pour donner à la porte du iardin l'exaucement conuenable: les autres quatorze se prendront sous le rampant de main droicte. On descendra au iardin par quatre marches pour reuenir au rez de chauffee de la cour.

Le premier estage aura de hauteur depuis l'aire sous solives quatorze pieds, & compris l'espaisseur des solives & plancher quatorze pieds neuf pouces, auquel on montera par vingt-huict marches de six pouces quatre lignes chacune.

Le second estage aura treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des solives & plancher, auquel on montera par mesme quantité de vingt-huict marches de cinq pouces onze lignes de hauteur chacune.

Le troisieme estage aura onze pieds sous solives.

Au dessus se pourra pratiquer des greniers.



*La face du grand Logis  
du costé de la Cour.*

1 2 3 4 Toises.

**D I S T R I B U T I O N D E L A**  
**D O V Z I E S M E P L A C E , Q U I E S T V N P A V I L L O N D O V -**  
**B L E , A Y A N T D E L A R G E V R S O I X A N T E E T D I X P I E D S**  
**S V R T R E N T E - S I X D E P R O F O N D E V R .**

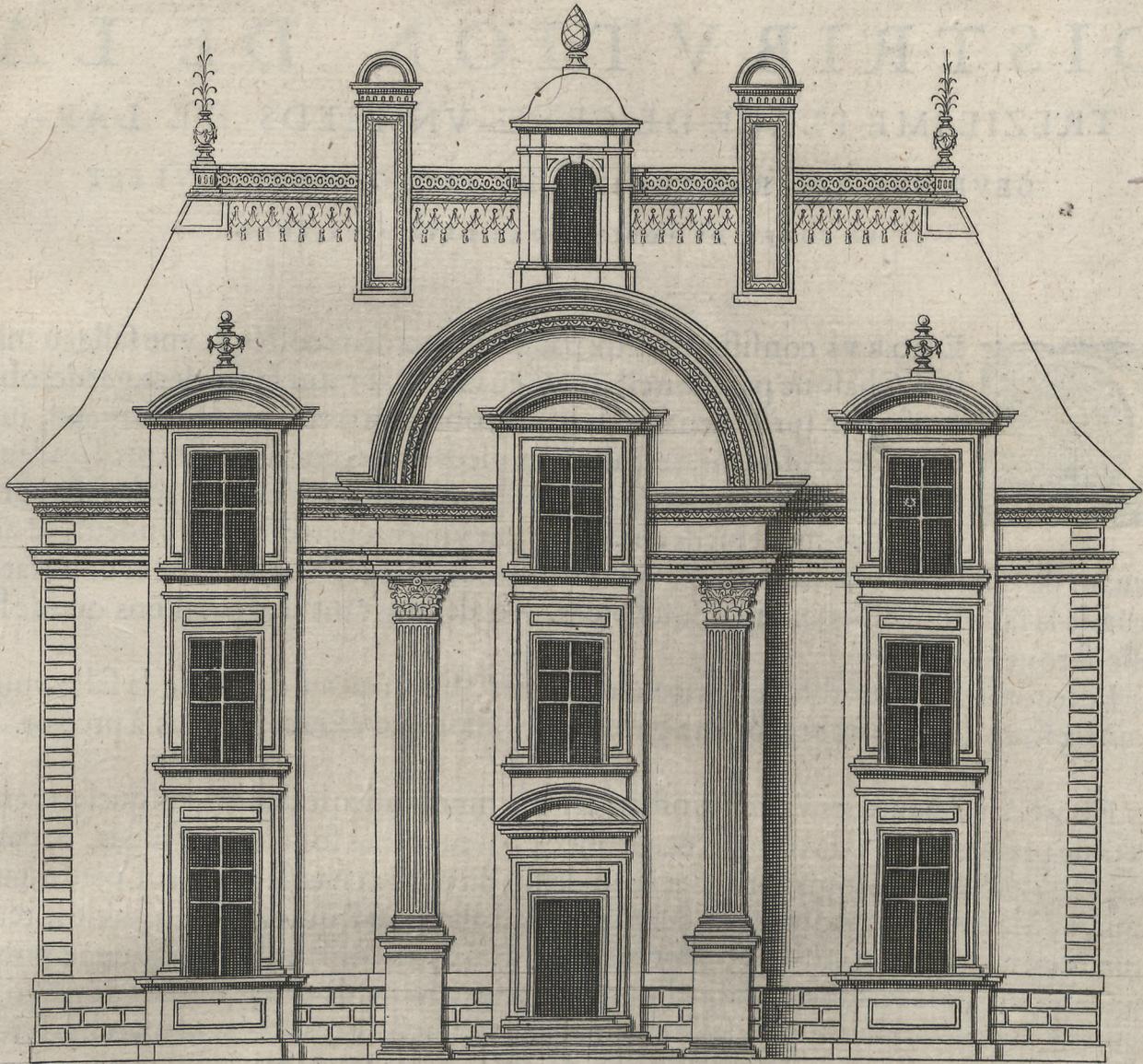
**C**E PAVILLON consiste en vne chambre sur la main gauche, escalier, salle, ayant veüe de trois costés, vestibule derriere l'escalier, & garderobe ioinnant la chambre, laquelle chambre aura vingt-deux pieds en quarré; l'escalier aura de largeur vingt-deux pieds, sur dix-neuf de profondeur, au milieu duquel est le passage de six pieds; la salle aura vingt-deux pieds de largeur, sur toute la profondeur de trente six; le vestibule aura mesme largeur que l'escalier, sur dix-huit pieds de profondeur; & la garderobe treize pieds & demy de profondeur, sur toute la largeur de la chambre.

Le second & troisieme estage seront semblables au premier, excepté que au dessus de la salle se prattiqueront des garderoles de mesme profondeur que celle d'embas, & au dessus du vestibule se feront des chambres.

P O U R L E S hauteurs, l'aire du corps de logis sera esleué de trois pieds au dessus du rez de chauffee de dehors, auquel on montera par six marches, tant par deuant que par derriere: & aura depuis l'aire sous foliues quatorze pieds, & compris les foliues du plancher, quatorze pieds neuf pouces, auquel on mōtera par trente marches de cinq pouces onze lignes chacune.

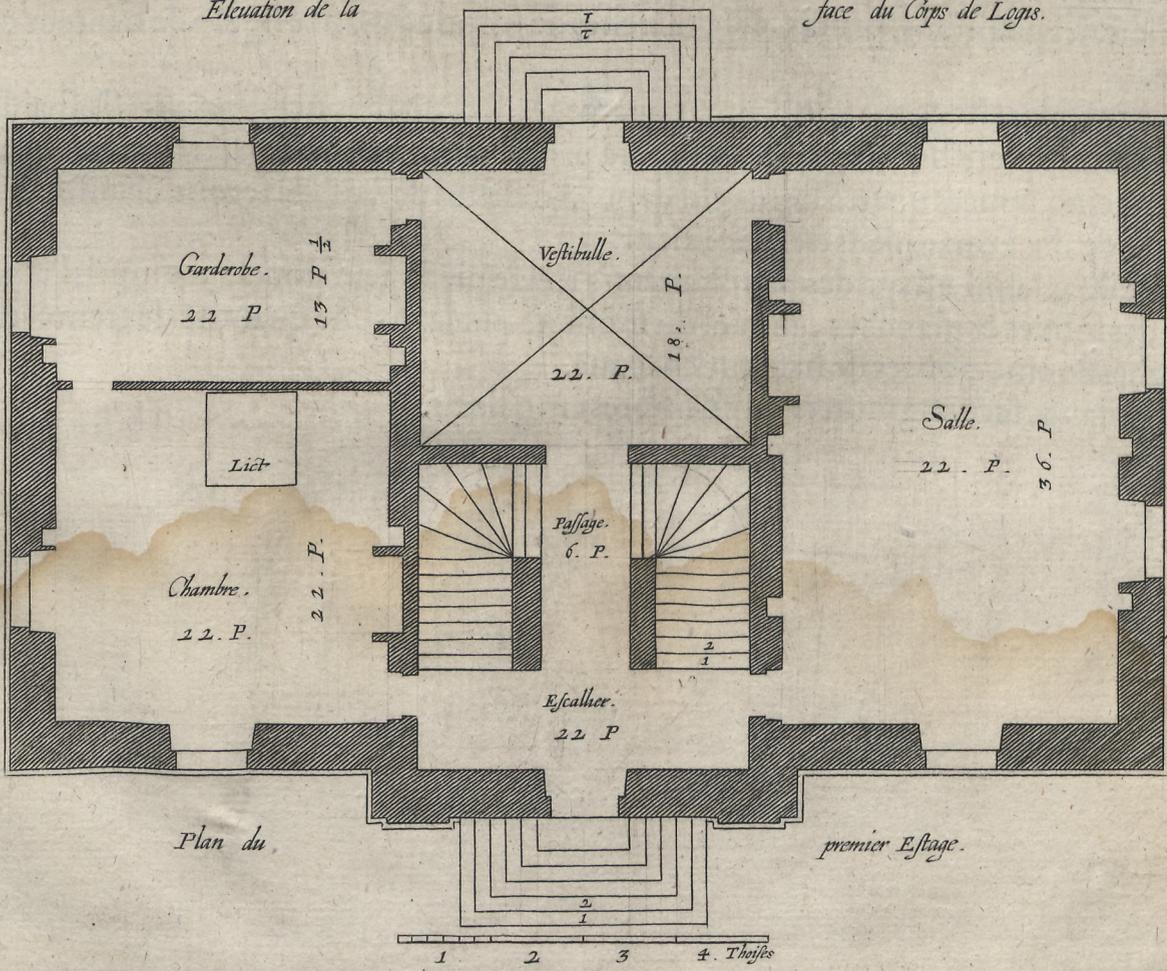
Le second estage aura treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des foliues & plancher, auquel on montera par pareille quantité de trente marches, de cinq pouces & demy chacune.

Le troisieme estage aura douze pieds sous foliues.



Elevation de la

face du Corps de Logis.



Plan du

premier Estage.

**D I S T R I B U T I O N D E L A**  
**TREZIESME PLACE DE CENT-VN PIEDS DE LAR-**  
**GEVR SVR QVARANTE CINQ DE PROFONDEVR, QVI EST**  
**VN CORPS DE LOGIS ENTRE DEUX PAVILLONS.**



**C**E CORPS consiste en deux pavillons aux deux costés, & vne salle au milieu. Chaque pavillon est diuisé en vne chābre sur le derriere, garderobe & escalier sur le deuant : la garderobe aura treize pieds de largeur, sur vingt de profōdeur; l'escalier dix pieds de largeur sur ladite profondeur de vingt pieds; la chābre aura vingt-quatre pieds en quarré; la salle aura quarante-huict pieds de largeur, sur vingt-quatre de profondeur; & au deuant de la salle sera vne terrasse de quatorze pieds de profondeur, sur toute la largeur de la salle, qui est quarante-huict pieds. Au dessous tant des pavillons que de la salle seront les offices.

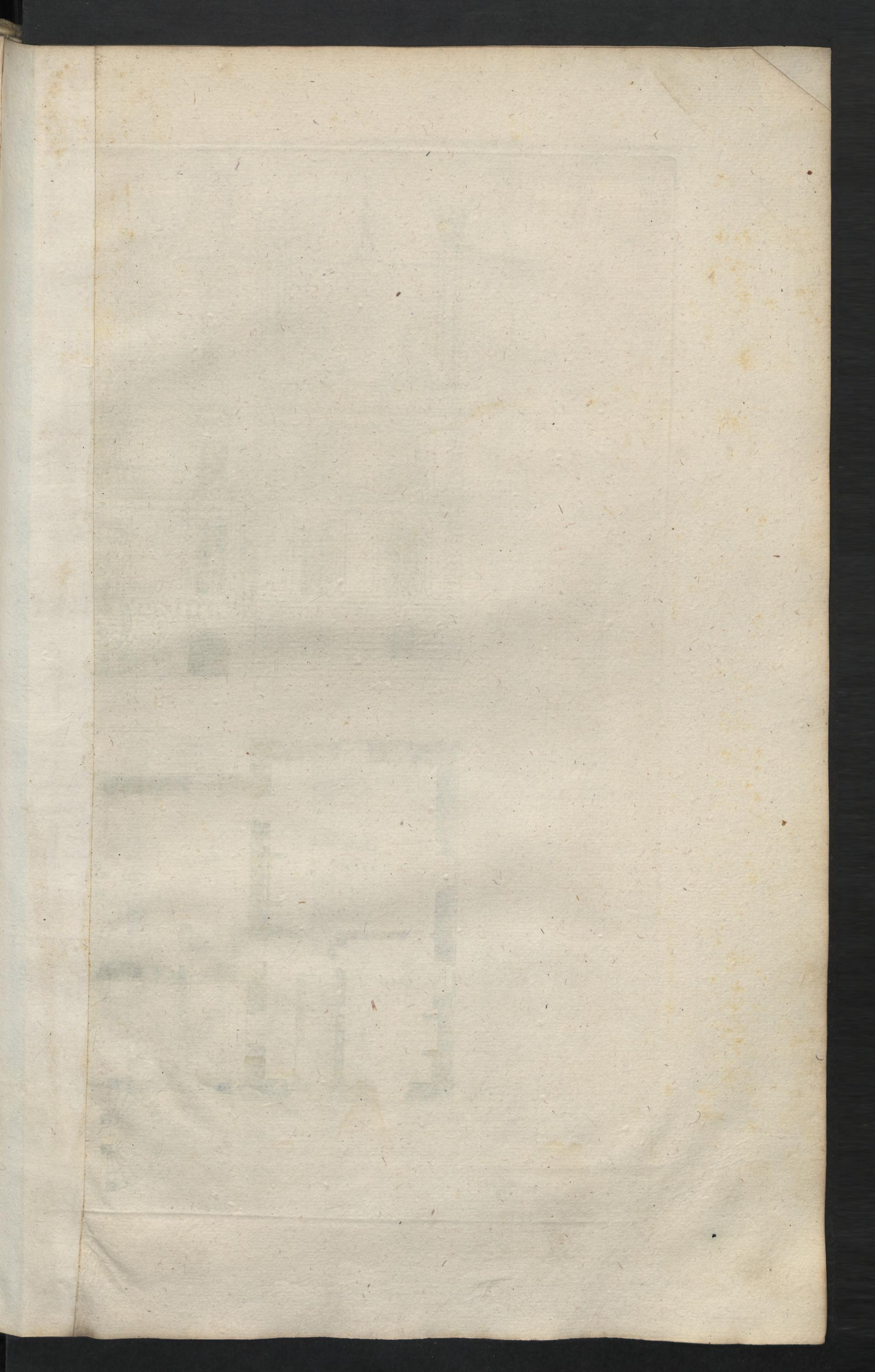
Le second estage ne differe en rien du premier, sinon qu'au dessus de la salle vous pouuez faire deux chambres & vne garderobe, ainsi que trouuerez plus à propos.

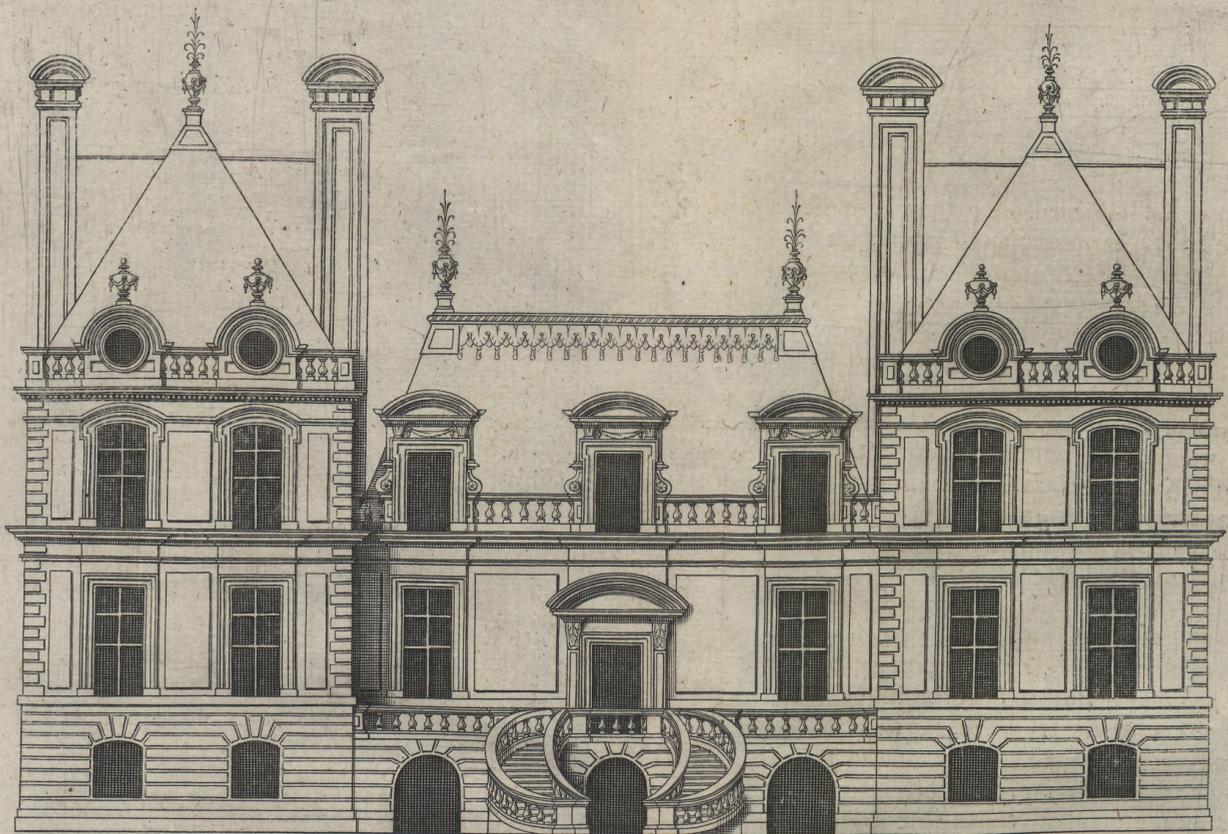
**P**OUR LES hauteurs, l'aire des offices sera de niueau avec le dehors, ausquels on entrera de plain pied sous la terrasse, & auront de hauteur sous soliués neuf pieds, & partant l'aire du corps de logis sera esleuée au dessus du rez de chaussée de neuf pieds neuf pouces, à laquelle on montera de dehors par l'escalier rond, qui est au deuant de la terrasse, & aura de chacun costé dix-sept marches de six pouces deux lignes chacune pour venir à l'aire de la terrasse, de laquelle on montera encore de deux marches de pareille hauteur, tant pour entrer en la salle qu'aux deux escaliers, & ces dix-neuf marches ferōt iustement les neuf pieds neuf pouces : Et des offices, on montera à couuert aux deux escaliers des pavillons, par dix-sept marches de six pouces onze lignes de hauteur chacune.

Le premier estage aura de hauteur quatorze pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher, auquel on montera par les deux rampans par trente-trois marches de cinq pouces quatre lignes chacune. Au dessus de la salle seront chambres qui auront de dix à onze pieds d'exaucement.

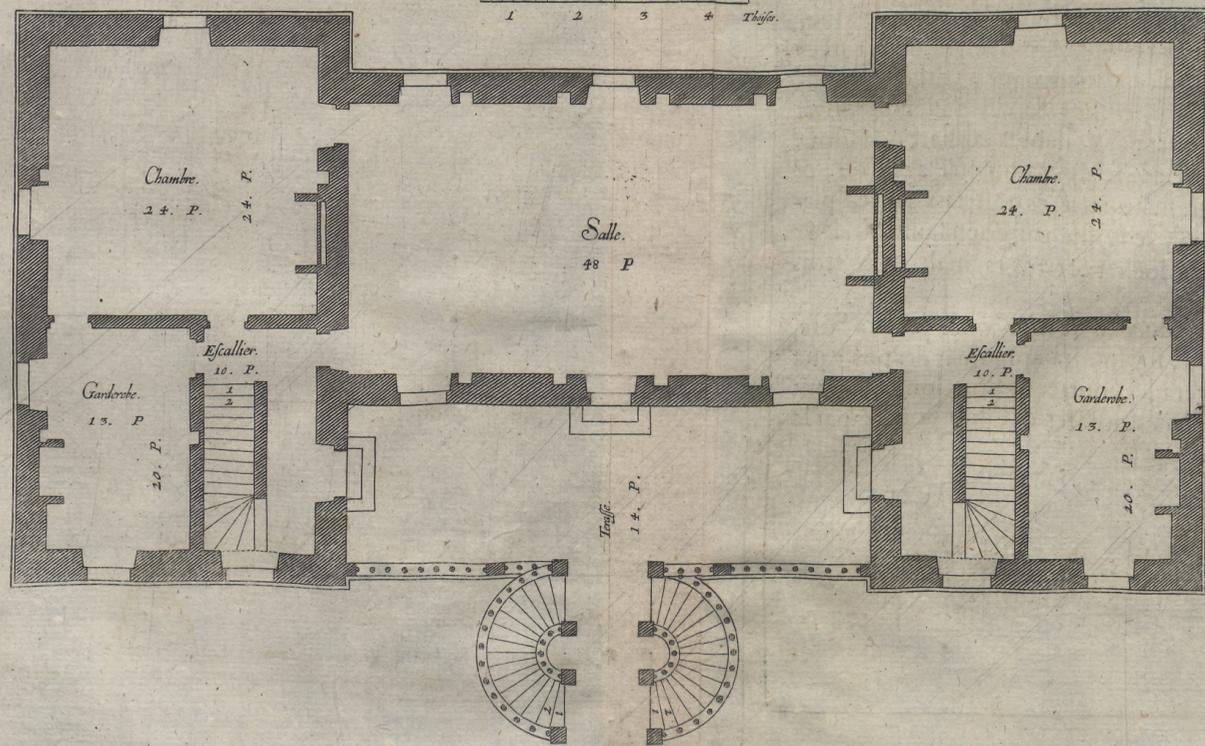
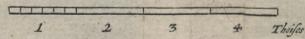
Le deuxiesme estage des pavillons aura treize pieds neuf pouces, compris l'espaisseur des soliués & plancher; auquel on montera par la mesme quantité de trente-trois marches de cinq pouces de hauteur chacune.

Au dessus seront greniers ou chambres en galetas.





La face du Logis.



## DES BASTIMENS DE CHARPENTERIE.

**A**YANT iusques icy traité amplement des bastimens de maçonnerie, il nous a semblé à propos de traiter aussi de la charpenterie, qui pourra servir pour les lieux où l'on en bastit ordinairement, & pour les autres encor, aufquels on y est contrainct, à cause du peu de place que l'on a. La charpenterie donc de l'edifice se posera sur maçonnerie de deux pieds ou deux pieds & demy de hauteur, audessus du rez de chaussée, pour empescher la pourriture des premieres sablières, lesquelles s'asseoiront sur la maçonnerie avec vn pouce ou pouce & demy de retraitte avec ceste obseruation, pour le regard de la maçonnerie, de garnir de pierre de taille, ou grésserie, ou autre, les endroits des battemens des portes. Les maistres posteaux qui font separation des bastimens s'assembleront sur les extremitéz des sablières avec demy pouce de retraitte, & est bon que ces maistres posteaux ayent en grosseur & largeur le double des autres. Dedans ces maistres posteaux s'assembleront la seconde, troisieme & quatrieme sablières, dont les secondes & troisieme sont posées à l'endroit des planchers, & dans ces sablières s'assembleront à tenons & mortaises les posteaux tant d'huissierie que de croisee, que guettes & posteaux de remplage par le milieu, ensemble les croix saint André: & dedans les posteaux de croisee s'assembleront l'appuy au dessous, & le linteau au dessus; & au dessous desdites croisees s'assembleront à tenons & mortaises, à la sablière & appuy de la croisee, les petits posteaux & petites guettes, & au dessus desdites croisees s'assemblent à tenons & mortaises, à la sablière & linteau de la croisee, trois petits postelets ou entretoises. Or les espaces qui sont entre les croisees se peuuent remplir en trois manieres, sçauoir avec simples guettes & posteau au mitan, où bien avec croix saint André & posteaux à costé, les troisiemes avec guettes & guettrôs & posteaux à costé: & au dessus des huissieries s'assembleront trois petits posteaux au dedans des linteaux, & au dessus de l'entablement se formera le pignon de charpenterie pour couerture de thuille ou ardoise, selon la maniere deduite cy-apres, lequel pignon sera fait par le moyen de deux forces & cheurôs au dessus, lesquelles forces seront assemblees par bas dans la sablière de l'entablement & par haut dans vn poinçon; & dedans lescdites forces s'assemblera vn entraiçt sur le milieu du poinçon. Dedans lequel entraiçt, & dans la sablière de dessous seront assemblez les posteaux des croisees, & les espaces remplis ainsi qu'il a esté dit, & au dessus dudit entraiçt s'assembleront deux contrefiches avec les posteaux de remplage, & au deuant du pignon & pan de bois se fera vne ferme ronde en saillie de deux pieds ou deux pieds & demy, portee par bas sur vn blochet & trois racinales, avec trois consoles par dessous.

Et au cas qu'on voulust faire l'esgout du costé du pan de bois, on le pourra faire, mais au lieu du remplage qui est entre les croisees, il y faudra appliquer des posteaux de membrure, par le moyen desquels on changera les poutres de situation, les faisant porter sur lescdits posteaux, ayans consoles au droit des portees desdites poutres par le dedans.

1 Les sablières.

2 Les gros poteaux.

3 Les poteaux de croises.

4 Les poteaux de remplages.

5 Les croix saint andre.

6 Les guettes simples.

7 Les guettes et guettrans.

8 Les poteaux d'husserie.

9 Les linteaux.

10 Les petits potelets.

11 Les petits poteaux.

12 Entraict.

13 Les centresiches.

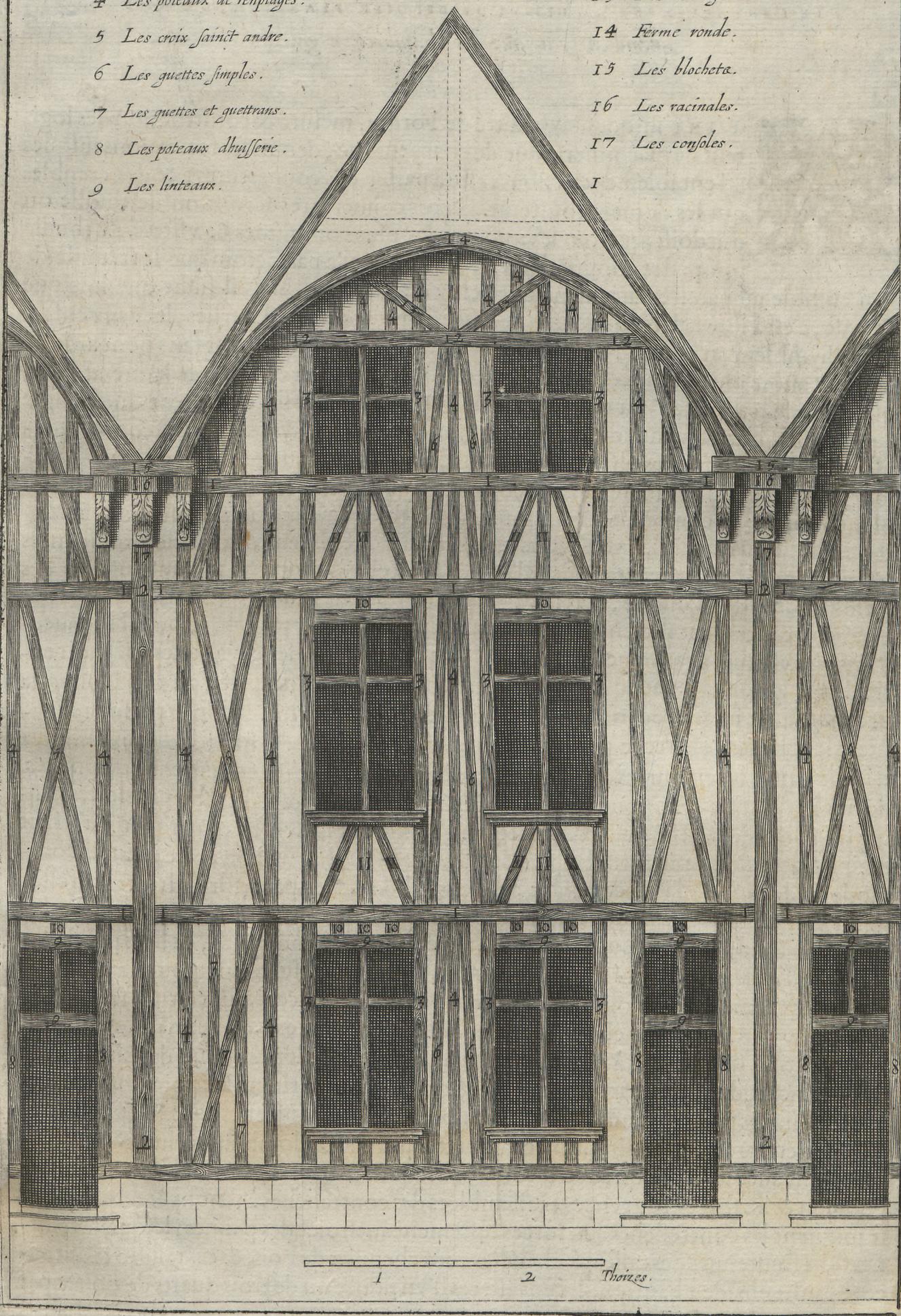
14 Ferme ronde.

15 Les blochets.

16 Les racinales.

17 Les consoles.

I



# MANIERE DE CONSTRUIRE

LES COMBLES QUI SE FONT POUR LA COUVERTURE:

ET PREMIEREMENT DE CEUX AUSELS IL Y A EXAUCEMENT

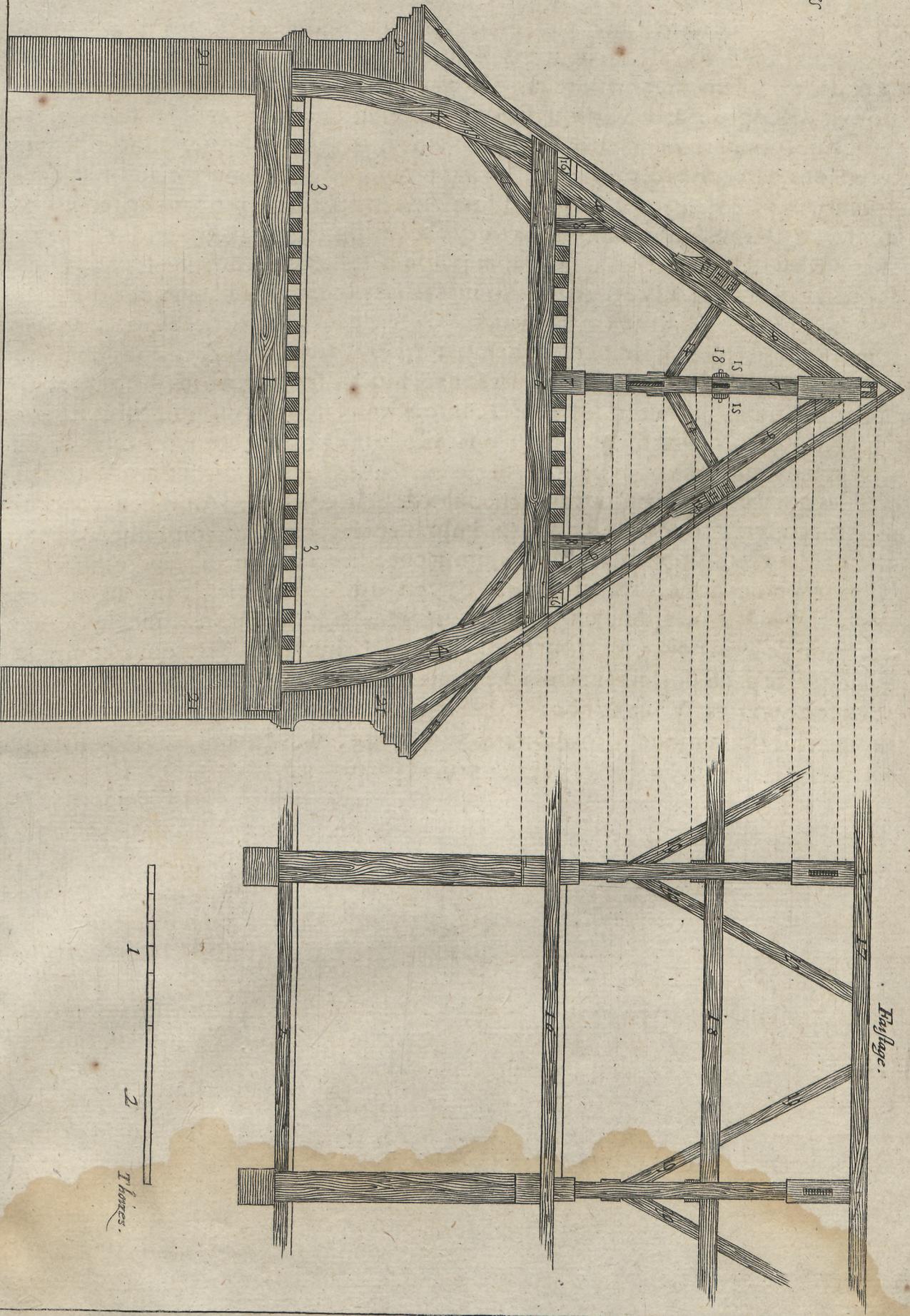
DE L'ENTABLEMENT AU DESSUS DU DERNIER PLANCHER, COMME

*quand on pratique des chambres en galetas.*



YANT iusques icy traité de l'ordre, mesure & construction des logis tant de maçonnerie que de charpenterie, depuis les fondations iusques à l'entablement: il nous reste à parler des couvertures, & des combles qui les doivent soustenir. Or ces couvertures seront ou de thuille ou d'ardoise, qui sont les matieres les plus communes & vsitées. La thuille pour estre commodement soustenuë n'a pas besoin que le triangle de son comble ait pareil exaucement que celui de l'ardoise, mais il suffit que lors que sa base, c'est à dire la largeur de tout l'edifice, contiendra huit parties, les deux costez qui s'assemblent au faiste en ayant chacun sept. Les combles qui sont faits pour ardoise doivent auoir plus d'exaucement, tant à cause du vent qui enleueroit ladite ardoise, que pour le retour de l'eau qui la pourrit. Quelques vns se contentent du triangle equilateral pour la forme du comble à ardoise, les autres ayans le bois à commandement l'exaucent encores plus, à sçauoir en telle sorte que quand la base qui est toujours la largeur du massif de l'edifice contient huit parties, les deux costez qui s'assemblent au faiste en contiennent chacun neuf. Or soit que vous faciez vostre couverture de thuille ou d'ardoise, vous vous seruirez indifferement des manieres suiuanes n'y ayant de difference entre l'une & l'autre, que celle qu'apporte la construction des triangles de leurs combles, & telles couvertures tant de thuille que d'ardoise, se font ou avec exaucement de l'entablement au dessus du dernier plancher, ou sans exaucement: si c'est avec exaucement tel ouurage se fait encor en deux manieres, à sçauoir entre deux pignons, ou avec croupe, & chacune se diuersifie encor en deux sortes, la premiere avec iambes de force, la seconde avec platte-forme. Selon la premiere maniere les iambes de force se posent sur les portees des poutres, qui sont les extremittez d'icelles, qui portent sur les corps des murs, & suffit qu'il y ait de quatre à cinq pouces, depuis l'extremite de la poutre iusques au dehors du mur, & s'assemblent lesdites iambes de force dedans les poutres avec tenons & mortaises: & est à remarquer qu'il faut tenir lesdites iambes de force les plus droites que faire ce peut, afin de ne point incommoder le dedans de la place, ayant aussi esgard de ne les pas tenir si droites qu'elles puissent incommoder la couverture. Ces iambes de force soustiennent vn tirant auquel elles sont assemblees pareillement avec tenons & mortaises, & liees par dessus avec gouffets assemblez aussi avec tenons & mortaises, en sorte que pour deux parties prises dans le tirant, il en soit prises trois en la iambe de force, & sur ce tirant se peut encore faire vn dernier plancher. Au dessus de ce tirant & aux extremittez d'iceluy s'assemblent encores deux forces à tenons & mortaises, tant dans le tirant que dedans le haut d'un poinçon, duquel le bas porte à plomb sur le milieu du tirant. Ce poinçon sera garny de bossages tant en haut qu'embas, & aux abouts des contrefiches & liens; ces forces sont encore liees au tirant avec iambettes portans à plomb sur iceluy, & s'assemblent tant avec le tirant qu'avec la force, avecques tenons & mortaises; & dedans le poinçon & les forces, sont encores assemblees des contrefiches à tenons & mortaises; & se joignent les contrefiches aux forces iustement au droict des pannes, lesquelles pannes sont soustenues des tasseaux cheuillés avec cheuilles de bois; & ces tasseaux sont encore soustenus de chantignoles encastrées d'un pouce ou de trois quarts de pouce par

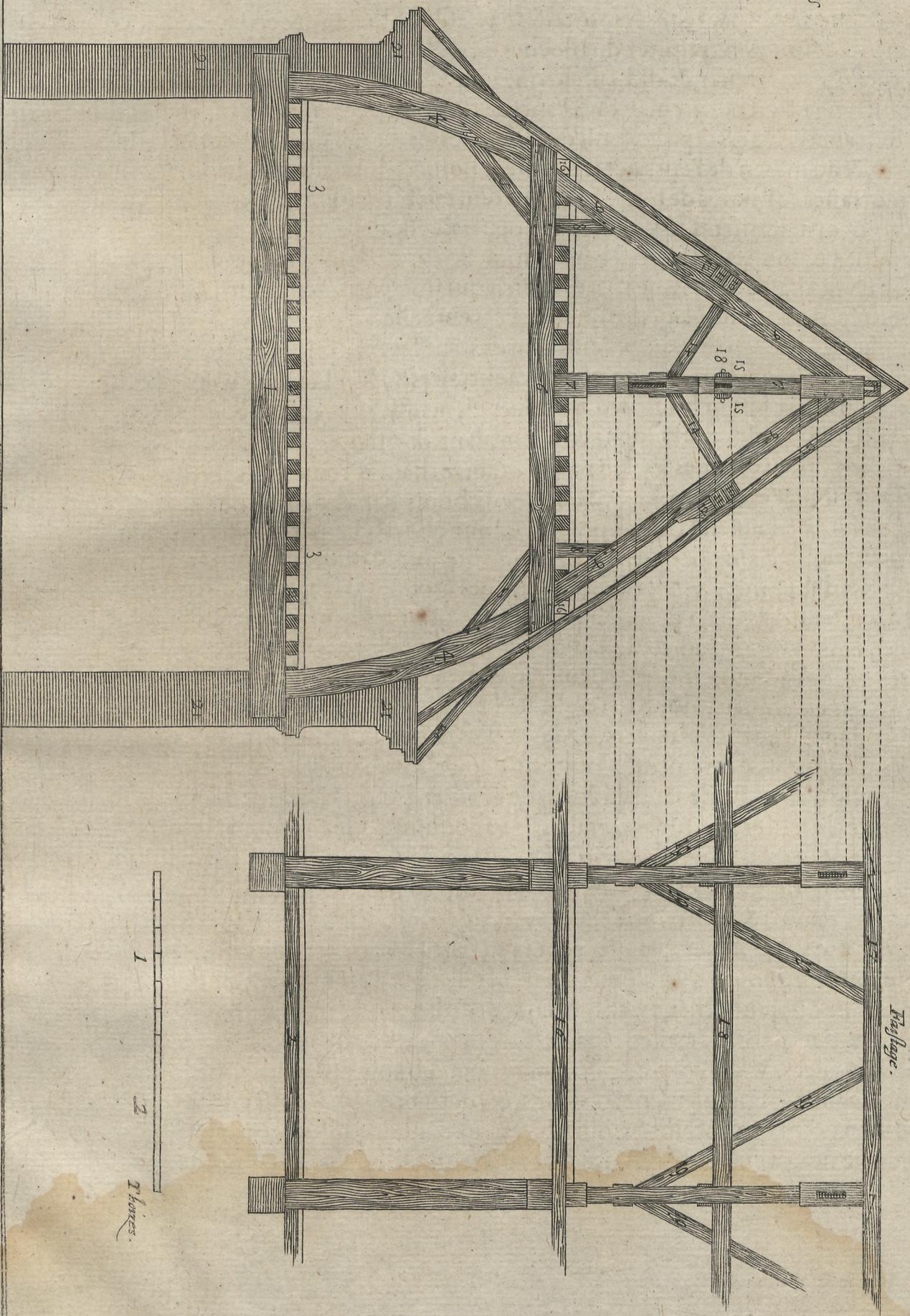
- 1 Les poutres
- 2 Les Solives
- 3 Saire du plancher
- 4 Les Jambes de forces
- 5 Les goulsets
- 6 Le tirant
- 7 Le poisson
- 8 Les Sambettes
- 9 Les petites forces
- 10 Les bouts des pannes
- 11 Les tasseaux
- 12 Les chantignolles
- 13 Les beaurons
- 14 Les contrefiches
- 15 Les bouts des amoisés
- 16 Les bouts des pannes
- 17 Le faiste
- 18 Le sous faiste
- 19 Les liens
- 20 Les copaux
- 21 Les murs



K ij

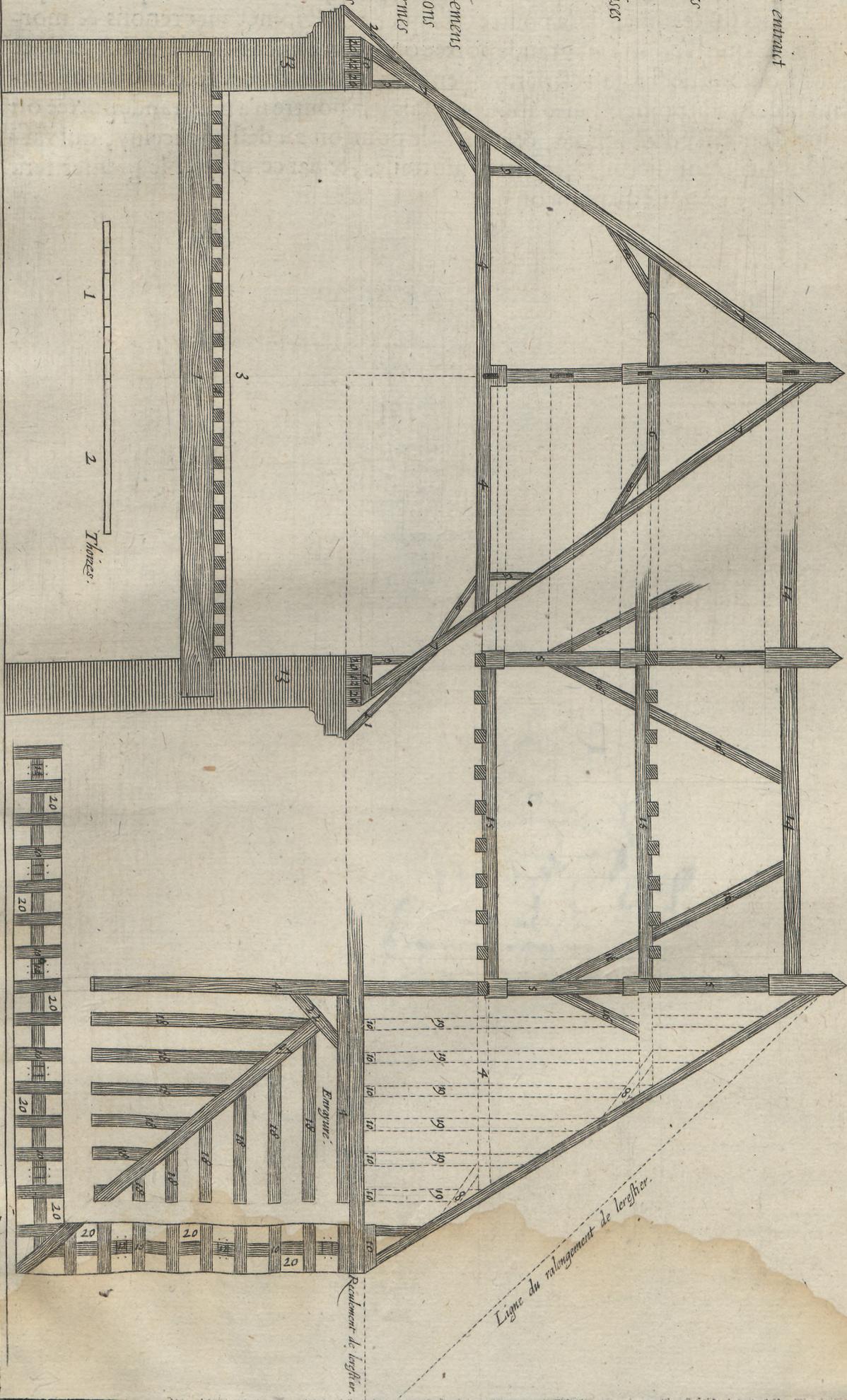
bas dedans le corps de la force, & venans à mouir à rien par haut au deffous du tasseau. Et seront posees deux autres pannes sur les testes desdits tirans, & aux abouts desdites forces, & sur lesdites pannes tant d'en haut que d'embas seront posez les chevrons, qui s'assembleront les vns aux autres, avec tenons & mortaises par haut & encastrez dans l'arestre dudit faistage d'un pouce, & poseront par bas sur l'entablement à un pouce ou pouce & demy de retraitte sur l'espaisseur du mur à prendre du dehors sans la saillie: & seront lesdits chevrons percez, ou autrement brandis & cheuillés avec cheuilles de bois à trauers des corps desdites pannes, & sur le bas desdits chevrons seront appliquez coyaux cloüez sur lesdits chevrons, & dont le bas portera iusques aux bords de la saillie de l'entablement, afin de reietter les eaux arriere des murs. Tout ce que dessus est pour la description & deuis des fermes. Reste à traiter des faistages qui sont de ferme en ferme, pour la construction desquels s'assemble le faiste dans le bout d'en haut des poinçons, par tenons & mortaises, & un sousfaiste au dessus enuiron le mitan desdits poinçons, pareillement assemblé aufdits poinçons des deux fermes par tenons & mortaises, & dedans lesdits poinçons au deffous du sousfaiste s'assembleront des liens coupeez en deux à l'endroit dudit sousfaiste, lesquels se lieront tant avec lesdits poinçons que faiste & sousfaiste à tenons & mortaises, & seront tellement espacez par haut qu'ils diuisent le faiste en trois parties: & l'une de ces trois parties estant derechef partie en deux, il en faudra dōner trois semblables à l'espace depuis le deffous du faiste iusques à l'about du lien. Et en cas que les liens & sousfaiste vinsent à se confondre ensemble au poinçon, il faudra prendre la conionction du lien & du poinçon plus bas à la discretion de l'ouurier, pourueu qu'on n'affoiblisse point le corps du poinçon. Et seront les faistes liez les vns aux autres, par le moyen de longs jointcs à crochettes au droict des poinçons, & cheuillez avec cheuilles de bois; & les sousfaistes, liens & poinçons seront affermis de deux amoises qui embrassent les poinçons, sousfaistes & liens à l'endroit des assemblages. Ces amoises seront cheuillées l'une avec l'autre, & au sousfaiste par cheuilles de bois trauersantes de part en part, & seront les chevrons espacez sur les faistages & pannes de deux pieds en deux pieds, si les chevrons sont de bonne grosseur, ou de seize pouces, s'ils sont foibles, car par ce moyen la latte qui a communement quatre pieds portera sur trois chevrons de deux en deux pieds, & sur quatre de seize en seize pouces. Voila donc ce qui se peut dire tant des fermes que des faistages des couuertes communes, selon la premiere maniere, mais le tout se verra plus distinctement au dessein qu'il ne se peut exprimer par parole.

- 1 La poutre
- 2 Les Solives
- 3 Saire du plancher
- 4 Les Sables de forces
- 5 Les goussets
- 6 Le tirant
- 7 Le pignon
- 8 Les Sambettes
- 9 Les petites forces
- 10 Les bouts des pannes
- 11 Les tasseaux
- 12 Les chantignolles
- 13 Les Beurons
- 14 Les contrefiches
- 15 Les bouts des amoisés
- 16 Les bouts des pannes
- 17 Le faiste
- 18 Le sous faiste
- 19 Les liens
- 20 Les copaux
- 21 Les murs




**A** SECONDE maniere qui se fait avec exaucement & platte-forme se construit ainsi. Sur les deux extremittez des murs sont posees deux sablieres, en sorte qu'aucune partie d'icelles ne porte à faux : elles seront jointes les vnes aux autres par des entre-toises sur toute leur loogueur, espacees entr'elles de six en six pieds. Sur ces sablieres sont trauez des blochets à mordans & queuë d'aironde enfoncez dans icelles d'un pouce ou d'un pouce & demy, en sorte que le dessus desdits blochets vienne de niveau : & au dessus des extremittez des blochets seront posez les maistres cheurōs, & assemblez par tenōs & mortaises dās lesdits blochets, & en haut dās le corps d'un poinçon : & sur les extremittez du blochet en dedās serōt portees des iābettes assemblees avec tenōs & mortaises, & à la hauteur que vous voudrez dōner à l'estage en galletas sera cōduit vne ntraict d'un cheuron à l'autre, assembleé avec tenons & mortaises, & liez par dessous avec esseliers espacez ainsi que nous auons dit des gouffets, & par le dessus de iābettes, & au milieu de l'entraict sera posé le poinçō, dōt a esté parlé cy dessus, avec tenōs & mortaises & boulōs de fer, par dessous l'entraict si besoin est, & enuirō la moitié du dit poinçon sera assembleé vn autre petit entraict de deux pieces à tenons & mortaises, assemblez & soustenus par esseliers comme les precedens. Ce que dessus est la description d'une maistresse ferme. Or les fermes qui sont entre deux maistresses fermes, s'appellent fermes de remplage, & sont espacees entr'elles de deux en deux pieds, de milieu en milieu, & sont garnies de pareilles parties que les maistresses fermes, & semblablement assises horsmis le poinçō, & que les entraicts ny les cheurons n'en sont si gros. Ce que dessus est dit pour le regard des fermes tāt maistresses que de réplage. Reste à parler des faistages qui se construisent en assemblant des faistes par haut dans les restes des poinçons & deux liernes les vne basses les autres hautes, trauees sur les entraicts des fermes de remplage, & assemblees par les deux bouts dans les corps desdits poinçons. Et dans le faiste estant entre deux poinçons sont assemblez par haut deux liens coupez en deux, lesquels par bas s'assemblent avec tenons & mortaises, tant à la lierne qu'au corps desdits poinçons : & pour le regard des croupes il se fera vne demye ferme dans le milieu, semblable aux precedētes maistresses fermes, horsmis qu'elle sera vn peu plus roide, & de part & d'autre de ladite demye ferme s'espaceront autres demyes fermes de remplage ou empannons de deux pieds en deux pieds, ou de seize en seize pouces, de milieu en milieu, dont les embranchemens s'assembleront avec tenons & mortaises, dans le corps des coyers, & dedans les empannons ou demye ferme : lequel ordre sera aussi gardé du costé du long pan depuis l'arestier, iusques à la rencontre de la maistresse ferme. Et dedans le blochet qui est en l'angle traué sur la platte-forme est assembleé l'arestier, dont le sommet se va joindre à gueule dans l'areste du poinçon par haut, & est cet arestier assembleé par bas avec vne iambette dans ledit blochet, & dans le corps dudit arestier, ensemble dans des gouffets proches du poinçon, s'assembleront à tenons & mortaises deux coyers l'vn embas l'autre en haut, & seront assemblez deux grands esseliers dans les coyers & arestier, en sorte que les petits esseliers qui viendront à l'endroit s'y puissent assembler dedans. Pareillement aussi s'assembleront les empannons tant dedans les blochets que dedans l'arestier, ensemble les iambettes, le tout avec tenons & mortaises, espacez comme dit est de deux en deux pieds, ou de seize en seize pouces. Voila ce que nous auons iugé debuoir estre dit pour les lieux où y a exaucement de l'entablement au dessus du dernier plancher. Reste à parler de ceux où il n'y a point d'exaucement, qui se pourront encor construire par la deuxiesme maniere que nous venons de deduire, & par la troisieme & quatriesme suiuanes.

- 1 La poutre
- 2 Les Solives
- 3 Saie du plancher
- 4 L'entrait
- 5 Le poinçon
- 6 Le deuxième entrait
- 7 Les chevrons
- 8 Les Escaliers
- 9 Les Sambettes
- 10 Les blocbets
- 11 Les Sabliers
- 12 Les Entraits
- 13 Les murs
- 14 Le faîtage
- 15 Les Liens
- 16 Les Liens
- 17 Les Oyes
- 18 Les embranchemens
- 19 Les Empannons
- 20 Les plattes formes
- 21 Les Gouzes
- 22 Les goulets



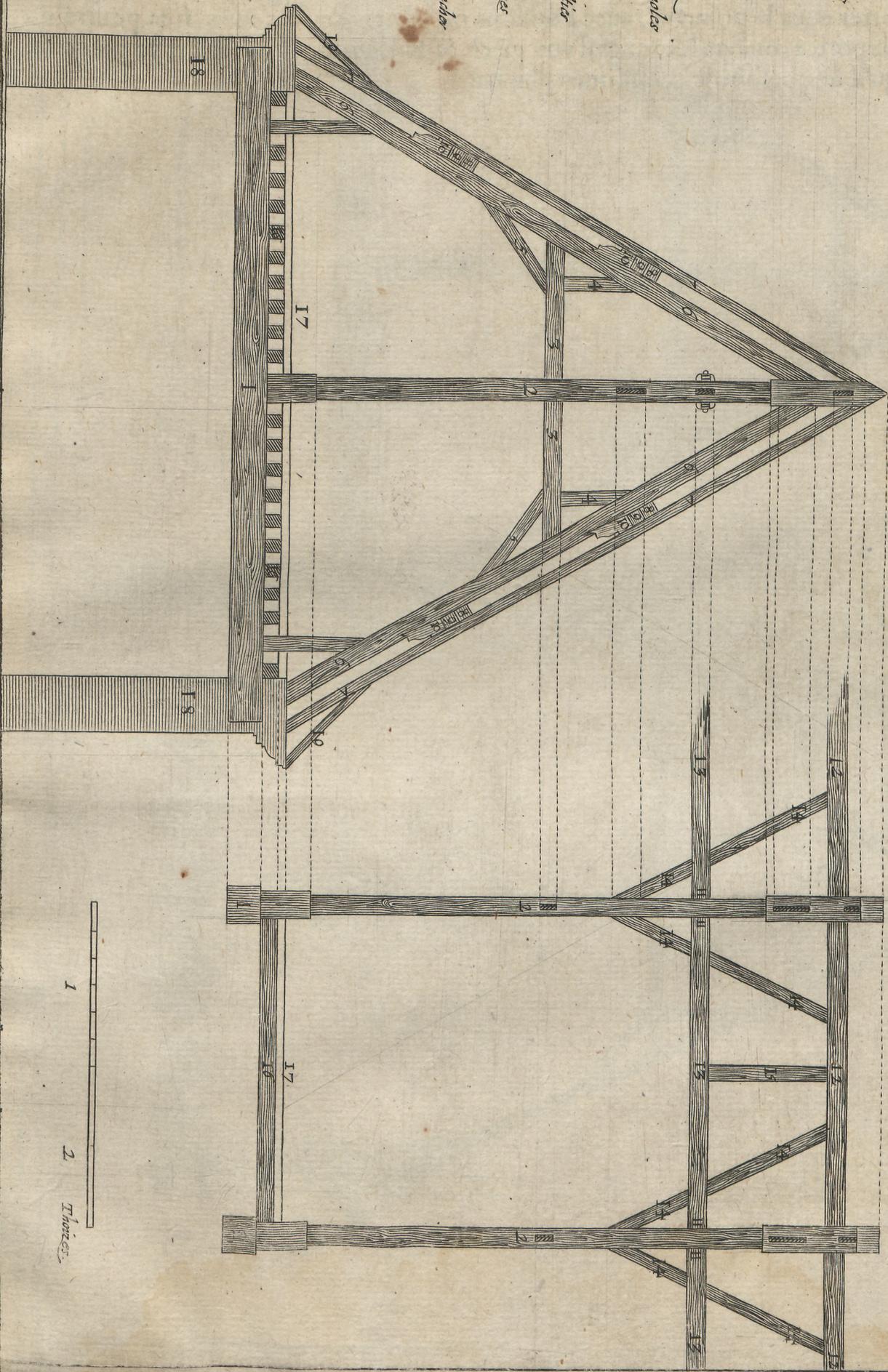
1 2 Toises.

Ligne du rasage de l'escalier.

Rasement de l'escalier.

**L**A TROISIEME maniere a beaucoup de ressemblance avec la premiere, excepté qu'au lieu des jambes de forces & des forces appliquees au dessus d'icelles, il n'y a que forces simples, continuees du bas en haut, & qui portent sur les poutres & sur le corps des murs par bas & dans le poinçon par haut. Lequel poinçon descend iusques sur le milieu de la poutre, à laquelle il est ioinct avec tenons & mortaises, & au cas que la poutre ait grande portee on pourra encor lier le poinçon avec icelle, avec boulons de fer ou à eltrier, moyennant que les forces soient bien assemblees dans le corps du poinçon avec abouts. Mais si la poutre n'a pas grande portee on pourra faire l'entraiçt d'une piece, & couper le poinçon au dessus d'iceluy, qui s'assemblera avec ledit entraiçt avec tenons & mortaises, & par ce moyen le grenier sera deliure de l'incommodité du poinçon.

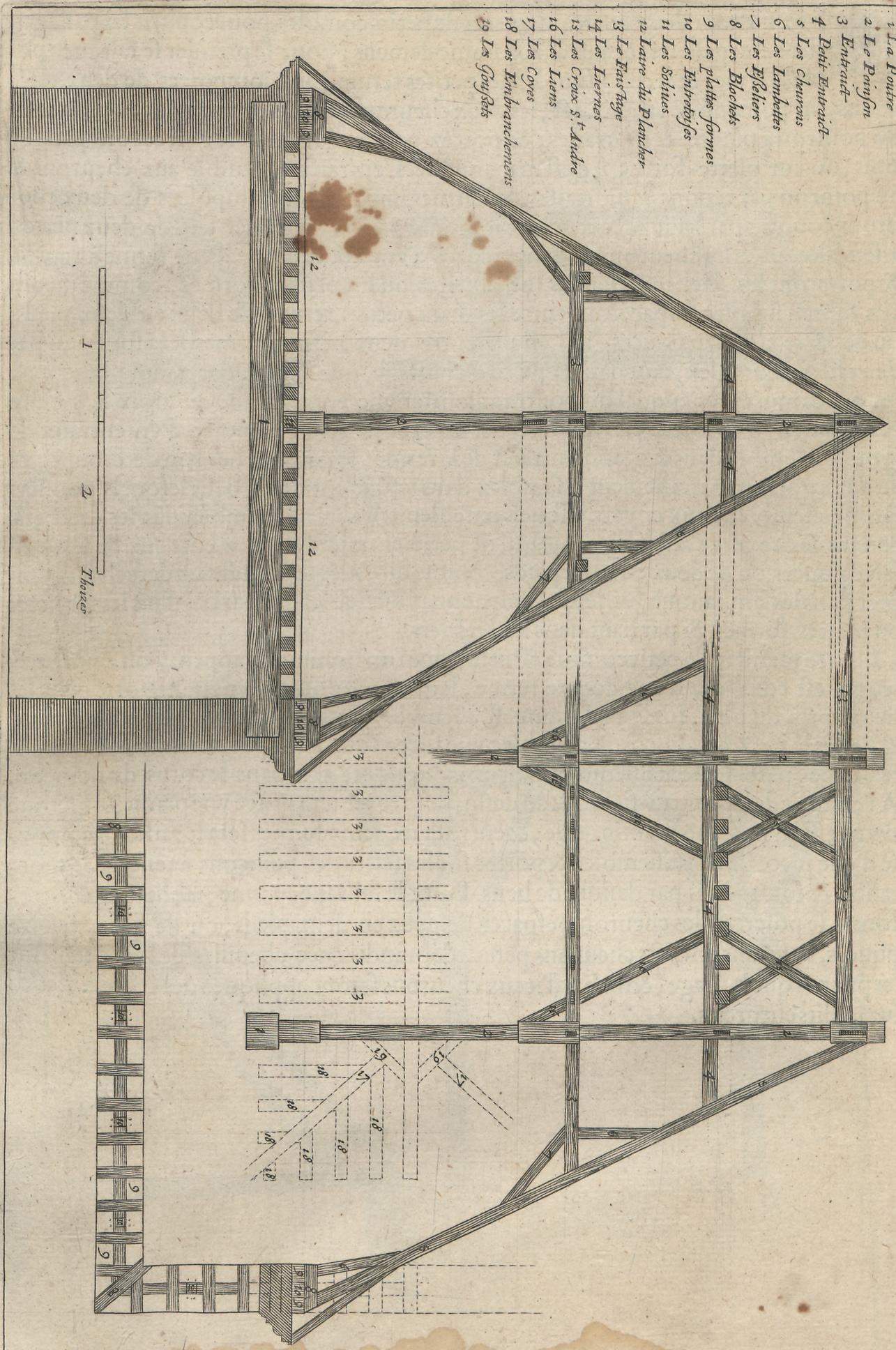
- 1 La poutre.
- 2 Le poinçon
- 3 Entrait
- 4 Les rainettes
- 5 Les esseliers
- 6 Les forces
- 7 Les chevrons
- 8 Les pannes
- 9 Les tasseaux
- 10 Les chaudières
- 11 Les anvoiles
- 12 Le faîte
- 13 Les sous-faîte
- 14 Les liens
- 15 Les entretoises
- 16 Les solives
- 17 Laitre de plancher
- 18 Les murs
- 19 Les coyaux



L

**L**A QVATRIESME maniere n'est guere dissemblable à la deuxiesme, excepté que le poinçon descend iusques sur le milieu de la poutre, & que l'entablement n'a point d'exaucement sur le dernier plancher: & outre ce qu'il y a des lierues trauees sur les extremittez des grands entraits, le poinçon se ioinct avec la poutre avec renons & mortaises. Et au cas que la poutre ait longue portee on la pourra supporter avec le poinçon, avec boullons ou estriers de fer: mais si la poutre n'a grande portee, on fera l'entrait d'une piece, & dans iceluy s'assemblera le poinçon, sans qu'il soit besoin de le continuer plus bas.

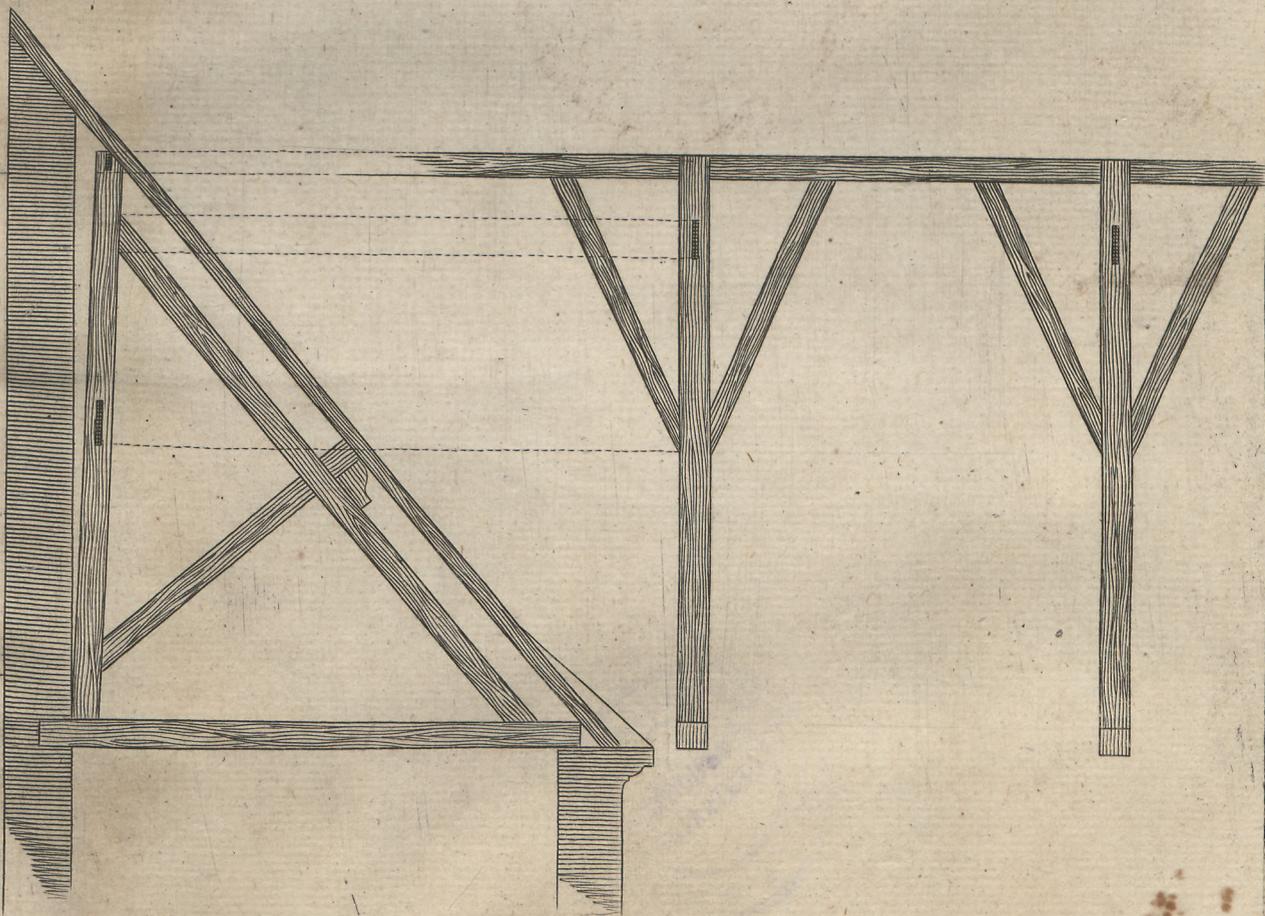
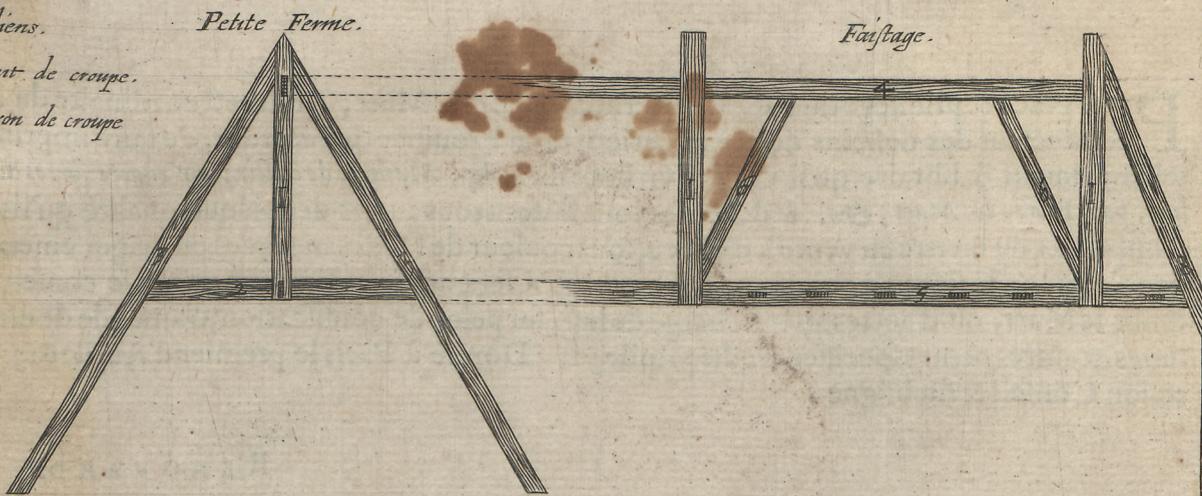
- 1 La Poutre
- 2 Le Poinçon
- 3 Entrait
- 4 Petit Entrait
- 5 Les Chevrons
- 6 Les Lambettes
- 7 Les Bâliers
- 8 Les Blockets
- 9 Les plates formes
- 10 Les Entretôijes
- 11 Les Solives
- 12 Laitre du Plancher
- 13 Le Finisage
- 14 Les Liernes
- 15 Les Croix S. t'André
- 16 Les Liens
- 17 Les Coyes
- 18 Les Embranchemens
- 19 Les Gousets



**R**ESTE encor deux autres manieres de petits combles, pour couvrir les passages, escaliers, galleries & autres accommodemens: dont le premier se fait avec petites fermes & fermes simples; les petites fermes sont composees de deux cheurons, vn poinçon & vn entraiçt, les deux cheurons assemblez par haut dans la teste du poinçon à tenons & mortaises, & portez par bas sur sablières si ce sont pans de bois, ou sur platte-forme si c'est maçonnerie. L'entraiçt s'assemble aux cheurons & au poinçon par tenons & mortaises, les fermes simples sont composees de deux cheurons couplez par haut avec tenon & mortaise, & d'un entraiçt fait de deux pieces, assemblees dans les cheurons, & dans le corps d'une lieue qui va d'une ferme à l'autre, & porteront les cheurons par bas, sur sablières, ou sur platte-formes, comme dit est. Les fermes simples s'espaceront entre les deux petites fermes de deux en deux pieds, ou de seize en seize pouces, le faistage entre deux petites fermes sera soustenu par deux liens assemblez, tant dans la piece du faistage, que dans le corps des poinçons à tenons & mortaises, auquel on pourra adiouster vne entre-toise, ou croix S. André par le mitan, si la portee est trop longue. La croupe sera composee d'un entraiçt de croupe assemble dans le grand entraiçt de la ferme, & dans le cheuron de croupe, & de deux gouffets pareillement assemblez dans lesdits entraiçts, dans lesquels gouffets seront assemblez deux coyers, lesquels pareillement s'iront assembler dās les arestiers; & dans les coyers s'assembleront aussi de petits entraiçts espacez entr'eux de seize en seize pouces, ou de deux en deux pieds, comme dit est, & se viendront derechef assembler dans les ampanons, & lesdits ampanons s'assembleront par bas dans les sablières ou platte-formes, & par haut dans les arestiers.

L'autre maniere de petit comble est celuy que l'on nomme en appenty ou à potence, lequel est compose d'une demye ferme, laquelle consiste en vn tirant porté dans les deux corps du mur, sur lequel tirant est assemble vn poinçon le long du grand mur, & dedās le tirāt & poinçon est assemblee vne force, sousten par son milieu d'une contre-fiche, pareillement assemblee tant en ladite force que dans le corps du poinçon. A l'endroit de la contre-fiche, & au dessus de la force sera posee vne panne, soustenuë d'un tasseau & d'une chantignolle, & entre deux demy fermes sera le faistage, compose d'une piece de bois assemblee & portee sur les testes des poinçons à tenons & mortaises, & soustenuës par dessous de liens. Et sur le faistage, panne, sabliere ou platte-forme, se poseront les cheurons, espacez de deux en deux pieds, ou de seize en seize pouces, & seront lesdits cheurons percez & brandis avec chevilles de bois, tant sur les pannes que faistage, & au bas d'iceux cheurons seront appliquez des coyaux cloüez sur lesdits cheurons.

- 1 Le poinçon.
- 2 L'entraict.
- 3 Les chevrons.
- 4 Le faîstage.
- 5 Les liernes.
- 6 Les liens.
- 7 Entrant de croupe.
- 8 Chevon de croupe

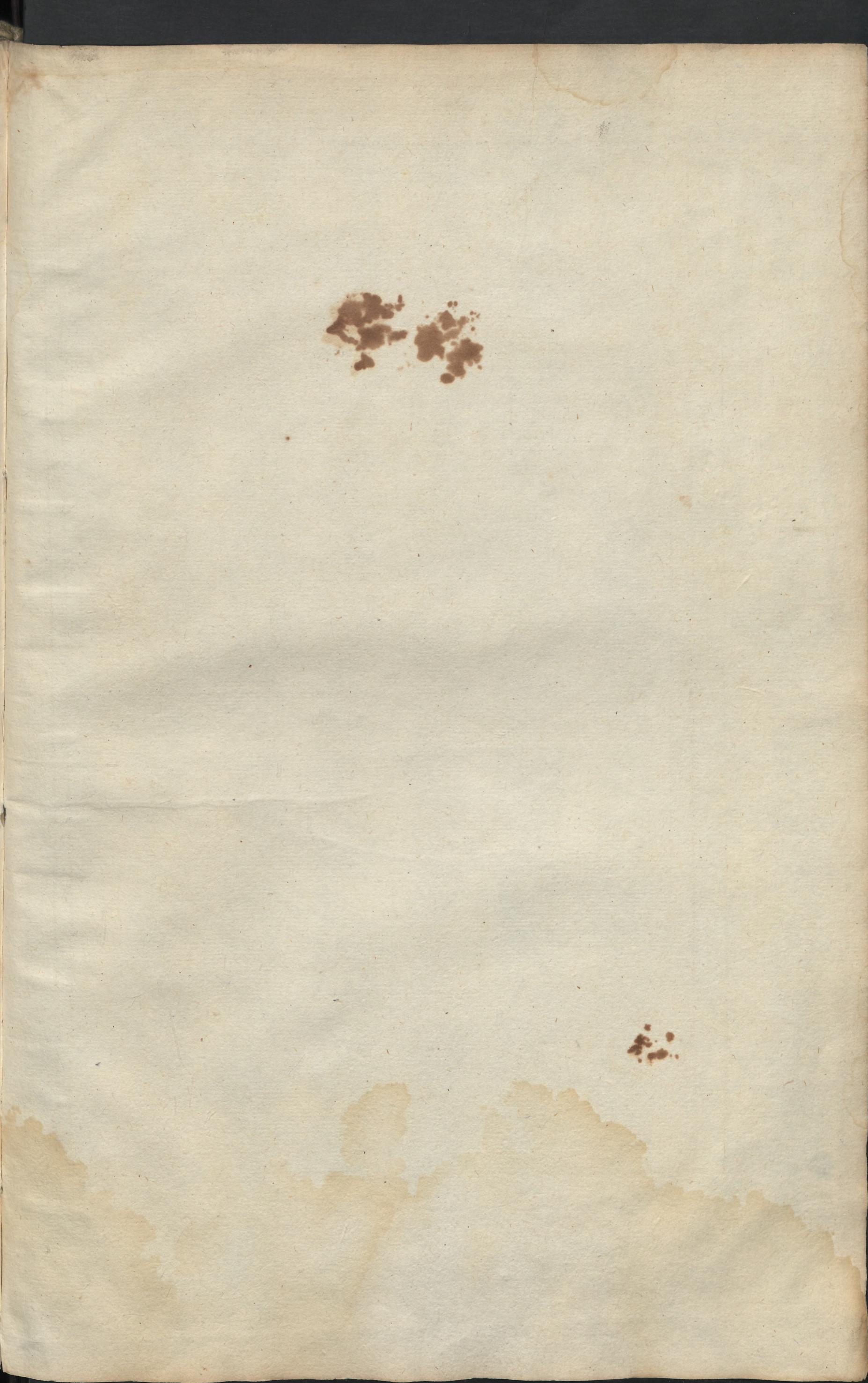


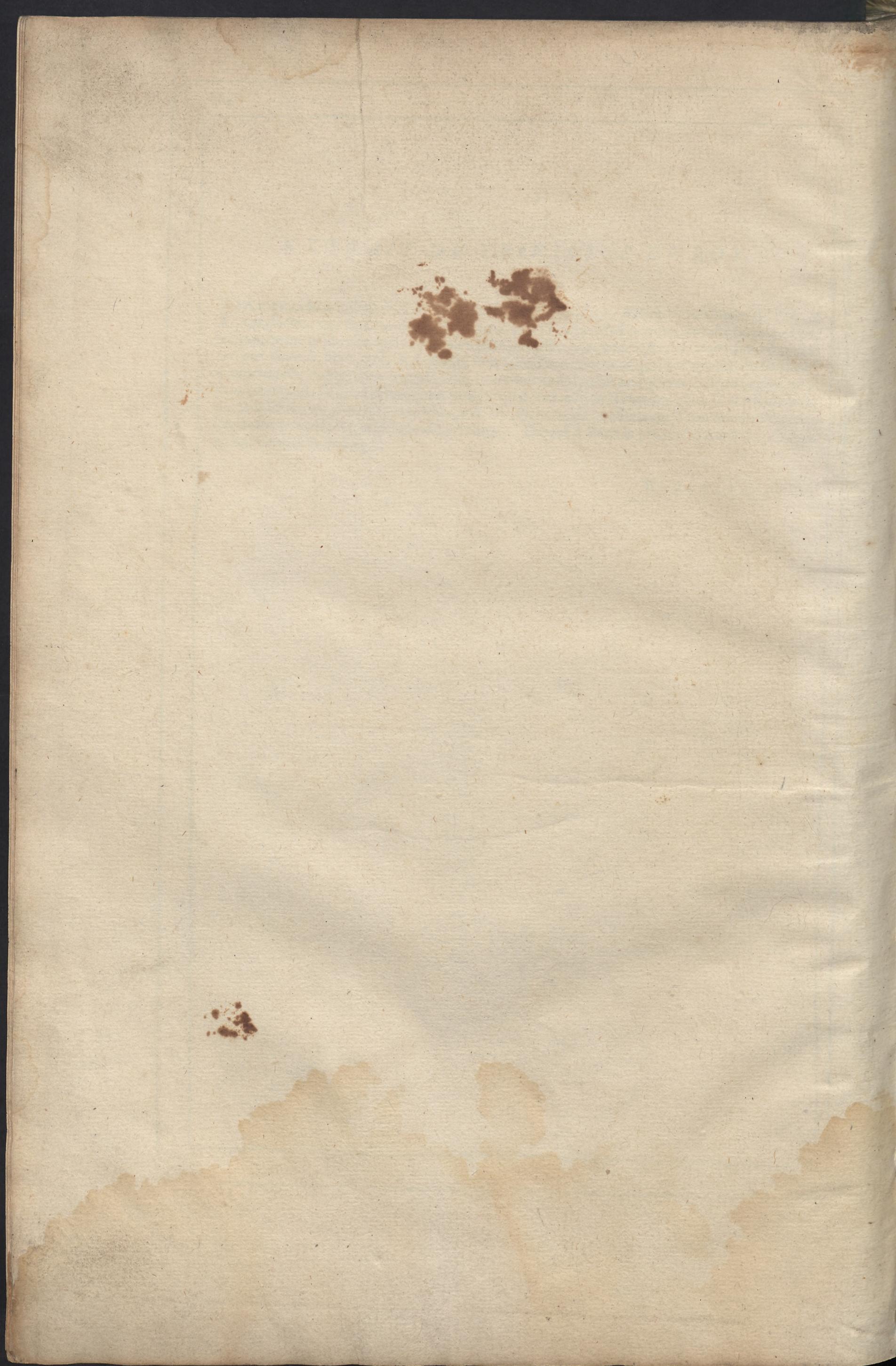
## EXTRAIT DV PRIVILEGE DV ROY.

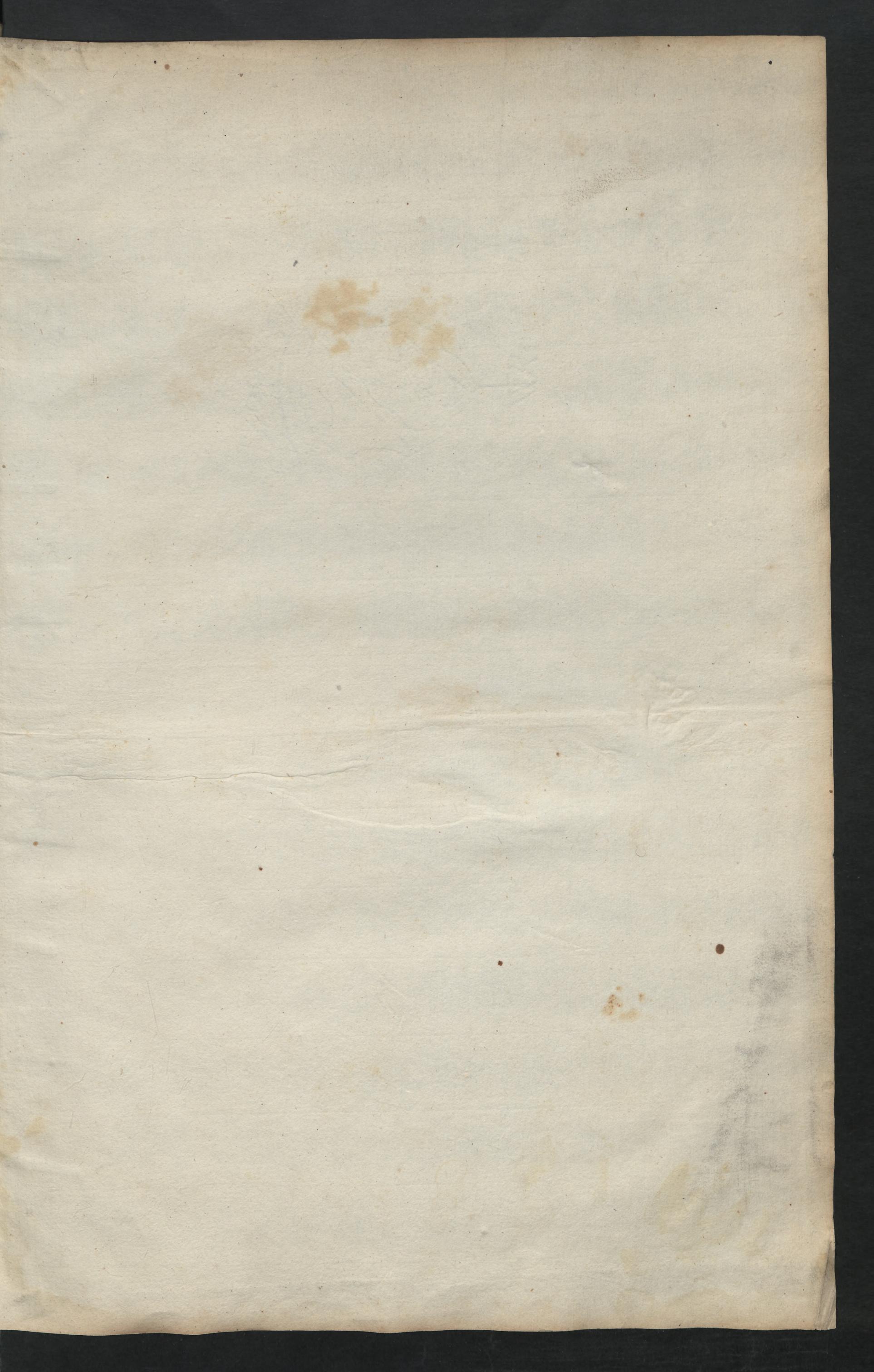
PAR grace & priuilege du Roy il est permis à Pierre le Muet, Architecte ordinaire du Roy, & conducteur des desseins des fortifications en la Prouince de Picardie, de faire imprimer par tel imprimeur & libraire qu'il voudra vn liure intitulé, *Maniere de bastir pour toutes sortes de personnes, par Pierre le Muet, &c.* & deffenses sont faites à tous autres de quelque qualité qu'ils soient, d'imprimer ny mettre en vente ledit liure, sous couleur de fausses marques ou desguisemens, pendant le temps de six ans à commencer du iour qu'il sera acheué d'imprimer sans le consentement dudit le Muet, ou d'autres ayans charge de luy, sur peine de confiscation, d'amende de cinq cens liures, & autres peines specifiques audit priuilege. Donné à Paris le premier d'Auril 1623. le Roy en son Conseil & soubigné

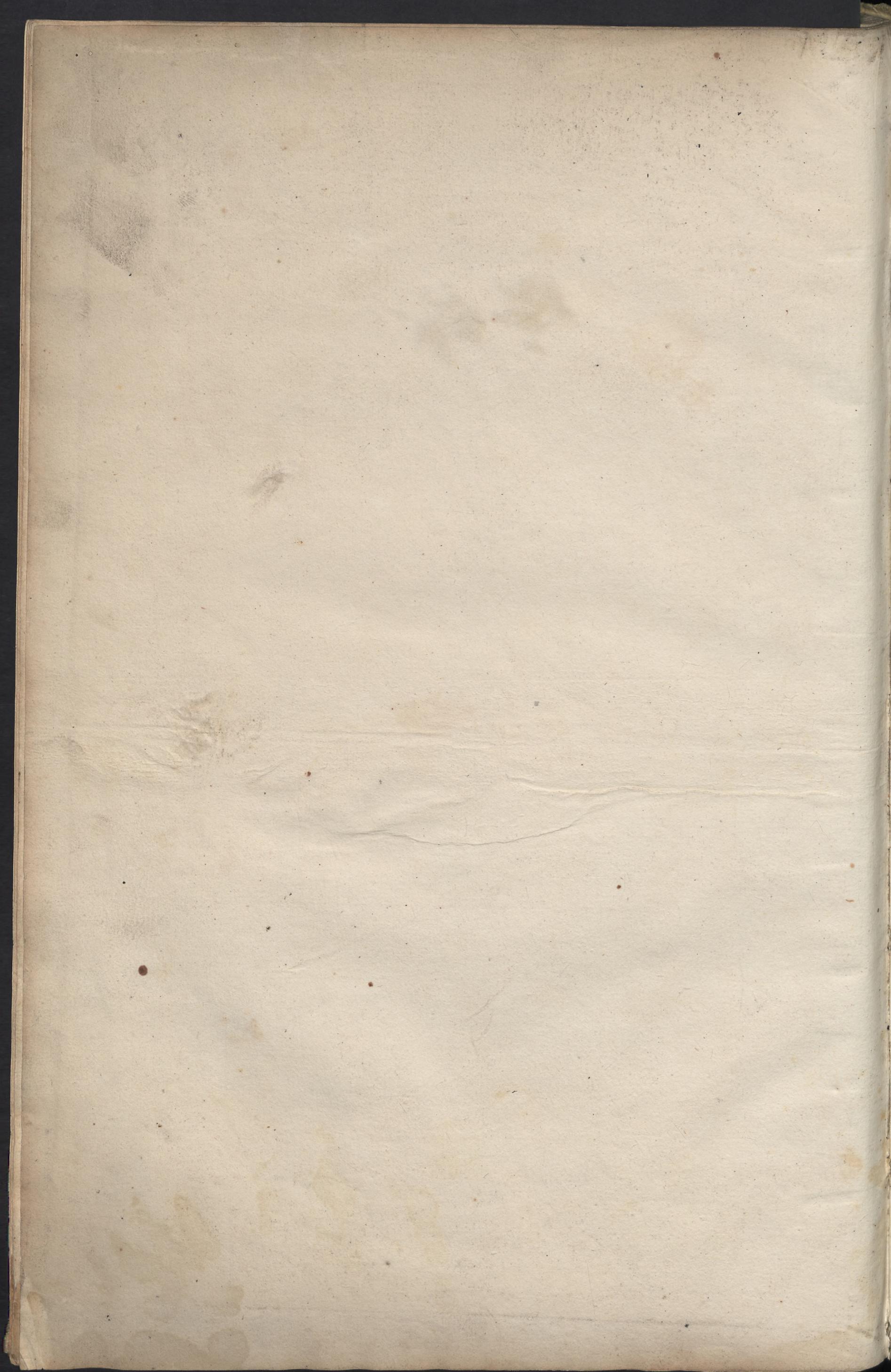
RENOVARD.











734

241

to -

